

Ambon - Arzal - Arzon - Augan - Auray - Bangor - Béganne - Belz - Berné - Bieuzy  
 Les Eaux - Billio - Bohal - Brandérian - Brec'h - Brehan - Brignac - Bubby - Buléon  
 - Caden - Calan - Camoël - Camors - Carentoir - Carnac - Caro - Cléguer - Cléguérec  
 - Colpo - Concoret - Cournon - Crac'h - Crédin - Croixanvec - Cruguel - Damgan  
 - Elven - Erdeven - Etel - Evriguet - Férel - Gâvres - Gestel - Glénac - Gourhel  
 - Grand-Champ - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guéméné/Scorff - Guern  
 Guidel - Guillac - Guilliers - Guisriff - Helléan - Hoedic - Houat - Ile-Aux-Moines  
 - Ile-D'Arz - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - La Chapelle Caro - La  
 Chapelle Gaceline - La Chapelle Neuve - La Croix Helléan - La Gacilly - La Grée  
 Saint Laurent - La Roche-Bernard - La Trinité Porhoët - La Trinité Surzur - La  
 Trinité Sur Mer - La Vraie Croix - Landaul - Landévant - Langonnet - Lanouée -  
 Lantillac - Lanvenegen - Larmor Baden - Larré - Lauzach - Le Bono - Le Cours  
 - Le Faouët - Le Guerno - Le Hézo - Le Palais - Le Roc St André - Le Saint - Le  
 Sourn - Le Tour du Parc - Les Forges - Les Fougerêts - Lignol - Limerzel - Lizio  
 - Locmalo - Locoal Mendon - Locmaria Belle Ile - Locmariaquer - Locqueltas  
 - Malansac - Malestroit - Malguénac - Marzan - Mauron - Melrand - Ménéac  
 - Merlevenez - Meucon - Missiriac - Mohon - Molac - Monteneuf - Monterblanc  
 - Monterrein - Moustoir'Ac - Muzillac - Neulliac - Nostang - Noyal Muzillac - Noyal  
 Pontivy - Péaule - Peillac - Pénestin - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploemel -  
 Ploemeur - Ploeren - Plouay - Plougoumen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray  
 - Plumelec - Plumeliau - Plumelin - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pontivy  
 - Pont Scorff - Port Louis - Priziac - Quelneuc - Questembert - Quiberon - Quily -  
 Radenac - Réguiny - Riantec - Rieux - Rohan - Ruffiac - St Abraham - St Aignan  
 - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Barthélémy - St Congard - St Dolay - St  
 Gérard - St Gildas de Rhuy - St Gonnery - St Gorgon - St Guyomard - St Jean  
 Brevelay - St Jean La Poterie - St Laurent/Oust - St Lery - St Malo des 3 Fontaines  
 - St Marcel - St Martin/Oust - St Nicolas du Tertre - St Nolf - St Perreux - St Pierre  
 Quiberon - St Philibert - St Servant/Oust - St Thuriau - St Tugdual - St Vincent/  
 Oust - Ste Anne d'Auray - Ste Brigitte - Ste Hélène - Sauzon - Séglien - Sérent -  
 Silfiac - Sulniac - Théhorentec - Tréal - Vannes



*De haut en bas et de gauche à droite : Yannick Mahé, Mau. Gilloury-Nancel, Delphine Derville, Véronique Le Bars, Nelly Bellec, Patrick Morel, Frédérique Fallet, Marie Barbaz, Nadège Bernard, Corine Ganier, Damien Oger, Heleen Stadius-Muller, Maude Le Blay*

**Une équipe à votre écoute, un directeur et huit chargés de missions spécialisés et expérimentés sur l'aménagement des territoires, l'urbanisme durable et l'architecture.**



# Rapport annuel 2016

**CAUE**  
 Conseil d'Architecture  
 d'Urbanisme & de l'Environnement  
 du **Morbihan**



# SOMMAIRE

<b>I - RAPPORT MORAL</b> .....	4
LE MOT DU PRÉSIDENT.....	5
LES ADHÉRENTS.....	7
I-1 GOUVERNANCE.....	8
I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2016.....	9
<b>II - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016</b> .....	13
II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS.....	14
II-2 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS.....	20
II.2.1 - CONSEILS PONCTUELS.....	21
II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	24
II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES.....	31
II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2016.....	50
II.2.5 - SUIVI DE PROJETS.....	50
II-3 PARTICIPATION DU CAUE A DES COMITES DE PILOTAGE, DES ATELIERS, ET AUTRES REUNIONS.....	51
II-4 AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRES DES COLLECTIVITES MORBIHANNaises.....	52
II-5 ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION.....	61
II.5.1 - VISITES ORGANISÉES.....	61
II.5.2 - FORMATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT SUR MORBIHAN ACTI'PARC.....	63
II.5.3 - SENSIBILISATION A L'ARCHITECTURE ET A L'URBANISME DURABLE.....	63
II.5.4 - ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU XX <sup>ème</sup> siècle.....	66
II.5.5 - AUTRES ACTIONS MENEES EN 2016.....	66
II-6 VERS UNE UNION REGIONALE DES CAUE.....	68
II-7 COMMUNICATION ET INFORMATION.....	70
II.7.1 - SITE INTERNET ET PRÉSENCE DU CAUE EN LIGNE.....	70
II.7.2 - PRESSE 2016.....	71
<b>III - RAPPORT FINANCIER 2016</b> .....	75

# I - RAPPORT MORAL

## LE MOT DU PRÉSIDENT



**E**n 2016, le CAUE du Morbihan rassemble 78 % des communes morbihannaises. Il offre un service mutualisé en ingénierie territoriale spécialisé en urbanisme et en architecture grâce à tous les adhérents qui font acte d'une solidarité forte pour le maintien de ce service.

La principale ressource, la taxe d'aménagement allouée par le département se stabilisant à hauteur de 800 K€, le CAUE a dû une nouvelle fois en 2016 s'ajuster pour faire face à cette réalité. Ayant dû licencier trois collaborateurs début 2016 et déménager à Ménémur en octobre 2016, le CAUE se

déploie aujourd'hui sur le territoire départemental en comptant 13 salariés pour un équivalent temps plein de 11.3.

Fort d'une équipe pluridisciplinaire, le CAUE accompagne et travaille principalement pour les élus des collectivités locales dans la clarification de leurs projets d'aménagement urbain et d'équipements publics, puis dans les procédures de consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre ou de bureaux d'études. En direction des décideurs, élus et techniciens, l'activité menée par le CAUE représente 80 % des missions effectuées en 2016.

### Conseils aux collectivités

**157 conseils et études ont été réalisés ou commencés durant cette dernière année.** Le CAUE a été l'interlocuteur de **109 collectivités territoriales et intercommunalités**. Les interventions sollicitées par les communes ont porté principalement sur des équipements publics (mairies, pôles scolaires et périscolaires) et des aménagements à différents niveaux en cœur de bourg.

Le CAUE a poursuivi son partenariat avec l'Ecole Nationale d'Architecture de Bretagne en accompagnant le travail d'un groupe d'étudiants sur l'aménagement du centre urbain de Grand-Champ dans le prolongement d'une mission de conseil menée.

Soulignons que des études pré-opérationnelles menées, le CAUE a participé de plus à la mise en œuvre de 34 projets en 2016 en accompagnant les élus dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. De plus, le CAUE a aussi participé à 4 jurys de concours.

A la demande du département, le CAUE a participé à l'opération « Embellissement du Morbihan » avec 5 conseils ponctuels prodigués aux communes et en étant membre du jury. Il a par ailleurs apporté son expertise en aménagement et urbanisme sur 11 dossiers de requalification et d'extension des parcs d'activités pour 8 intercommunalités.

En 2016, le CAUE a mis de plus, son expertise au service de Pontivy Communauté pour renforcer son service instructeur du droit des sols d'une part par la mise à disposition d'un architecte sur les dossiers sensibles, en appui aux instructrices et d'autre part en réalisant un état des lieux sur les situations vécues des référents urbanisme des communes adhérentes au service. Cette deuxième mission vise à améliorer leur fonctionnement et faciliter le parcours de tout candidat à la construction. Du plan d'action défini, le CAUE a élaboré une plaquette et des fiches pour aider tout pétitionnaire à constituer son dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.

### Conseil architectural aux particuliers

Le conseil architectural prodigué aux particuliers, qui représente **6 % de son activité, est depuis 2016 une activité partagée avec Golfe Morbihan - Vannes Agglomération** qui l'assure, à sa demande, sur le territoire composé des communes qui adhèrent à son service droit des sols. Présent à la Maison du Logement à Auray pour AQTA, 2 fois par mois, le CAUE assure aussi une permanence à Pontivy et dans ses locaux à Vannes.

Le CAUE du Morbihan a prodigué **327 conseils architecturaux aux particuliers** contre 574 en 2015.

### Actions d'acculturation à l'architecture et l'urbanisme durable

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, d'information et de formation, le

CAUE poursuit son implication auprès des collèges morbihannais avec quatre types d'intervention : les séances au sein du dispositif Éducation Développement Durable du Conseil départemental, les séances « fondamentaux XX<sup>e</sup> siècle », histoire de l'architecture contemporaine, les séances « un collège par jour », pour découvrir l'architecture de son collège et enfin les séances d'animations pédagogiques pour les enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré. **49 interventions ont été réalisées au profit de 1 354 collégiens et 18 enseignants en 2016.**

En direction des décideurs, élus et techniciens et des professionnels, soulignons l'organisation de deux visites en juin, la première, une demi-journée sur la commune de Locmariaquer et sur le thème de la **gestion écologique des espaces communaux**, la seconde, une **journée de visites d'opérations de renouvellement urbain en Pays de Saint-Nazaire** qui présentait un éventail de réponses apportées à diverses problématiques posées à l'échelle des divers territoires morbihannais afin d'enrichir la réflexion sur des projets à conduire.

Dans le cadre de Morbihan Acti'parc, le CAUE a organisé et animé en novembre, une journée de formation sur le thème « **Du parc au quartier d'activités, un territoire économique en transition** ».

Ces deux visites et journée de formation ont rassemblé à chaque fois, une quarantaine d'élus, de professionnels et de techniciens morbihannais.

Enfin, le CAUE a contribué à l'organisation d'un voyage d'études aux Pays-Bas sur l'économie circulaire pour la commune de Sainte-Hélène et les diverses parties prenantes au projet d'école, dans la recherche de fonds et dans une communication pour son organisation.

Je remercie toute l'équipe, qui durant toute l'année s'est mobilisée sur la conduite et la réussite de l'ensemble des actions menées pour déployer les missions du CAUE auprès du plus grand nombre de collectivités.

Sur un plan statutaire, le **CAUE comptabilise 203 adhérents en 2016 contre 190 adhérents en 2015 et 167 adhérents en 2014**. Le taux d'adhésion augmente de 6 % malgré le retrait de 11 collectivités.

**Sur un plan financier**, soulignons que les comptes annuels 2016 ont été maîtrisés

**avec un réalisé de 100 % des charges budgétisées et de 104 % des produits budgétisés.**

Je remercie le conseil d'administration, nos fidèles adhérents ainsi que nos partenaires pour le soutien porté à notre institution.

**Ronan Loas,  
Président du CAUE  
Conseiller départemental**



# LISTE DES 197 ADHÉRENTS 2016 AU CAUE DU MORBIHAN

Vingt nouvelles adhésions de communes sont comptabilisées en 2016 (en vert)

AMBON	GÂVRES	LARMOR-BADEN	NEULLIAC	SAINT-ARMELE
ARZAL	GESTEL	LARRE	NOSTANG	SAINT-AVÉ
ARZON	GLÉNAC	LAUZACH	NOYAL-MUZILLAC	SAINT-BARTHÉLÉMY
AUGAN	GOURHEL	LE BONO	NOYAL-PONTIVY	SAINT-CONGARD
AURAY	GRAND-CHAMP	LE COURS	PÉAULE	SAINT-DOLAY
BANGOR	GUÉGON	LE FAOUËT	PEILLAC	SAINT-GÉRAND
BÉGANNE	GUÉHÉNNO	LE GUERNO	PÉNESTIN	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
BELZ	GUeltas	LE HÉZO	PLEUCADEUC	SAINT-GONNERY
BERNÉ	GUÉMENÉ S/SCORFF	LE PALAIS	PLEUGRIFFET	SAINT-GORGON
BIEUZY	GUERN	LE ROC-SAINT-ANDRÉ	PLOEMEL	SAINT-GUYOMARD
BILLIO	GUIDEL	LE SAINT	PLOEMEUR	SAINT-JEAN-BREVELAY
BOHAL	GUILLAG	LE SOURN	PLOEREN	SAINT-JEAN-LA-POTERIE
BRANDÉRIION	GUILLIERS	LE TOUR-DU-PARC	PLOUAY	SAINT-LAURENT-SUR-OUST
BREC'H	GUISCRIF	LES FORGES	PLOUGOUMELLEN	SAINT-LÉRY
BRÉHAN	HELLÉAN	LES FOUGERËTS	PLOUHARNEL	SAINT-MALO-DES-3-FONTAINES
BRIGNAC	HOEDIC	LIGNOL	PLOUHINEC	SAINT-MARCEL
BUBRY	HOUAT	LIMERZEL	PLOURAY	SAINT-MARTIN S/OUST
BULÉON	ÎLE AUX MOINES	LIZIO	PLUMELEC	SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE
CADEN	ÎLE D'ARZ	LOCMALO	PLUMELIAU	SAINT-NOLFF
CALAN	JOSSELIN	LOCOAL MENDON	PLUMELIN	SAINT PERREUX
CAMOËL	KERFOURN	LOCMARIA	PLUMERGAT	SAINT-PIERRE-QUIBERON
CAMORS	KERGRIST	LOCMARIAQUER	PLUNERET	SAINT-PHILIBERT
CARENTOIR	KERVIGNAC	LOCQUELTAS	PLUVIGNER	SAINT SERVANT/OUST
CARNAC	LA CHAPELLE-CARO	MALANSAC	PONTIVY	SAINT-THURIAU
CARO	LA CHAPELLE -GACELINE	MALESTROIT	PONT-SCORFF	SAINT-TUGDUAL
CLÉGUER	LA CHAPELLE-NEUVE	MALGUÉNAC	PORT-LOUIS	SAINT-VINCENT/OUST
CLÉGUÉREC	LA CROIX-HELLÉAN	MARZAN	PRIZIAC	SAINTE-ANNE-D'AURAY
COLPO	LA GACILLY	MAURON	QUELNEUC	SAINTE-BRIGITTE
CONCORET	LA GREE-SAINT-LAURENT	MELRAND	QUESTEMBERT	SAINTE-HÉLÈNE
COURNON	LA ROCHE-BERNARD	MÉNÉAC	QUIBERON	SAUZON
CRAC'H	LA TRINITE-PORHOËT	MERLEVEZ	QUILY	SÉGLIEN
CRÉDIN	LA TRINITE-SURZUR	MEUCON	RADENAC	SÉRENT
CROIXANVEC	LA TRINITE-SUR-MER	MISSIRIAC	RÉGUINY	SILFIAC
CRUGUEL	LA VRAIE CROIX	MOHON	RIANTEC	SULNIAC
DAMGAN	LANDAUL	MOLAC	RIEUX	THEHORENTEUC
ELVEN	LANDÉVANT	MONTENEUF	ROHAN	TREAL
ERDEVEN	LANGONNET	MONTERBLANC	RUFFIAC	VANNES
ÉTEL	LANOUÉE	MONTERREIN	SAINT-ABRAHAM	
ÉVRIGUET	LANTILLAC	MOUSTOIR'AC	SAINT-AIGNAN	
FÉREL	LANVENEGEN	MUZILLAC	SAINT-ALLOUESTRE	

## 6 autres structures adhérentes :

ATES CAPEB CENTRE HOPISTALIER. PORT LOUIS-RIANTEC  
LA COMPAGNIE DES PORTS LE FOYER D'ARMOR SOLIHA

## NON RENOUVELLEMENT EN 2016 DE COMMUNES ADHÉRENTES (11)

BERRIC	BRANDIVY	GUENIN	KERNASCLEDEN
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	NIVILLAC	PLAUDREN	SARZEAU
TAUPONT	THEIX-NOYALO	THÉHILLAC	

## I-1 GOUVERNANCE

### I-1-1 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2016

#### Représentants des collectivités locales :

Denis BERTHOLOM	Conseiller départemental du canton de Vannes 2
Bruno BLANCHARD	Conseiller départemental du canton de Lorient 1
Yannick CHESNAIS	Conseiller départemental du canton de Guer
Marie-Hélène HERRY	Conseillère départementale du canton de Guer
Ronan LOAS	Conseiller départemental du canton de Ploemeur
Michel PICHARD	Conseiller départemental du canton de Ploërmel

#### Représentants de l'Etat membres de droit :

Christophe GARRETA	Architecte des Bâtiments de France, Chef du STAP
Yves LE MARECHAL	Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan
Françoise FAVREAU	Inspectrice d'Académie

#### Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Matthieu BELBEOC'H	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Yann DANION	Représentant de la CAPEB
Serge NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

#### Personnes qualifiées

Ronan LE DÉLÉZIR	Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
Yves VALLET	Directeur général délégué de EADM 56

#### Membres élus par l'Assemblée Générale :

Jean BOISTAY	Adjoint au maire de Melrand
Bruno GICQUELLO	Maire de Malestroit
André KERVEADOU	Adjoint au maire de Plouay
Alain LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Jean-Luc SERVAIS	Adjoint au maire de Carnac
Gérard THEPAUT	Adjoint au maire de Vannes

#### Représentant du personnel à titre consultatif :

Corine GANIER	Urbaniste conseillère
---------------	-----------------------

### I-1-2 : MEMBRES DU BUREAU EN 2016

Président	Ronan LOAS
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Marie-Hélène HERRY
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Bruno BLANCHARD
Trésorier	Denis BERTHOLOM
Secrétaire	Bruno GICQUELLO

### I-1-3 : RÉUNIONS 2016 DES INSTANCES STATUTAIRES

#### Bureau :

- le 18 janvier,
- le 21 mars,
- le 21 septembre,
- le 28 octobre.

#### Conseil d'administration :

- le 21 janvier,
- le 21 avril,
- le 21 novembre.

#### Assemblée générale :

- le 4 février,
- le 6 juillet.

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.



## I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2016

### Direction

Mau. **GILLOURY-NANCEL**, géographe-urbaniste,  
ingénieur agronome

### Chargés de missions

Delphine **DERVILLE**, architecte conseiller, référent Qualiparc  
Frédérique **FALLET**, architecte conseiller  
Corine **GANIER**, urbaniste conseiller  
Véronique **LE BARS**, architecte conseiller  
Yannick **MAHÉ**, urbaniste conseiller  
Patrick **MOREL**, architecte conseiller

Damien **OGER**, chargé de mission environnement et SIG  
Heleen **STATIUS-MULLER**, chargée de mission en milieu scolaire

### Administration

Marie **BARBAZ**, responsable administratif et financier  
Nelly **BELLE**C, documentaliste / secrétaire  
Nadège **BERNARD**, secrétaire administrative et accueil  
Maude **LE BLAY**, secrétaire de direction

#### **Mouvements du personnel :**

Départ de Jean-Marie BRANELLEC et de Michel PARFAIT, architectes conseillers, le 7 mars, et de Jean-Pierre LE PRADO, réalisateur vidéo, le 12 avril.

Un directeur et huit chargés de missions spécialisés et expérimentés sur l'aménagement des territoires, l'urbanisme durable et l'architecture, au service des communes morbihannaises, de leurs regroupements et du département.

- **Mau. GILLOURY-NANCEL**, 57ans



Ingénieur agronome et géographe-urbaniste, Mau. a complété son cursus par un cycle en « management pour cadres supérieurs et dirigeants » à l'Institut Français de Gestion.

Son parcours professionnel se résume par :

- 29 ans de missions de service public en direction de collectivités territoriales à différentes échelles territoriales et dans trois domaines : le développement local, la protection et la gestion d'espaces naturels puis l'aménagement du territoire ;
- 4 ans dans l'ingénierie de formation comme consultant pour accompagner des processus de changement au sein d'entreprises, d'institutions publiques et parapubliques et enfin par,
- 26 ans de fonctions de direction d'associations dans le développement de projets territoriaux, la gestion de fonds publics et européens et durant ces douze dernières années, la direction successive de deux CAUE.

- **Delphine DERVILLE**, 41 ans



Architecte DPLG, Delphine a travaillé durant quatre ans successivement au sein de 3 agences vannetaises d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement du territoire en tant que chargée de projet puis quatre ans au sein d'une agence départementale d'aménagement assurant des missions d'AMO, de programmation et d'études de faisabilité, techniques et financières de projets pour les collectivités; avant d'arriver au CAUE fin 2012.

Au CAUE depuis 2012, sa mission principale porte sur la requalification et les extensions des parcs d'activités et le dispositif Acti'Parc du Morbihan du Conseil départemental. Elle accompagne de plus des collectivités du Pays de Lorient sur leurs autres projets d'aménagement et d'équipements publics.

• **Frédérique FALLET**, 41 ans



Architecte DPLG, Frédérique a travaillé treize ans dans une agence d'architecture en Bourgogne avant d'intégrer le CAUE. Chef de projet en architecture et développement durable, elle a conçu et réalisé de nombreux ouvrages et aménagements pour des maîtrises d'ouvrage publiques et privées et a participé à l'organisation des manifestations de sensibilisation pour la promotion et diffusion de la culture architecturale en région.

Au CAUE depuis 2014, elle assure une mission de conseil auprès des communes de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et du Pays de Pontivy tout en prodiguant des conseils aux particuliers. Son expertise est aussi mise au service du service instructeur de Pontivy Communauté dans le traitement des dossiers d'urbanisme, sensibles.

• **Corine GANIER**, 49 ans



Géographe-urbaniste, Corine a intégré le CAUE en 1993. Investi sur des problématiques d'urbanisme réglementaire et opérationnel, sa mission principale est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement : projet de territoire, documents d'urbanisme, requalification des espaces publics, revitalisation de centre bourg, valorisation et requalification d'espaces de loisirs, extension de bourg.

Elle est référente des communes du Pays de Ploërmel tout en menant en parallèle des actions de formation et de sensibilisation.

Certifiée par l'Organisme Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) depuis 2008, Corine est co-auteure de l'ouvrage « Le lotissement, pour un projet de qualité » édité en 2005 par le CAUE et diffusé nationalement.

• **Véronique LE BARS**, 49 ans



Architecte, diplômée d'Etat, Véronique a exercé pendant 8 ans la fonction d'assistante d'architecte dans trois agences d'architecture et au Pact-Arim, avant d'intégrer le CAUE en 2003. Elle conseille depuis une dizaine d'années les collectivités sur leurs projets d'équipements publics et d'aménagements urbains prodiguant par ailleurs des conseils architecturaux auprès des particuliers et des actions de formation et de sensibilisation.

Elle est référente des communes du Pays de Questembert, d'Arc Sud Bretagne, des 3 communes de Cap Atlantique et des 10 communes morbihannaises du Pays de Redon.

Véronique est co-auteure de l'ouvrage « Le lotissement, pour un projet de qualité » édité en 2005 par le CAUE et diffusé nationalement.

• **Yannick MAHÉ**, 52 ans



Géographe-urbaniste, Yannick a intégré le CAUE en 1990. Investi sur des problématiques d'urbanisme réglementaire et opérationnel, sa mission principale est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement : projet de territoire, requalification des espaces publics, revitalisation de centre bourg, valorisation et requalification d'espaces de loisirs, extension de bourg.

Il est référent du territoire défini par le Pays de Pontivy et du Roi Morvan tout en menant en parallèle des actions de formation et de sensibilisation.

Certifié par l'Organisme Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) depuis 2008, Yannick est co-auteur de l'ouvrage « Le lotissement, pour un projet de qualité » édité en 2005 par le CAUE et diffusé nationalement.

- **Patrick MOREL**, 45 ans



Architecte DPLG, Patrick a été chef de projet pour la conception et la réalisation de nombreux ouvrages de nature et d'ampleurs diverses pour avoir été à plusieurs reprises, lauréat de concours en ayant travaillé 16 ans en tant que libéral ou salarié dans des agences d'architecture à Paris, Londres et Nantes.

En parallèle, il a enseigné à l'école de Design de Nantes Atlantique durant 5 ans en « design d'espace », avant d'intégrer le CAUE en 2014.

Fort de cette expérience, il conseille les 24 communes qui constituent AQT, les 4 communes de Belle-Ile-en-mer et prodigue des conseils aux particuliers au sein de la maison du logement d'Auray et au CAUE.

- **Damien OGER**, 40 ans



Ecologue avec un DESS « Dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux » et un mastère spécialisé « Evaluation environnementale et conduite de projets », Damien a effectué des missions d'inventaires floristiques et d'études au sein du PNR Loire Anjou Touraine, du Muséum d'histoire naturelle de Nantes et de l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan avant d'intégrer en 2006 le CAUE.

Chargé de mission Environnement, il intervient pour les collectivités sur l'aménagement des espaces publics et notamment les zones de loisirs et les circulations douces, la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité, la mise en œuvre de la gestion différenciée, les études paysagères.

Il gère aussi le Système d'Information Géographique du CAUE en support de l'équipe.

- **Heleen STATIUS-MULLER**, 49ans



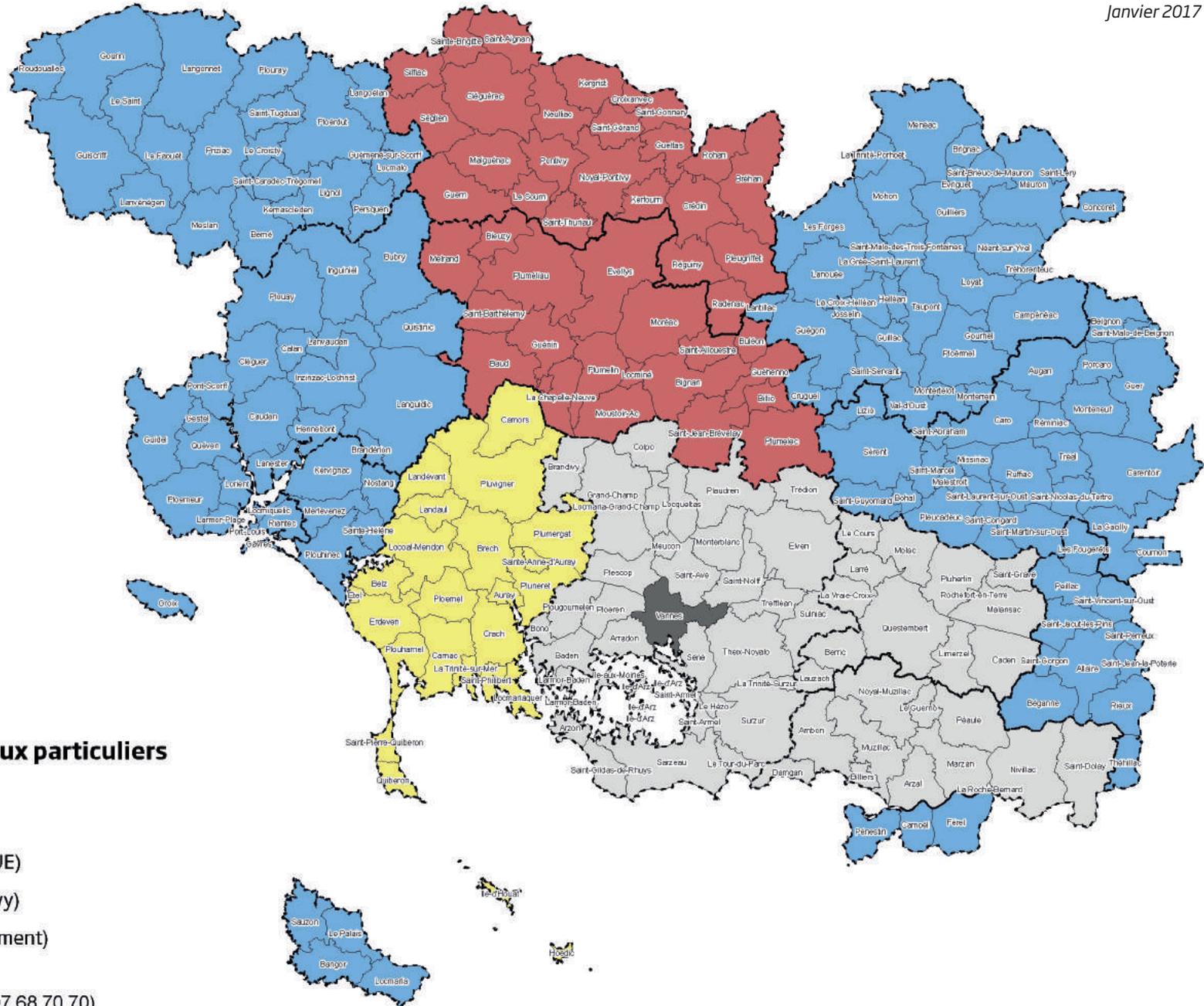
Historienne de l'art avec un DEA spécialisé sur l'architecture contemporaine, Heleen a mené des travaux d'études sur des patrimoines divers et a réalisé des animations culturelles autour du patrimoine au sein de collectivités (le Havre, Oullins, Lyon) et d'institutions (école d'architecture de Saint-Etienne, CAUE du Rhône) avant d'intégrer le CAUE du Morbihan en 2003 pour un travail de recherche sur Yves GUILLOU, architecte emblématique de la Bretagne et la réalisation d'une exposition rétrospective à son sujet.

Chargée de mission en sensibilisation à l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, sa fonction est aujourd'hui centrée sur le milieu scolaire, formation des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré puis des collégiens pour intervenir en classe dans une approche pluridisciplinaire avec les enseignants de différentes matières.

## Formations, colloques et ateliers de réflexion suivis par le personnel en 2016 :

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
« L'Aménagement du territoire peut-il être démocratique? »	30	Paris	année 2016	1	IHEDATE	M. GILLOURY-NANCEL
« Excel Consolidation - Perfectionnement »	3	Vannes	le 25 janvier, le 2 février et le 12 avril	9	CCI	M. BARBAZ, N. BELLEC, N. BERNARD, JM BRANELLEC, D. DERVILLE, F. FALLET, M. GILLOURY-NANCEL, M. LE BLAY, H. STATIUS MULLER
« Utilisation de l'approche Palo Alto dans l'accompagnement de projets de territoires et de projets urbains »	2	Paris	les 28 et 29 janvier	3	CAUE DE LOIR ET CHER	D. DERVILLE, P. MOREL, M. PARFAIT,
« Cinéma et Architecture »	3	Paris	les 22, 23 et 24 février	1	Images en Bibliothèque	H. STATIUS MULLER
« Logiciel de paie »	1	Vannes	le 4 avril	1	Cocerto	M. BARBAZ
« Loi de transition énergétique pour la croissance verte » - Décryptage et enjeux	1	Angers	le 26 avril	2	INSET	C. GANIER, Y. MAHE
« Printemps de l'éco construction »	1	Rennes	le 27 mai	1	ENSAB	D. DERVILLE
« Ambassadeurs des matériaux biosourcés : Sensibiliser et conseiller les acteurs de la construction »	3	Rennes	les 11 et 12 octobre, et le 18 novembre	2	DREAL BRETAGNE	D. DERVILLE, F. FALLET
« Concertation en urbanisme et aménagement »	3	Paris	les 3 et 4 novembre et le 29 novembre	4	CAUE 78	F. FALLET, V. LE BARS, Y. MAHE, P. MOREL,
« Eco Quartiers : montage économique des opérations d'aménagement durable »	3	Rennes	les 14, 15 et 16 novembre	2	DREAL BRETAGNE	C. GANIER, Y. MAHE
« Droit du travail »	1	Nantes	18 novembre	1	UNIFORMATION	M. BARBAZ
« SST » Secourisme	1	Vannes	22 novembre	1	AFST	F. FALLET
Participation à des ateliers et colloques	Durée	Lieu	Dates	Nbre de salariés	Organisateur	Nom des salariés concernés
Colloque « L'habitat participatif ».	1	Paris	24 avril	1	FNCAUE Paris	M. GILLOURY-NANCEL
Colloque « Le renouvellement urbain au Pays de Ploërmel ». Bilan de l'expérimentation sur 1 an, et partage d'expériences d'autres territoires.	1/2	Ploërmel	19 mai	1	Pays de Ploërmel	C. GANIER

## II - RAPPORT D'ACTIVITES 2016



**Conseil architectural aux particuliers**  
Lieux de permanence

- Vannes (Locaux du CAUE)
- Pontivy (Pays de Pontivy)
- Auray (Maison du Logement)
- Vannes aggro (Tél. 02.97.68.70.70)
- Ville de Vannes (Tél. 02.97.01.63.30)

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le CAUE du Morbihan est une association créée en 1979 à l'initiative du Conseil départemental. Sa mission d'intérêt général est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Conformément à ses statuts, le CAUE oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- le conseil aux particuliers,
- le conseil aux collectivités,
- la sensibilisation, la formation et l'information du public.

## II - 1 - LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

*« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre... »*

*Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3*

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemple :

- comment implanter une construction neuve dans son environnement ?
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation ?
- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet ?
- comment comprendre le cadre réglementaire ?

En 2016, le départ de deux architectes en début d'année, lié aux 800 K€ de montant de taxe d'aménagement alloué par le Conseil départemental, a contraint le CAUE à se réorganiser au détriment de cette activité pour satisfaire en parallèle au mieux les demandes d'intervention des collectivités.

Des neuf permanences de conseil aux particuliers, déployées sur l'ensemble du territoire départemental depuis 2012, le CAUE a validé en 2016 le fait d'intervenir uniquement sur les communes et intercommunalités qui adhèrent au CAUE. De ce fait, les seules permanences maintenues depuis avril 2016 sont à Auray à la Maison du Logement, à Grand-Champ, à Pontivy, puis dans les locaux du CAUE, pour tous les autres territoires à l'exception de ceux ayant adhéré au service instructeur de Vannes Agglomération.

Du fait de la réduction des effectifs du CAUE, a été en effet actée la demande de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération d'effectuer le conseil amont aux particuliers, candidats à la construction dont les dossiers seraient instruits par leur service.

**Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2016 : 327 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis** et demandes reçues par mails ou téléphone, et répartis entre :

- 189 rendez-vous avec des particuliers, contre 394 en 2015,
- 65 avis émis sur des dossiers transmis contre 52 en 2015,
- 73 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone, contre 128 en 2015.

*La liste des particuliers ayant bénéficié d'un conseil est présentée par commune en fin de chapitre.*

Parmi les personnes ayant indiqué l'origine de leur consultation au CAUE, 27 % des personnes reçues ont été orientées vers le CAUE par leurs relations personnelles, 25 % par le site internet, 21 % par une mairie, 8 % par annonce dans la presse. Depuis 2015, on constate une nouvelle progression de l'impact du nouveau site internet qui a pris quatre points après avoir pris sept points en 2015 en comparaison de 2014.

En 2016, la nature des conseils fournis a concerné principalement des maisons neuves, des restaurations / réhabilitations et des extensions.

	2016		2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Maison neuve	104	32 %	167	29 %
Logements groupés	2	1 %	11	2 %
Restauration / réhabilitation	92	28 %	130	23 %
Extension	68	21 %	141	25 %
Bâtiment annexe	17	5 %	21	3 %
Bâtiment tertiaire	5	2 %	23	4 %
Travaux divers, isolation	24	7 %	50	8 %
Aménagement intérieur	4	1 %	0	0 %
Autres (coloration, juridique...)	11	3 %	28	2 %
Division de terrain	0	0 %	3	1 %

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	2016		2015	
	Nombre	%	Nombre	%
Intention du projet	136	42	269	47
Stade du permis de construire	82	25	116	20
Déclaration préalable	26	8	50	9
Stade du refus du permis	32	10	70	12
Litiges et réglementation	23	7	22	4
Non renseigné	28	9	44	8
TOTAL	327	100	576	100

En 2016, 42 % des porteurs de projet reçus se sont adressés au CAUE au stade de l'intention de projet, moment le plus pertinent de notre intervention ce qui montre une légère diminution par rapport à 2015.

LIEUX \ CONSEILS	Maison neuve	Logement groupé	Restauration / réhabilitation	Extension	Bâtiment annexe	Bâtiment industriel / commercial	Travaux, isolation, etc...	Aménagement intérieur	Autres (Coloration, juridique)	TOTAL		%
										2016	2015	
Auray Quiberon Terre Atlantique	27		20	13	4		1	1	3	69	86	80.23
Siège du CAUE	58	2	56	33	6	5	12	2	8	182	432	42.13
Pays de Pontivy	15		15	20	7		11	1		69	38	181.58
Loch Communauté	4		1	2						7	18	38.89
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>92</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>327</b>	<b>574</b>	<b>56,97</b>
Nombre total en 2015	167	11	130	141	21	23	50	3	28	574		
<b>Ecart entre 2016 et 2015</b>	63	9	38	73	4	18	26	1	17	-247		
<b>2016 par type de conseil</b>	<b>32 %</b>	<b>1 %</b>	<b>28 %</b>	<b>21 %</b>	<b>5 %</b>	<b>2 %</b>	<b>7 %</b>	<b>1 %</b>	<b>3 %</b>			

La mission de conseil aux particuliers représente 6 % de l'activité menée en 2016.

Cette mission de conseil aux particuliers a représenté sur l'année 2016, 64,5 jours de travail soit 35 % du temps consacré en 2015 (181 jours) pour les architectes salariés, temps de déplacements inclus (150 jours en 2014, 176 jours en 2013).

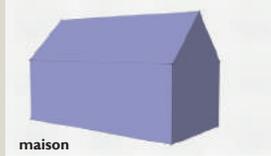
A noter que le CAUE est intervenu en 2016 auprès du service ADS de Pontivy Communauté et que suite à cette intervention, **une notice pédagogique sur les demandes d'autorisation de construire a été élaborée par le CAUE pour les communes et plus particulièrement les référents communaux en urbanisme et candidats à la construction. Validée par la DDTM, celle-ci présentée en mars 2017 aux services instructeurs a été imprimée en 9 100 exemplaires pour 58 communes et 4 intercommunalités.**

# Extrait de la « notice explicative sur la demande d'autorisation de construire à effectuer selon le projet »

## Quelle autorisation d'urbanisme pour votre projet ?

### CONSTRUCTION NOUVELLE

Vous construisez une maison



maison



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m<sup>2</sup>



ex. : abri de jardin inférieur à 5 m<sup>2</sup>



Pas de formalité, respect du document d'urbanisme en vigueur (PLU, carte communale)

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>



ex : garage ou carport, surface comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>



**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>



ex : garage ou carport, surface supérieure à 20 m<sup>2</sup>



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

### TRAVAUX ATTENANT À UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

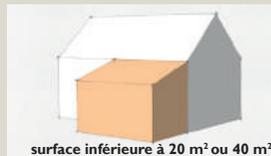
Vous réalisez une extension :

• création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol :

- < 20 m<sup>2</sup> pour toutes les zones non urbaines (RNU, carte communale, PLU et PLUi),

OU

- < 40 m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou PLUi, et si l'extension n'a pas pour effet de porter la surface de plancher au-delà du seuil nécessitant le recours à un architecte (150 m<sup>2</sup>).



surface inférieure à 20 m<sup>2</sup> ou 40 m<sup>2</sup>



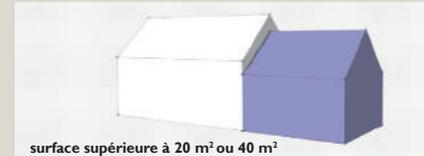
**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404

• création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol :

- > 20 m<sup>2</sup> pour toutes les zones non urbaines (RNU, carte communale, PLU et PLUi),

OU

- > 40 m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou PLUi.



surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> ou 40 m<sup>2</sup>



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

Vous réalisez des travaux de ravalement :

- dans un secteur protégé,
- dans un secteur de monuments historiques ...



**DÉCLARATION PRÉALABLE**

Vous réalisez des travaux qui modifient l'aspect extérieur :

- création ou modification d'une ouverture, fenêtre de toit, lucarne, modification de la couleur de façade,
- modification de la toiture,
- pose de panneaux photovoltaïques,
- transformation d'un garage ( ex : chambre, bureau < 20 m<sup>2</sup>).



**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404

Vous transformez des locaux qui créent de la surface habitable (changement de destination) :

- transformation d'une surface commerciale ou agricole en surface habitable sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- transformation d'une surface commerciale ou agricole en surface habitable avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment



**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

### RÉALISATION DE CLÔTURES

- dans un secteur sauvegardé,
- dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,
- dans un site ou monument naturel classé ou inscrit au titre du code de l'environnement,
- dans un secteur délimité comme secteur à protéger par un plan local d'urbanisme (PLU),
- dans une commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.



**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404

### VOUS CONSTRUISEZ UNE PISCINE

- bassin < 10 m<sup>2</sup>
- bassin non couvert (ou avec couverture de protection solaire ou de sécurité) < 100 m<sup>2</sup>
- bassin couvert > 1m 80 de haut et/ou bassin > 100 m<sup>2</sup>



Pas de formalité



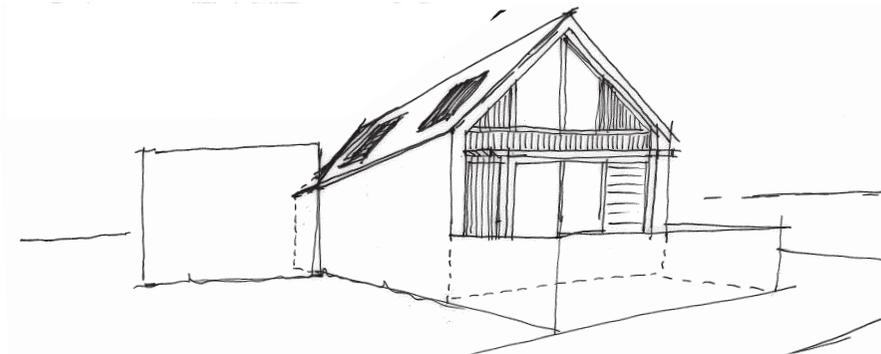
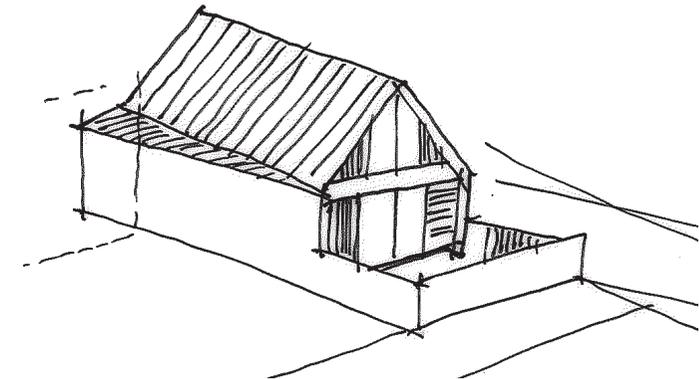
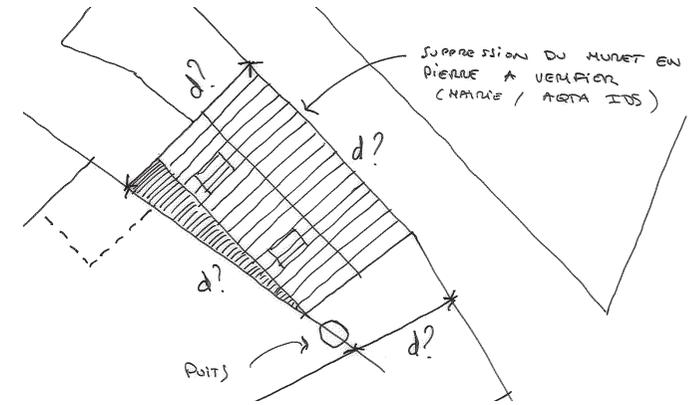
**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

Exemple de conseil architectural

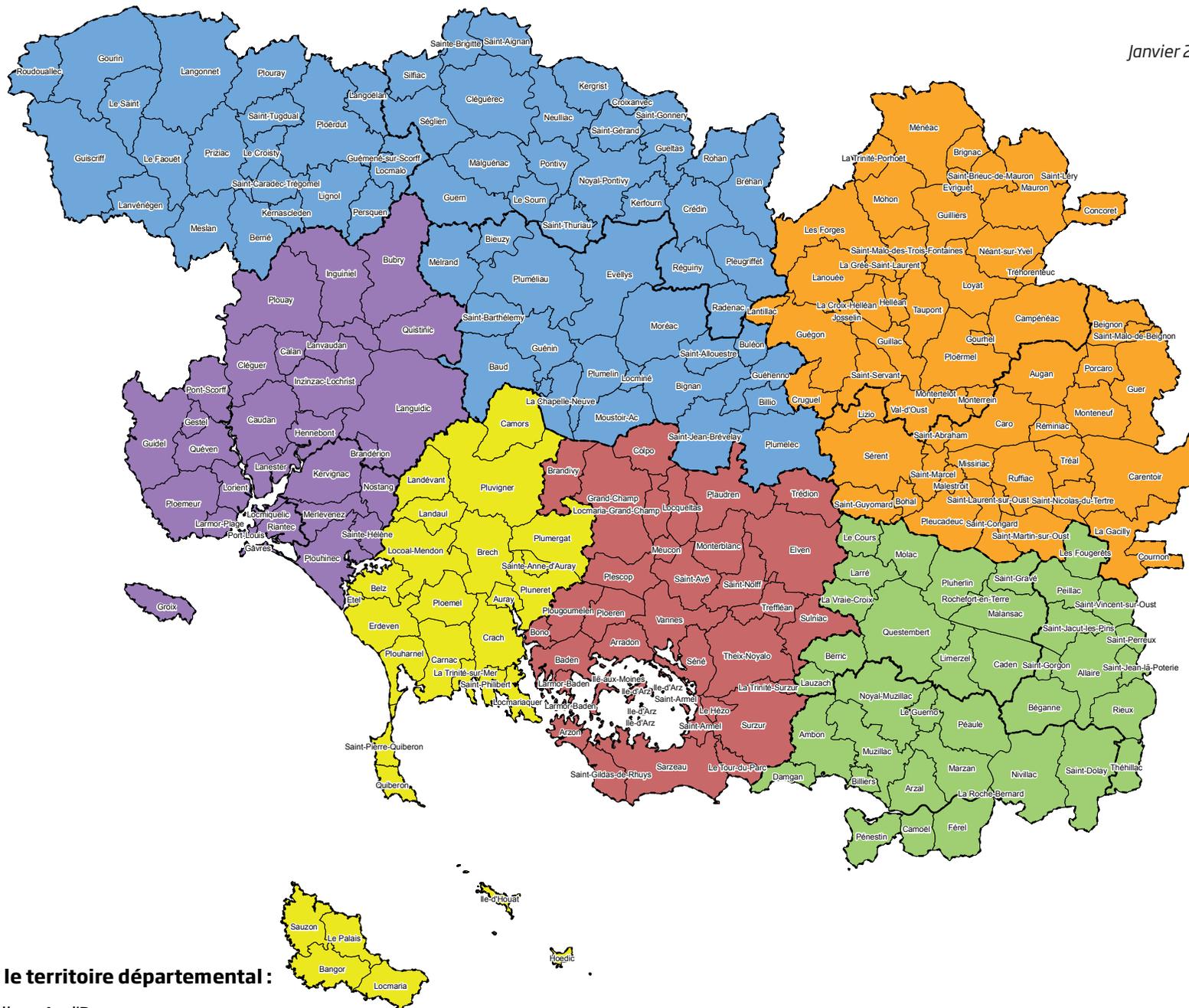
<p>Date: 9 / 9 / 2016</p>	<p><b>CAUE</b> Conseil d'Architecture d'Urbanisme &amp; de l'Environnement du Morbihan 2, allée Nicolas LE BLANC 56000 VANNES Tél:02.97.54.17.35. / Fax:02.97.47.89.52.</p>
<p>Demandeur: PC - DP n° Lieu - dit : Commune: <b>PLOUHARNEL</b></p>	<p>Conseils formulés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LA CONTRAINTE DU STATIONNEMENT PEUT ÊTRE DÉTERMINANTE SUR CE PETIT TERRAIN - CONTACTER AQTA / MANIE POUR CONFIRMATION DU NOMBRE DE PLACES (2).</li> </ul>
<p>Projet: <b>MAISON NOUVE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- NOUS CONSEILLONS DE VÉRIFIER LES DIMENSIONS RÉELLES DU TERRAIN, LE CADASTRE ÉTANT PARFOIS PEU PRÉCIS.</li> </ul>
<p>Dossier: Pièces: <b>EJ 9</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ESQUISSE SEMBLE BIEN FONCTIONNER (SOUS RÉSERVE D'UNE SOLUTION AU 1er point AGRAND) - IL EST POSSIBLE D'ÉLARGIR LE PIGNON SUD/EST SUR JARDIN POUR AVOIR DE MEILLEURES PROPORTIONS ET CRÉER PLUS DE VOLUME À L'ÉTAGE. <b>+ VOIR CROQUIS</b></li> </ul>
<p>Patrick MOREL Architecte E-mail: p.morel@caue56.fr</p>	



## PAR COMMUNE, LISTE DES PARTICULIERS VENUS PRENDRE CONSEIL AU CAUE, EN RENDEZ-VOUS, PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL

ALLAIRE : M. Le Marie, M. Talvasson, M. Thomas, M. Daulon, M. Chemin -  
ARRADON : M. Percelay - AURAY : Mme Sargeant, Mme Henanff, M. Mauffrais,  
Mme Coupel, Mme Paul Société Axces habitat, Mme Thomas - BAUD : M. Jame  
- BELZ : M. Dugrais, M. Betferu, Mme Allain - BERNE : M. Minier - BRANDIVY :  
M. Disdero, M. et Mme De Cologne - BRECH : M. Fratti, M. Adelis, M. Le Gal, M.  
Le Niniven, Mme Picard - BUBRY : M. Anno - CAMOEL : M. et Mme Chevallard, M.  
Blanchard - CAMORS : M. Trehin - CARNAC : M. Plunian, Mme Coste, Mme Le Pennec  
- CLEGUEREC : M. Hayf, M. Le Devehat, M. Rigoux, M. Merveilleux, M. Le Brun, M.  
Rivalan - CONCORET : Mme Guirriec (2) - COURNON : Mme Grassin - CRAC'H : Mme  
Maudet, Mme Le Blanc, M. Lopez, M. et Mme Pouillon, M. Hervé, Mme Larrieule  
- CRUGUEL : M. Beunes - DAMGAN : Mme Jego, M. Pinel - ERDEVEN : M. Canet, M.  
Watterquant, M. Grossard, M. Andrieux, M. Guilbaud, Mme Collet-Talidec, Mme  
Guilbaud, M. Manoury - FEREL : M. Berçon, M. Long, M. Morice et Mme Perraud,  
M. Rougier, M. Figaro et Mme Gougeon, Mme Retail et M. Aboudrade, M. Guillet,  
Mme Sable, M. Lebreton, Mme Chamille, M. Vrignaud, Mme Guillemot, Mme  
Jauny - GESTEL : M. Le Flecher - GLENAC : Mme Blais - GOURIN : Le Dren - GRAND  
CHAMP : M. Jahier (2), Mme Guedo, M. Houix - GUEGON : M. Mariévin, Mme  
Grillon - GUENIN : M. Varailhon - GUERN : M. Jobin (2), M. Pizon (2), Mme Marzin,  
Mme Kossen, M. et Mme Giard, M. Le Paih, Mme Kossen, Mme Le Gal, M. Nobel -  
GUIDEL : M. Galliffon, Mme Chalin, M. Grumelec, M. Branchoux, SARL Ile Blanche,  
M. Bomcke, M. Cadoret, M. Le Portz, M. Le Gal - GUILLAC : M. Vaslin - HENNEBONT :  
Mme Guidoux, M. Gourdon, M. Brohier - HOUAT : Mme Le Scouarnec - ILE AUX  
MOINES : M. Dehau (3), M. Leculle - INGUINEL : Mme Anno - INZINZAC LOCHRIST :  
M. Le Strat - JOSSELIN : M. Rio - KERFOURN : Mme Guegan - KERGRIST : M. Doner  
(2) - KERVIGNAC : M. et Mme Jacoupy, M. Guillevic - LA CROIX HELLEAN : Mme  
Blanchard - LA VRAIE CROIX : M. Courio - LANDAUL : M. Le Draper, M. Soulaïne,  
Mme Le Prado - LANDEVANT : M. Kervarrec, Mme Guillemette - LANESTER : M.  
Naudin, M. Le Gouallec, M. Courset, Mme Van-Kriekingue, M. Garcia - LANGUIDIC :  
M. Allio - LANVAUDAN : Mme Bibard - LARMOR PLAGE : M. Le Gallo, M. Léon - LE  
BONO : M. Navatte - LE FAUQUET : M. Hindmarch, M. Le Meudec - LE PALAIS : M.  
Martins (3), M. Gicquel - LE ROC ST ANDRE : Mme Coudray - LE SOURN : M. Le Flohic  
(2) - LE SOURN : M. Carel - LES FORGES : Mme Le Clainche - LOCMARIAQUER :  
Mme Sylvestre - LOCMIQUELIC : Mme Le Floch, M. Danigo, M. Bardos - LOCOAL  
MENDON : M. Civel - LORIENT : Mme Le Paich (2), Mme Ballandras, M. Le Bail, Mme  
Robé, M. Chikhi, M. Le Psatre, M. Lefeve, M. Jego (2), M. Scolan, M. Guilhaume,  
M. Hedjazi, Mme Le Mezo, M. Le Paix, M. Marchadou, Mme Metayer - LOYAT : M.

Chapman - MALGUENAC : M. Coetmeur - MARZAN : M. Seignard - MAURON : Mme  
Lesiak, M. Ruelleu - MELRAND : M. Le Gourriec - MENEAC : Mme Civel - NEULLIAC :  
M. Smith - NOYAL PONTIVY : M. Mouret, M. Voisin - PEILLAC : Mme Pontgelard  
(2), M. Jousseau - PENESTIN : M. Guihot, M. Le Nouail - PLAUDREN : M. Troadec,  
Mme Vernier - PLEUGRIFFET : M et Mme Kerleau - PLOEMEL : M. Hernandez (2),  
M. Le Gall, M. Jauron (MOE), M. Morté, M. Lardon, M. Rio, Kervadec - PLOEMEUR :  
SARL Espace audition, M. Bel, Mme Creoff, Mme Guenneguez, Ste Bretagne  
étanchéité, M. Le Borgne, Mme Leclercq (2) - PLOERMEL : Mme Lambert, Mme  
Perrichot - PLOUAY : Mme Tanguy - PLOUHARNEL : M. Lamour, Mme Limbour, M.  
Lamour, M. Talibec, Ste De Bordieux - PLOUHINEC : M. Hubert (MOE), M. Kersuzan,  
M. Brehaut, Mme Gesrel, M. Aufray, Mme Mardon, M. Le Bechennel, H2BG (MOE),  
M. Le Devic, M. Venancio, Mme Jegouzo (MOE), M. Guerra et Mme Pierre, Modicom  
(MOE), M. Tanguy, M. Rio, M. Gallic, M. Fuccas, M. Gestel - PLUMELEC : M. David -  
PLUMELIN : M. Le Goff - PLUMERGAT : M. Chauvel, M. Bitauld, M. et Mme Thomas,  
Mme Cairjo, Mme Bellego - PLUNERET : Mme Sapin (2) - PONT SCORFF : M. Pruvot  
- PONTIVY : M. Peilho, Mme Lucas (2), M. et Mme Daniele, Mme Le Quéré, Mme  
Lucas (4), M. Dasilva, M. Thimeur, Mme Guillory, Mme Guiny, M. Le Bras, M. Le Fur,  
M. Da Silva, M. Hue, M. et Mme Le Franc (2), M. Le Bail, Mme Rolland - PORT LOUIS :  
M. Couton, M. Poisson, M. Hemon - QUEVEN : Mme David - QUIBERON : M. Carré  
- QUISTINIC : M. Monnier, Mme Bellour - RADENAC : M. Bredolese, M. Thomas -  
REGUINY : M. Thoraval - RIANTEC : Mme Jacob - RIEUX : M. Rouxel - ROHAN : M.  
Stiven Potel, M. Davenne, M. William - SARZEAU : M. Tison, M. Quere - SAUZON : M.  
Trebert - SENE : M. Le Dressay, Mme Moverel, M. Bleret - SERENT : Mme Chevalier  
- SILFIAC : M. Zygkostiots - ST ARMEL : M et Mme Vassal (2) - ST BARTHELEMY :  
Mme Daniel, M. Roux - ST GERAND : M. Le Nozaih - ST GILDAS DE RHUYS : M.  
Dartigalongue - ST GONNERY : M. Le Bihan - ST GORGON : Mme Gumiaux - ST  
GUYOMARD : M. Lesne - ST JACUT LES PINS : M. Armand - ST JEAN BREVELAY :  
Mme Dréano (2) - ST MARTIN /OUST : Mme Mazzochi, Mme Malice - Mme De Coster  
- ST PERREUX : M. Gillet - ST PHILIBERT : M. Recorbet, M. Kervenoael - ST PIERRE  
QUIBERON : M. Le Blay, Mme Thomas, Mme Rocard, M. Gascard (MOE), M. Quentel  
- ST THURIAU : Mme Le Borgne, M. Ulliac, M. Mouraud (2) - ST VINCENT/OUST -  
M. Hervieux, M. Jagot - SULNIAC : M. Bertehvas (MOE) - STE ANNE D'AURAY :  
M. Chauvel, M. Le Bayon, M. Guillevic, Mme Brianceau, M. Cadoret, Mme Michel  
- STE HELENE : Mme L'Helgoualch, Mme Le Dantec - TAUPONT : M. Brisson (2)  
- VANNES : M. Russelot - Mme Le Duigou, M. Brucelle, Mme Breau, Mme Noblet



### Carte des secteurs

#### Référents collectivités :

- Véronique Le Bars
- Delphine Derville
- Frédérique Fallet
- Corine Ganier
- Yannick Mahé
- Patrick Morel

#### Conseillers thématiques sur le territoire départemental :

Delphine Derville : dossier Morbihan Acti'Parc  
 Damien Oger : aménagement des espaces naturels et espaces verts

## II-2- LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

*« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »*

Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

*«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...*

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

Le Conseil aux collectivités locales du Morbihan reste la mission prépondérante du CAUE. Elle permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.

Le CAUE accompagne aussi les communes et les intercommunalités en privilégiant les approches globales et transversales, seules à même d'appréhender la complexité d'un territoire qui permettent d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement. Le CAUE promeut ainsi la notion de projet global, intégré, la cohérence de l'aménagement, dans le temps et dans l'espace, de même le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre donc les moyens aux élus de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité pour développer une exigence de qualité. Il accompagne ses interlocuteurs dans leur démarche tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable pour des projets en phase avec leur époque et leur contexte.

Acteur de terrain, le CAUE reste donc, un interlocuteur privilégié des élus locaux soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences

en matière d'aménagement. Le CAUE offre par ailleurs une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Pour l'organisation du conseil aux collectivités locales, le département est aujourd'hui divisé en six secteurs avec un architecte urbaniste ou géographe urbaniste référent en charge d'assurer les contacts avec les collectivités ou leurs regroupements (cf. carte).

**En 2016, le CAUE a été l'interlocuteur de 109 collectivités morbihannaises et de leurs groupements, et a réalisé 157 conseils auprès des élus, contre 185 en 2015.**

### II.2.1 - LES CONSEILS PONCTUELS (23)

a) par nature

- 10 aides à la décision pour la réalisation d'équipements et de services
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines
- 3 réflexions urbaines et paysagères globales
- 8 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

#### Réflexion urbaine et paysagère globale

Arzal	Diagnostic paysage « Embellissement du Morbihan ».
Guehenno	Diagnostic paysage « Embellissement du Morbihan ».
Saint-Jean-La-Poterie	Diagnostic paysage « Embellissement du Morbihan ».

## Aides à la décision pour la réalisation d'équipements et de services

Bubry	Conseils pour la mise aux normes d'un bâtiment du centre de réinsertion de Brehédigan.
Camors	Conseils pour l'implantation d'équipements sportifs.
Colpo	Conseils dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite (école).
Hoëdic	Etude pour la réhabilitation de la "glacière" en annexe de la mairie.
Lanvenegen	Réflexion sur la réhabilitation d'anciens commerces et d'une salle de danse.
Larré	Réflexion préalable à l'acquisition d'un bien immobilier en centre-bourg.
La Grée-Saint-Laurent	Extension salle polyvalente (atelier technique).
Quiberon	Conseils pour l'aménagement d'une rampe PMR pour le poste de police.
Rieux	Construction d'une salle socio-culturelle.
Saint-Gravé	Réflexion préalable à l'acquisition d'un bien immobilier en centre-bourg.

## Conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

Belz	Conseils sur le projet d'aire de stationnement de Saint-Cado.
La Chapelle - Neuve	Conseils pour l'aménagement du nouveau cimetière.

La Vraie-Croix	Conseils pour l'aménagement et l'entretien du cimetière.
Le Tour-du-Parc	Conseils pour l'aménagement d'une aire de stationnement et de détente.
Les Forges	Conseils pour l'aménagement d'espaces publics dans le bourg.
Ploemeur	Aménagements d'un espace naturel « site Natura 2 000 » sur le front de mer à Fort-Bloqué.
Quiberon	Conseils pour le réaménagement du rond-point de la gendarmerie.
Quiberon	Conseils pour l'accès PMR du poste de police municipale.

## Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Brec'h	Conseils auprès de la commune pour l'aménagement du Lotissement « Quartier Ouest » .
Pont-Scorff	Conseils auprès de la commune pour la création d'un parc d'activités et d'un lotissement sur un site de 12 hectares.

## LA CHAPELLE NEUVE- Conseils pour l'aménagement du cimetière

La commune de la Chapelle-Neuve est confrontée à un manque d'emplacements disponibles dans le cimetière. L'extension du cimetière a donc été décidée sur un terrain voisin situé à l'ouest de l'équipement actuel.

La municipalité a sollicité les services de Locminé Communauté pour réaliser le plan d'aménagement. Développée sur un peu plus de 2 000 m<sup>2</sup>, l'extension localisée en entrée de bourg compterait 183 emplacements pour la réalisation de caveaux.

### Conseils d'aménagement

L'enherbement de certains espaces paysagers, du stationnement ou d'allées sont autant d'occasions de rendre acceptable par les usagers la présence de la végétation dans le cimetière, tout en montrant que les services techniques soignent l'espace. Pour faciliter les interventions de gestion, il faut, dès le début, penser à l'entretien.

Quelques éléments à prendre en compte au moment de la conception :

- créer des espaces rectilignes, réguliers et de tailles adaptées à la technique d'entretien envisagée (largeur de l'outil de travail...);
- veiller à établir des continuités entre surfaces enherbées et minérales pour faciliter le passage des machines;
- uniformiser les contre-allées, les voies de circulation, la taille des tombes au sol et des entre-tombes permet de faciliter l'entretien du site;
- placer des semelles jointives dans les espaces inter-tombes pour éviter l'apparition d'herbes;
- créer des aménagements favorisant la mise en place de techniques préventives : paillages, plantes couvre-sol...
- enherber les allées ou utiliser des dalles engazonnées plutôt que d'opter pour des allées sablées ou gravillonnées nécessitant davantage d'entretien;
- utiliser pour les plantations des espèces locales peu consommatrices d'eau et demandant un entretien réduit;
- concevoir des massifs arbustifs ou des prairies fleuries en lieu et place du minéral;
- planter le long des palissades pour éviter de devoir désherber ces espaces.

### Aménagements paysagers et entretien du cimetière / références



Enherbement des allées sur sable de kaolin (Locmariaquer)



Pousse-pousse sarcloir pour désherber les allées stabilisées ou gravillonnées (Kergrist)

### Plantations en pieds de mur / références



Rosiers grimpants et clématites le long d'un mur



Chevreuille couvrant une partie du mur : plante très odorante



Valériane en pied de mur

### Revêtements de sol et murs préfabriqués / références



Différenciation des revêtements de sol entre l'espace circulé et le stationnement



Stationnement sur un revêtement de sol de type pavé joint gazon



Mur à parement matricé avec effet pierres sèches

## II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE À LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS ET D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le CAUE est régulièrement invité à participer au choix de concepteurs, soit dans le prolongement de missions réalisées par le CAUE, soit dans le cadre de **jurys de concours**.

En 2016, le CAUE a participé à **34 choix d'équipes de maîtrise d'oeuvre, et à 4 jurys sur demande**.

### a) Suite aux missions réalisées CAUE, aide à l'élaboration des cahiers des charges pour concrétiser les opérations suivantes

Bangor	Aménagement du centre bourg.
Brandérion	Aménagement du centre-bourg.
Carentoir	Rénovation des anciens locaux de l'école vétérinaire en mairie, en coeur de bourg <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
Colpo	Lancement de la révision du PLU.
Glénac	Aménagement de la zone de loisirs du Mortier.
Grand-Champ	Création du pôle enfance II en coeur de bourg <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
Guégon	Aménagement d'une coulée verte dans le bourg. Aménagement des abords de l'étang de Bisoizon. Développement de liaisons douces.
Guiscriff	Sur la partie agglomérée pour à la fois améliorer la sécurité, valoriser le cadre de vie des habitants et redynamiser l'image du bourg et notamment l'appareil commercial <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>

Kergrist	Requalification de la rue calvaire avec sécurisation routière et création d'un chemin piétonnier en direction de l'école, projet s'inscrivant dans la poursuite du réseau de liaisons douces déjà en place et assurant les déplacements alternatifs entre quartier <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
La Chappelle-Gaceline	Réalisation d'un plan de développement urbain avec audition des candidats.
La Gacilly	Projet de renouvellement urbain sur le site des anciens abattoirs en bordure de l'Aff.
La Vraie-Croix	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des espaces publics en centre-bourg.</li> <li>Réalisation d'un pôle enfance / jeunesse et salle polyvalente.</li> </ul>
Lauzach	Réhabilitation de l'ancienne mairie en médiathèque recherche de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.
Larmor-Baden	Rénovation et extension de l'actuelle mairie <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
Malguénac	Construction d'une nouvelle salle polyvalente en coeur de bourg <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
Mauron	Revitalisation du centre-bourg : restructuration urbaine d'un îlot et requalification de la place de l'église. <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> mission : aide au choix de l'AMO,</li> <li>2<sup>ème</sup> mission de la maîtrise d'oeuvre : étude pré-opérationnelle (programmation urbaine et architecturale) avec aide au choix : analyse des offres et auditions.</li> </ul>

Marzan	Extension et restructuration de la mairie <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
Monterblanc	Accompagnement pour programmation de l'école publique.
Nostang	Réhabilitation d'une ancienne boulangerie en commerces et logements.
Plouhinec	Aménagement du lotissement de Bellevue.
Quiberon	Aménagement d'une liaison verte.
Quiberon	Aménagement des espaces publics de Port-Maria.
Radenac	Aménagement des espaces publics dans le bourg.
Réguiny	Aménagement d'un lotissement communal.
Rohan	Réalisation d'un lotissement communal et l'aménagement des abords de la station service.
Séglien	Restructuration d'un immeuble ancien pour la création d'un commerce multiservices et de logements. Participation à la sélection de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.
Silfiac	Opération groupée portant à la fois sur la requalification des espaces publics, prioritairement en coeur de bourg, et la création d'un petit lotissement communal (2 100 m <sup>2</sup> ).
Saint-Allouestre	Aménagement des espaces publics dans le bourg.
Saint-Armel	Aménagement du secteur Eur Fetenne Gock (zone AU de 4,5 ha). Lancement d'une étude de faisabilité urbaine technique et financière afin de permettre l'aménagement d'un secteur bloqué depuis de nombreuses années en raison de la multiplicité des propriétaires concernés.

Saint-Gorgon	Petit bourg rural voulant maîtriser et sécuriser la circulation automobile sur l'ensemble de la traversée de bourg (problème de vitesse excessive des véhicules, peu d'espaces réservés aux piétons et surtout pas aux normes en terme d'accessibilité). <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>
Sainte-Hélène	Construction d'une école innovante sur le principe de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> <li>aide au choix AMO et consultation,</li> <li>aide au choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre et consultation.</li> </ul>

#### b) Participation à des jurys de concours

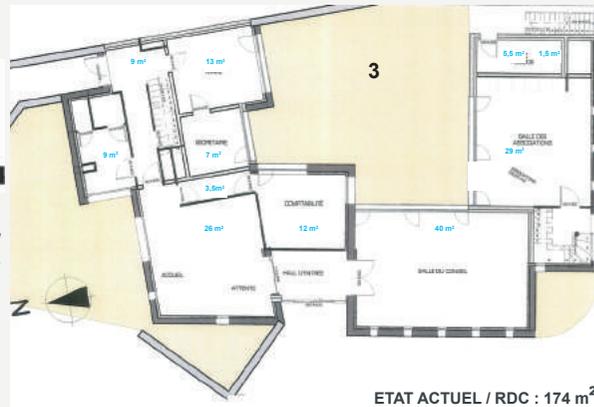
Lorient	Construction d'un collège de 600 élèves.
Le Tour du Parc	Construction d'une salle polyvalente.
Centre Hospitalier de Port-Louis_ Riantec	Construction d'un EHPAD de 250 lits à Riantec.
Questembert	Construction d'une école maternelle et réhabilitation d'une école maternelle.

# LARMOR-BADEN - Eléments de réflexion pour l'extension / réhabilitation de la mairie

Exemple d'intervention : aides au choix d'équipes de maîtrise d'oeuvre



ETAT ACTUEL / COUPE DE PRINCIPE



ETAT ACTUEL / RDC : 174 m<sup>2</sup>

Ce croquis a pour objet de déterminer les sous-espaces constituant « La place de l'église & de la mairie » .

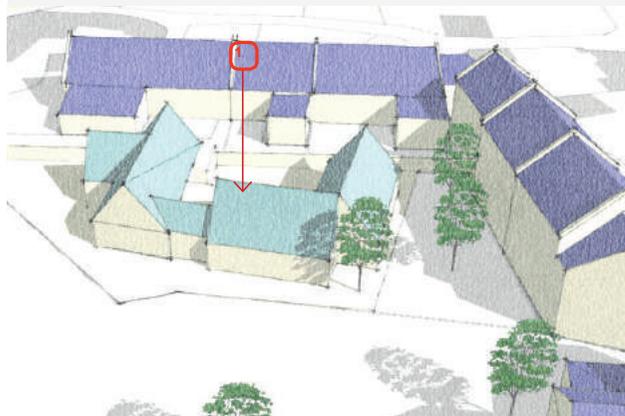
Ces derniers peuvent se décliner de la façon suivante:

- 1 Les arrières de la mairie
- 2 Parking central
- 3 L'espace jardin
- 4 La place Nord

Périmètre du projet de traitements publics périphériques  
 Périmètre d'intervention



## LARMOR-BADEN - Eléments de réflexion pour l'extension / réhabilitation de la mairie



### MAIRIE ETAT ACTUEL

Surface utile totale d'environ 260 m<sup>2</sup>

Surface nécessaire à la réalisation d'une mairie 390 m<sup>2</sup>

Afin d'approcher au mieux la capacité réelle des bâtiments actuels, il est nécessaire d'effectuer une réduction de 65 m<sup>2</sup> correspondant au volume sous toiture. Cet espace est étroit et dans sa configuration actuelle n'autorise pas un réaménagement pertinent.

Les surfaces se déclinent de la façon suivante :

- mairie : volume sous combles de 22 m<sup>2</sup>,
- salle associative : volume sous combles de 29 m<sup>2</sup>.

On considérera donc pour la capacité en surface de plancher des bâtiments actuels, un total de : 209 m<sup>2</sup> c'est à dire : ( 260 - ( 22+29)).

Pour satisfaire aux besoins en locaux estimés, il faudrait donc réaliser une extension d'environ 180 m<sup>2</sup> ( besoin du programme de 390 m<sup>2</sup> - l'existant 209 m<sup>2</sup> ).

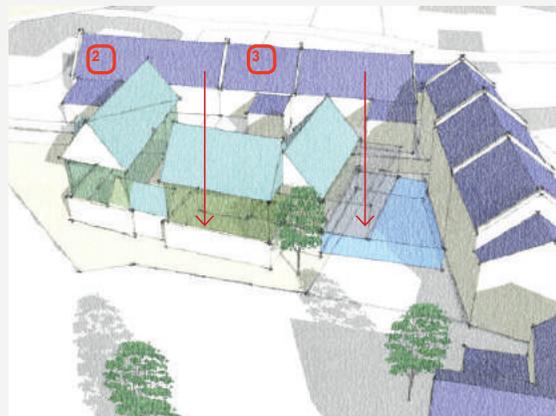
La parcelle, constituant le patio, représente une surface libre de 90 m<sup>2</sup>(1). La densification de ce « vide » aura pour conséquence de réduire de façon très significative l'éclairage des locaux tournés sur cour. Aussi, nous déconseillons d'envisager cette hypothèse.

Les combles représentent une surface non négligeable de 50 m<sup>2</sup> de plancher. Aussi on pourrait imaginer « réhausser » le niveau des combles, à l'instar des maisons de bourg environnantes, c'est à dire R+2+Combles, soit une hauteur de corniche d'environ 6,00 mètres (2).

Le nouveau bâtiment, ainsi constitué, offrirait une surface complémentaire d'environ 150 m<sup>2</sup> à l'étage, soit 209 + 150 = 359 m<sup>2</sup>. Cette proposition reste toute fois en deçà des besoins exprimés avec un déficit de surface s'élevant à 30 m<sup>2</sup> ( 390 m<sup>2</sup> - 360 m<sup>2</sup> ).

En conclusion plusieurs scénarii sont envisageables :

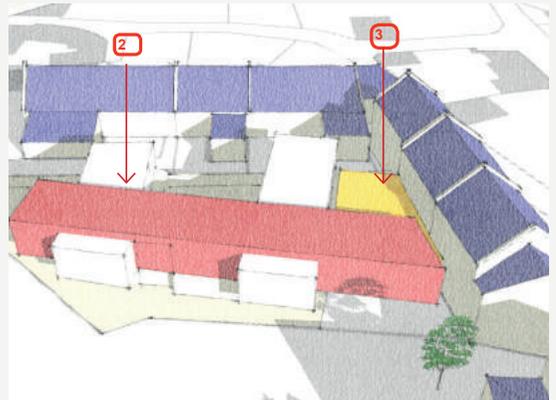
- une démolition de la mairie actuelle et une reconstruction en lieu et place. Cette éventualité permettrait de réaliser un nouveau bâtiment plus fonctionnel, offrant une double orientation;



### SCENARIO N° 1 : MAIRIE avec rehaussement de toiture et extension

Surface de plancher envisageable 360 m<sup>2</sup>

Surface nécessaire à la réalisation d'une mairie 390 m<sup>2</sup>



### SCENARIO N° 2 : MAIRIE avec extension réhabilitation

Surface de plancher envisageable 410 m<sup>2</sup>

Surface nécessaire à la réalisation d'une mairie 390 m<sup>2</sup>

- la réhabilitation-extension de la mairie actuelle sur place en refondant entièrement le volume sous combles, c'est à dire, créer un véritable étage sans rampant de toiture;
- l'extension de la mairie sur la parcelle située au Sud : La situation en retrait de cette bande de terrain ne présente aujourd'hui que peu d'attrait. Une extension de la mairie, sur un niveau pourrait être envisagée libérant ainsi une surface supplémentaire de 140 m<sup>2</sup> (3).

Cette extension contribuerait ainsi à absorber le déficit des surface qui s'élève à 130 m<sup>2</sup>, soit un total cumulé de 360 à 410 m<sup>2</sup> suivant le scénario envisagé.

Soucieuse d'offrir à ses administrés une qualité d'accueil et de services renforcés, la municipalité de Larmor-Baden souhaitait procéder à une extension-réhabilitation de la mairie et l'aménagement des espaces publics.

En effet, dans sa configuration actuelle, la mairie, qui date des années 1970, présente une surface ainsi qu'une distribution intérieure se révèlent particulièrement inadaptées pour permettre au personnel communal et aux élus de faire face à l'accroissement des tâches et des services à offrir aux habitants.

Les élus ont sollicité les conseils du C.A.U.E. pour les accompagner en amont de ce projet et plus particulièrement pour leur permettre de clarifier la pré-programmation de ce futur équipement.

Le CAUE a pris en considération les besoins et a complété la réflexion initiale :

- en proposant une analyse urbaine sur l'îlot de la mairie actuelle (approche réglementaire, principes de desserte et de stationnement, etc.),
- en étudiant la faisabilité technique du projet de mairie d'un point de vue architectural (approche programmatique, normes, scénarii d'aménagement évaluation financière au ratio, etc.).

L'étude avait pour but d'aider la commune à préciser ses besoins et à approcher l'importance des travaux à réaliser, ces paramètres constituant un préalable à une prise de décision sereine.

Suite à cela, un appel d'offre pour une mission de maîtrise d'oeuvre MAPA avec remise de prestations a été lancée, ce qui a permis aux élus de choisir une intention de projet suite au choix de trois équipes à participer. L'étude du CAUE a permis de rédiger un cahier des charges précis et un préprogramme, les objectifs étant définis en amont.

C'est l'équipe de l'architecte Richard FAURE qui a été retenue.

# MONTERBLANC - Restructuration des équipements scolaires et périscolaires en PCI

Exemple d'intervention : aides au choix d'équipes de maîtrise d'oeuvre

## Un équipement emblématique du bourg mais dysfonctionnel

Le bâtiment de l'école Jules Ferry, implanté en entrée de bourg, fait partie du patrimoine communal. Une grande partie des habitants y est attachée. Au delà de ce bâtiment d'origine, le site actuel est composé d'un ajout successif de volumes de styles et d'époques divers, abritant les différentes fonctions de l'école. Avec ses six classes, il est aujourd'hui à saturation de sa capacité d'accueil. Outre l'aspect hétéroclite de l'ensemble, les problèmes d'isolation, d'accessibilité, de confort et de fonctionnement sont prégnants.

En réponse aux besoins en termes de capacité d'accueil, de fonctionnement et de mises au normes, la commune s'est engagée sur un projet de restructuration / extension pour une nouvelle école de huit classes extensible à dix.



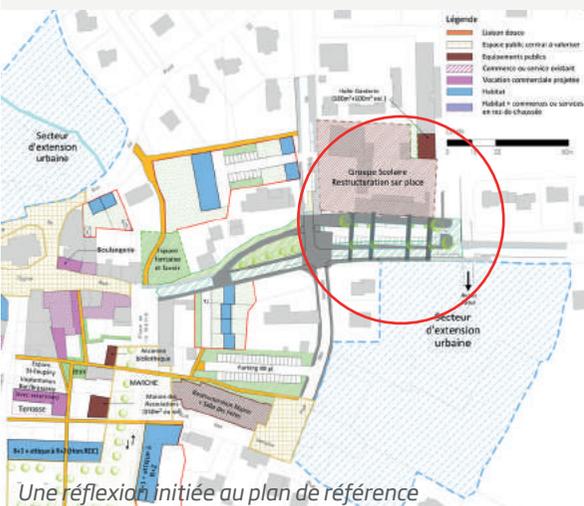
Un bâtiment emblématique de l'entrée de bourg mais un manque d'aménagement des abords.



Un ensemble très hétéroclite et peu fonctionnel, tant dans les aménagements extérieurs qu'intérieurs.



Il est nécessaire de traverser la cour pour rejoindre les différents bâtiments, dont certains préfabriqués.



## Un choix mûrement réfléchi

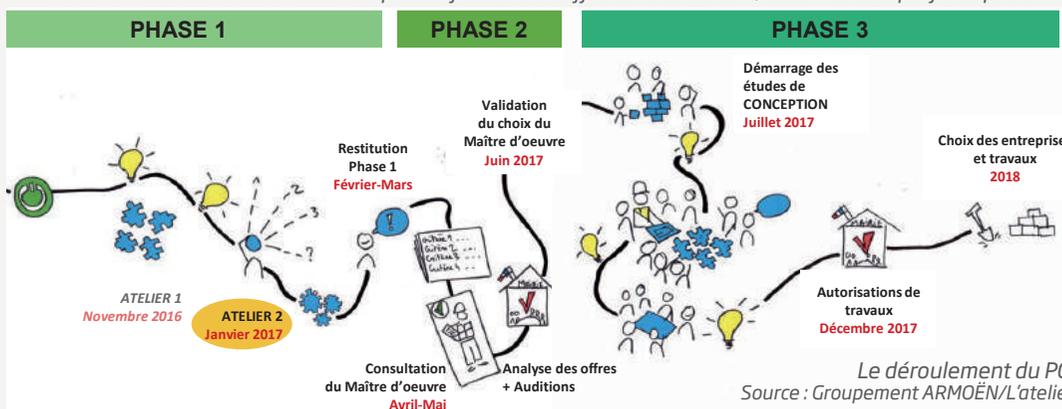
La réflexion a démarré très en amont : dans un objectif de planification globale, la commune a engagé en 2015 un plan de référence avec le soutien du CAUE.

Au cours d'une concertation poussée, le choix y a été fait de conforter le site scolaire existant et de ne pas délocaliser l'école, malgré les besoins et les contraintes du site.

## Le projet des habitants et des usagers :

Par souci d'intégration maximale des souhaits et besoins des usagers du site (enseignants, enfants, parents...), la commune décide en 2016 de se lancer dans un **Processus de Conception Intégrée**, associant toutes les parties prenantes en amont du projet et tout au long de sa phase d'élaboration.

Plutôt que de figer le programme de l'opération et après être allée à la rencontre d'exemples d'autres territoires ayant mené une telle démarche, la commune, avec l'aide du CAUE, fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage organisatrice et facilitatrice du PCI. Le processus se décline essentiellement en trois phases : maturation du programme, choix de la maîtrise d'oeuvre, conception participative.



# MONTERBLANC - Restructuration des équipements scolaires et périscolaires en PCI



Une atmosphère d'échange et de partage

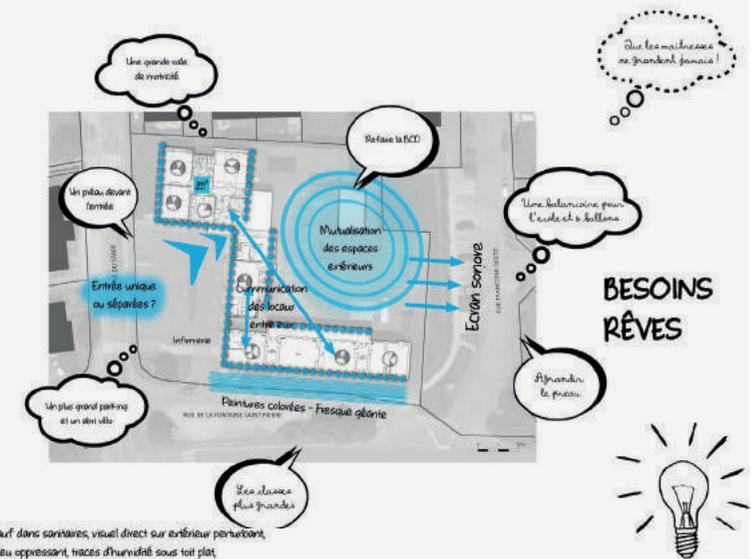
## Des sujets débattus en ateliers participatifs

Conserver ou pas le bâtiment Jules Ferry ? Au delà d'un diagnostic approfondi réalisé avec l'aide des usagers, telle est la nature des questions posées au cours de débats mouvants, où chacun est invité à s'exprimer dans un cadre de confiance et de convivialité. Plans géants, pictogrammes, vignettes, pos-it, boîte à idée... autant d'outils utilisés par l'AMO pour faciliter la compréhension et communication.

Les ambitions environnementales du projet sont affirmées. Le périmètre d'étude est redéfini en intégrant les abords. Sur la base d'un programme co-construit et toujours dans le cadre d'ateliers participatifs, il appartiendra à la future équipe de maîtrise d'oeuvre de mettre en forme le projet.



Des outils de communication pédagogiques et ludiques



## FAIBLESSES

**GENERALITES :**  
Esthétique extérieure disparate, pas d'uniformité, manque d'identité, problèmes d'accessibilité PNR.

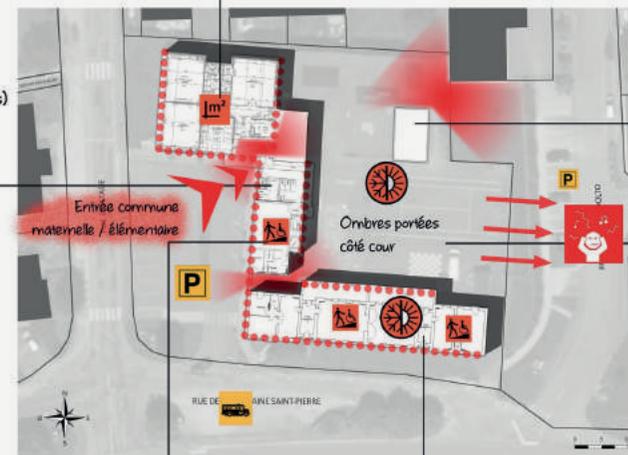
**PREFABRIQUE (Sanitaires)**  
Entrée peu esthétique, non uniforme avec le reste de l'école, chauffage électrique.

### MATERNELLE

Aucune ventilation sauf dans sanitaires, visuel direct sur extérieur perturbant, couleurs froides, murs oppressants, traces d'humidité sous toit plat, dortoirs mal situés, surfaces des classes mal adaptées aux effectifs, surface salle de motricité trop faible, sanitaires trop petits, pb de liaison entre sanitaires et extérieur, manque salle détente, fenêtres trop grandes / manque surfaces de murs, manque espace ATSEM.

### PREFABRIQUE (bibliothèque)

Chauffage électrique et peu isolé, zones ombrées non visitées, peu esthétique.



### ELEMENTAIRE CP-CE1

Odeurs et humidité dans les sanitaires garçon, surface trop juste.

### ELEMENTAIRE CE1-CE2 / CM1-CM2 + SALLE DES ENSEIGNANTS

Froid (sensation et difficultés à chauffer), humide (sensation et traces), sombres, isolative, préau assombrissants, rayons du soleil gênants, surchauffes en été, coloré (peu esthétique), mauvaise insonorisation entre les classes, manque liaison entre classes et sanitaires. Mauvaise accessibilité PMR, Préau trop petit, manque point d'eau dans les classes, manque infirmerie dans espace professeurs, manque liaison couverte entre salle des enseignants et classes.

A l'issue de chaque atelier, l'AMO fait la synthèse des atouts et faiblesses du bâtiment et de ses abords, et des attentes des usagers.

Source cartographies: Groupement ARMOËN/L'atelier

Exemple d'intervention : aides au choix d'équipes de maîtrise d'oeuvre

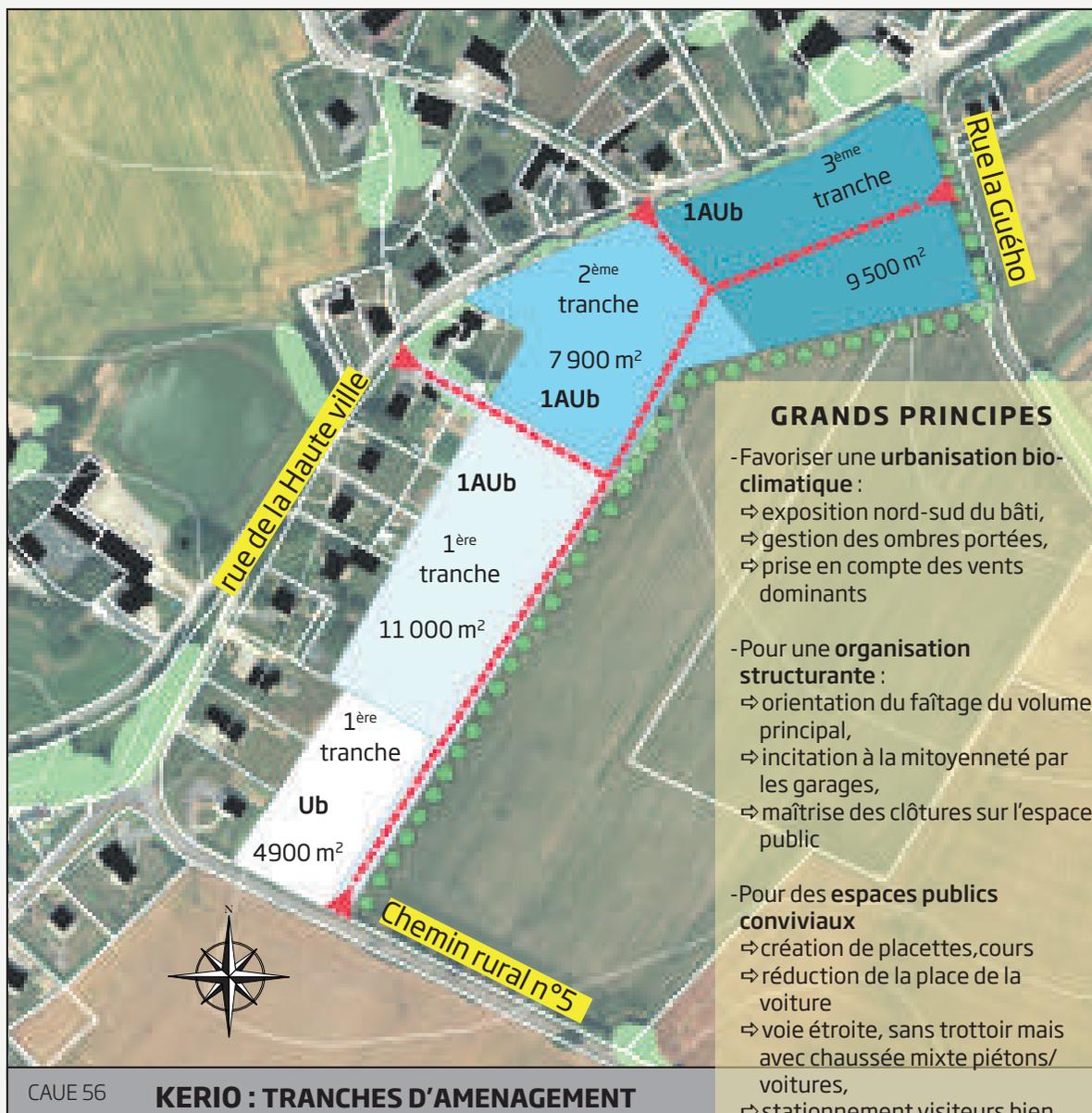
## ROHAN - Projet de lotissement communal

Le CAUE a mené une étude de faisabilité sur deux zones AU de 3 hectares environ en vue de réaliser un lotissement communal.

Un diagnostic a été établi pour chaque site pressenti portant sur les caractéristiques physiques et paysagères, sur le niveau de desserte, sur l'aspect réglementaire, etc. A partir de ce constat, des enjeux et des recommandations ont été définis.

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et de formation auprès des élus, le CAUE a également mis en avant un certain nombre de références en développant des thèmes en lien avec l'urbanisme durable (parcellaire et implantation du bâti, les clôtures, la gestion des eaux pluviales, l'insertion du mobilier urbain, etc.).

Suite à ce travail et aux recommandations du CAUE, la collectivité a porté son choix, lors d'un conseil municipal en janvier 2017, sur le secteur du Kério pour engager une opération d'aménagement. A cette occasion, elle a de nouveau sollicité le CAUE pour l'accompagner dans la poursuite de la démarche et notamment l'aider quant au choix du maître d'oeuvre (rédaction d'un cahier des charges et participation à la sélection du concepteur).



### GRANDS PRINCIPES

- Favoriser une **urbanisation bio-climatique** :

- ⇒ exposition nord-sud du bâti,
- ⇒ gestion des ombres portées,
- ⇒ prise en compte des vents dominants

- Pour une **organisation structurante** :

- ⇒ orientation du faîtage du volume principal,
- ⇒ incitation à la mitoyenneté par les garages,
- ⇒ maîtrise des clôtures sur l'espace public

- Pour des **espaces publics conviviaux**

- ⇒ création de placettes, cours
- ⇒ réduction de la place de la voiture
- ⇒ voie étroite, sans trottoir mais avec chaussée mixte piétons/voitures,
- ⇒ stationnement visiteurs bien intégré et plutôt en entrée d'opération...

CAUE 56

**KERIO : TRANCHES D'AMENAGEMENT**

## II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES (34)

a) par nature

- 13 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 7 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 8 conseils pour l'aménagement d'espaces publics
- 6 conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines ou de renouvellement urbain

b) par commune

### Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

A.T.E.S. Pontivy	Accompagnement du conseil d'administration de l'association dans une réflexion sur les possibilités de restructuration, de réhabilitation de bâtiments actuels de l'association en centre-ville de Pontivy pour offrir un confort d'accueil et de travail à la structure. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion préalable du contexte urbain, pré programmation et différentes hypothèses d'aménagement.</li> </ul>
Ambon	Conseils pour la réhabilitation d'un immeuble en logements collectifs « Place du Requierio ».
Bréhan	Etude de faisabilité sur la restructuration de l'ancienne école publique en maison des associations et première approche sur le pôle d'équipements publics au nord du bourg (implantation et insertion urbaine, desserte et traitement des abords).
Crédin	Etude de faisabilité sur la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente. Etat des lieux sur un périmètre élargi du site d'implantation et sur le bâtiment (diagnostic, enjeux, éléments de programmation, proposition de scénarios, approche des coûts, etc.).
Damgan	Réflexion préalable à la construction d'une salle polyvalente « maison des damganaïses et damganaïses ». <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pré-programmation.</li> </ul>

Grand-Champ	Accompagnement des élus dans une réflexion sur les possibilités de construction du pôle enfance II en cœur de bourg <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion préalable du contexte urbain, pré-programmation.</li> </ul>
Grand-Champ	Réflexion sur l'évolution des équipements du bourg : mairie, maison des associations, médiathèque.
Guégon	Restructuration d'un îlot en centre-bourg avec création de locaux commerciaux et de logements.
Ile d'Arz	Accompagnement des élus dans une réflexion sur les possibilités de construction d'un programme mixte : agence postale, logements, local infirmier en cœur de bourg. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion préalable du contexte urbain, pré programmation et différentes hypothèses d'aménagement.</li> </ul>
Malguénac	Analyse initiale complétée par une analyse urbaine du site d'implantation (approche réglementaire, principes de desserte et de stationnement, etc.) et faisabilité technique pour la création de la nouvelle salle polyvalente (approche programmatique, normes, scénarii d'aménagement, évaluation financière, etc.).
Réguiny	Réflexion préalable afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'école publique : évaluation d'une capacité d'accueil (analyse du contexte démographique et de l'évolution des effectifs scolaires), approche programmatique définissant les grandes lignes d'un équipement (contenu du projet et coûts), regard critique sur différents sites d'implantation.
Saint-Gonnery	Réflexion préalable à la valorisation paysagère du site de l'écluse d'Hilvern et à la création d'un espace de bivouac afin de répondre aux besoins des randonneurs de plus en plus nombreux à vouloir découvrir le canal de Nantes à Brest et, d'un espace ludique décliné autour des jeux anciens bretons.

Saint-Gonnery (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de principes d'aménagement et de préservation sur le site de l'écluse.</li> <li>• Hypothèse d'aménagement du pôle de loisirs et de l'ancienne maison éclusière.</li> </ul>
--------------------------	---

### Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Caden	Conseils pour l'aménagement des espaces publics autour du pôle d'équipements, l'aménagement d'un secteur à urbaniser et les entrées de bourg.
Glénac	Conseils pour l'aménagement de la zone de loisirs du Mortier de Glénac.
Guégon	Réflexion pour l'aménagement d'une coulée verte dans le bourg, l'aménagement des abords de l'étang de Bisoizon et le développement de liaisons douces.
Guilliers	Conseils sur le devenir de deux bâtiments anciens près de la mairie (maison Brunard et ancienne cidrerie).
La Chapelle-Caro	Conseils pour l'aménagement d'un parking sur la ZA du Clos Joubaud et l'aménagement d'une voie de desserte de lotissement dans le bourg.
Le Bono	Réflexion préalable sur le devenir de l'ancienne école des garçons.
Langonnet	Conseils pour l'aménagement des bourgs de Langonnet et de la Trinité.
Plumergat	Réflexion préalable à la requalification des espaces publics dans le bourg. Approche globale (patrimoine bâti et naturel, aspect réglementaire, plan de circulation) et séquentielle (définition de principes d'aménagement par secteur).

### Réflexions urbaines et paysagères

Bangor	Conseils pour l'aménagement du centre-bourg.
Calan	Réflexion sur l'aménagement du centre-bourg.
Colpo	Réflexion préalable pour le lancement de la révision du PLU. Contribution à la définition des objectifs communaux motivant la révision du PLU.
Quiberon	Diagnostic urbain portant sur le front de mer et les îlots urbains adjacents (approche réglementaire, patrimoniale, architecturale, etc.). Définition d'enjeux en terme de requalification et de valorisation du site dans le cadre d'une intervention ciblée plus précisément sur les espaces publics. Préconisation d'une approche multi-thématique (déplacements, architecture, patrimoine, tourisme, paysages, aspects juridiques, etc.) avant de s'engager dans une phase opérationnelle.
Réguiny	Diagnostic ayant porté sur trois axes de réflexion : mise en avant du potentiel patrimonial et touristique, valorisation et confortation de la base de loisirs, aménagement d'un circuit de randonnée en périphérie de l'agglomération. Suite à cet état des lieux : propositions de principes d'aménagement et de valorisation.
Rohan	Regard critique sur l'aménagement des abords de la station-service communale en lien avec le transfert de la pharmacie. Réalisation d'un état des lieux paysager et urbain sur un périmètre élargi avec proposition d'une stratégie d'aménagement.

Saint-Gérand	Etat des lieux sur le bourg (contexte physique, trame urbaine historique, approche réglementaire, potentiel foncier, qualité des espaces publics). Analyse urbaine du site pressenti pour accueillir une salle de sports. Réflexion sur la requalification de la RD 768B, axe ayant aujourd'hui une connotation très routière.
--------------	--

## Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines ou de renouvellement urbain

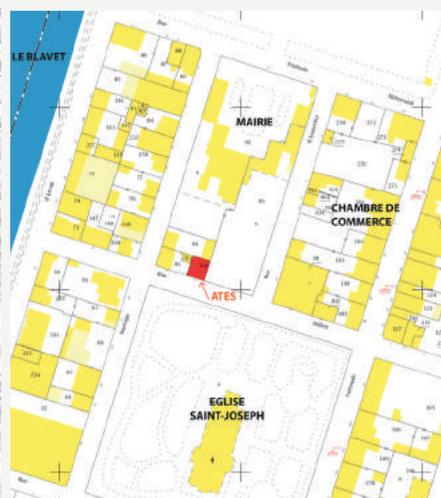
Camoël	Etude préalable à l'aménagement d'un quartier d'habitat intergénérationnel dans le centre-bourg.
La Gacilly	Réflexion sur un projet de renouvellement urbain sur le site des anciens abattoirs en bordure de l'Aff.
Questembert	Etude préalable à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat sur l'ancien site de l'ISSAT.
Rohan	Analyse comparative de deux zones 1 AUb de 3 ha chacune (approche réglementaire, paysagère, avantages / contraintes, etc.) afin d'aider la commune à faire un choix. Mise en évidence d'enjeux d'aménagement et définition de recommandations pour la mise en oeuvre d'un projet urbain durable.
Saint-Avé	Etude préalable à l'aménagement d'un secteur d'habitat sur un site de l'EPSM (établissement public de santé mentale). Diagnostic, enjeux et définition d'orientations d'aménagement.
Saint-Laurent-sur-Oust	Réflexion préalable à la densification d'un îlot en centre-bourg.

# A.T.E.S. - Etude de pré-programmation pour la restructuration du siège de l'association

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements



Plan de localisation / Extrait du plan du règlement du secteur urbain de l'A.V.A.P. (2012)



Plan de cadastre (IGN)



A.T.E.S. est une association intermédiaire, loi 1901 à but non lucratif, assurant la mise à disposition de personnel à titre onéreux, auprès de particuliers et de professionnels. Elle fait l'intermédiaire entre eux et les demandeurs d'emploi.

L'association a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi d'accéder à une activité rémunérée à temps partiel.

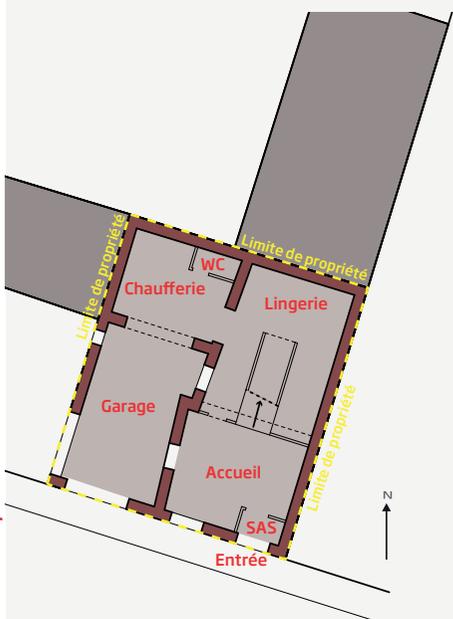
Elle assure parallèlement un accompagnement de ces salariés temporaires en proposant un soutien dans la construction de leur projet professionnel, des conseils dans leur recherche d'emploi durable et des actions de formation. A.T.E.S. souhaitait mener une réflexion sur les possibilités de restructuration, de réhabilitation des bâtiments existants du site du siège social 15 rue Jullien à Pontivy.

L'association a sollicité les conseils du C.A.U.E. pour l'accompagner en amont de ce projet et plus particulièrement pour connaître l'impact des normes selon le type de travaux envisagés (réhabilitation).

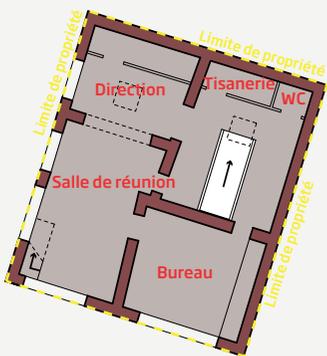
L'étude comporte dans un premier temps un état des lieux et une analyse des besoins. Notre champ d'observation et d'analyse est très ouvert pour pouvoir intégrer le maximum de données dans la réflexion : organisation et mutualisation de locaux, accès et perception du site, confidentialité, impact des normes et réglementation en vigueur.

La deuxième partie de l'étude propose une analyse de la faisabilité de l'opération sous la forme de trois scénarios d'aménagement, accompagnés d'une évaluation des coûts prévisionnels.

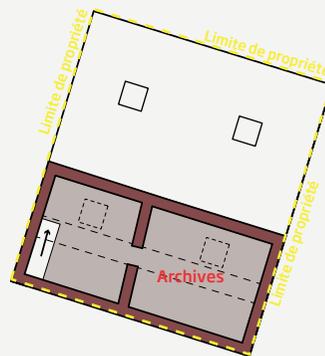
L'objectif de cette étude de pré-programmation est de proposer un support d'analyse et de réflexion pour aider le maître d'ouvrage dans sa décision, en vue de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études techniques) qui concevra le projet.



Plan de rez-de-chaussée  
Surfaces disponibles : 90 m<sup>2</sup> environ



Plan de l'étage  
Surfaces disponibles : 90 m<sup>2</sup> environ

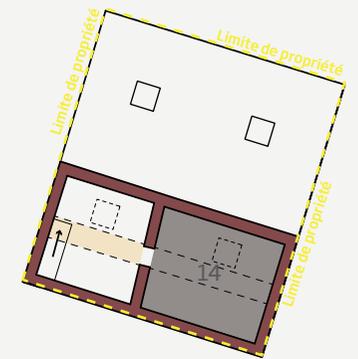
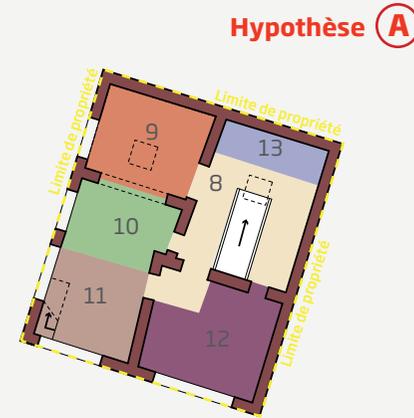
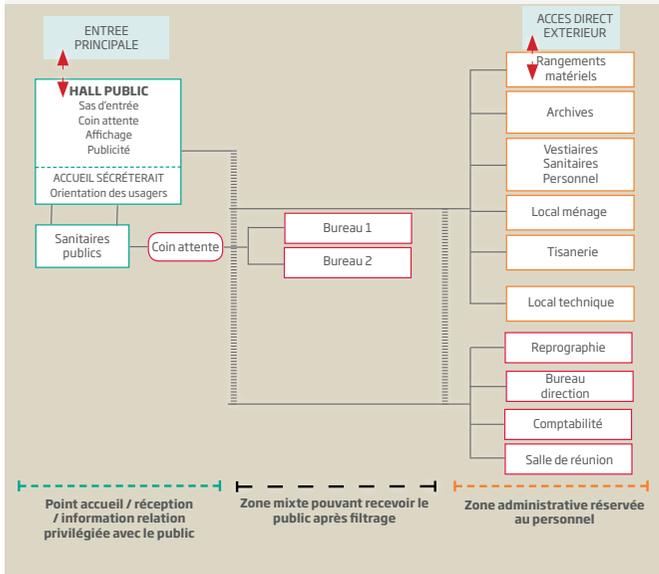


Plan des combles  
Surfaces disponibles : 9 m<sup>2</sup> environ

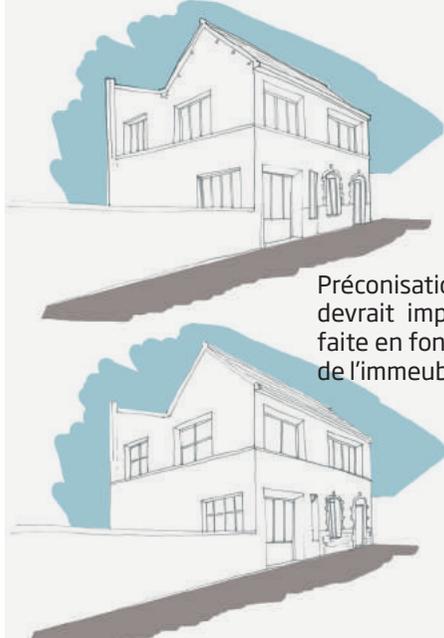
## ETAT EXISTANT



# A.T.E.S. - Etude de pré-programmation pour la restructuration du siège de l'association

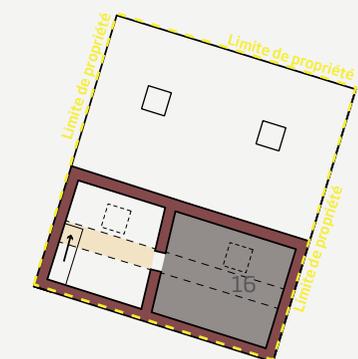
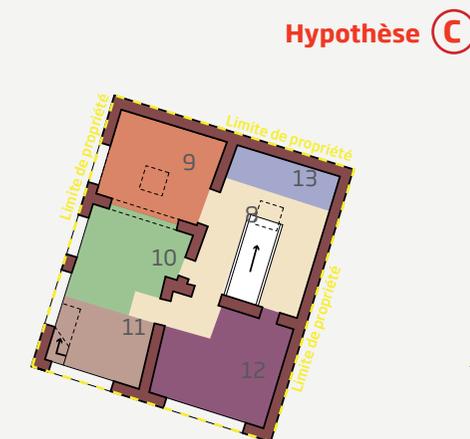
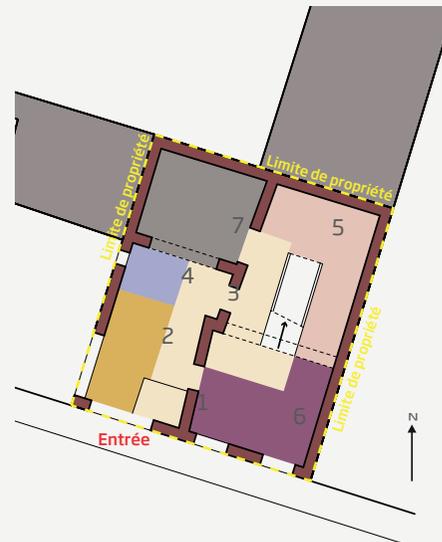


## ORGANIGRAMME



Préconisation : la devanture devrait impérativement être faite en fonction de la façade de l'immeuble.

## CROQUIS



## DEUX DES TROIS HYPOTHESES ETUDIEES

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements

# GLÉNAC - Conseils pour l'aménagement de la zone de loisirs du Mortier

La municipalité de Glénac a sollicité les services du CAUE pour engager une réflexion sur l'aménagement de la zone de loisirs du site du Mortier.

Le Mortier de Glénac est composé d'une vaste zone de marais d'environ 410 hectares, situé à la confluence des rivières de l'Aff et de l'Oust au sein des marais de Redon. Ce site remarquable est caractérisé par la présence de milieux naturels à fort intérêt écologique. L'ensemble du site et ses abords font l'objet de protections écologiques et paysagères : site classé, Natura 2 000.

La municipalité envisage de réaménager la zone de loisirs située en contre bas du bourg en bordure de marais et en partie en zone inondable. Le secteur accueille déjà plusieurs activités de loisirs : une base nautique, un parcours sportif, une zone de pêche, une aire de pique-nique, des espaces de jeux pour les enfants, ainsi qu'une salle de sport. L'objectif est de valoriser cette zone, de renforcer l'attrait touristique de la commune et la qualité de vie des habitants tout en exploitant au mieux les potentialités du site.

La réflexion du CAUE en amont du projet d'aménagement doit permettre aux élus d'identifier les enjeux et d'apporter des recommandations et des pistes de réflexion, tant pour la conception des aménagements qu'en terme de gestion et de valorisation des différents espaces.

Le travail du CAUE a consisté à dresser un premier état des lieux du site pour mettre en évidence les atouts et potentialités du site ainsi que les dysfonctionnements d'un point de vue paysager, urbain et réglementaire. A partir des enjeux relevés et des besoins exprimés par les élus, des orientations pour l'aménagement futur du site ont été proposées.

## Le fonctionnement du site : usages, circulation, stationnement



## Etat des lieux

- ① Salle de sport
- ② Stade, vestiaire  
Sanitaires publics
- ③ Terrain de jeux  
Jeux pour enfants
- ④ Parcours sportif
- ⑤ Aire de pique-nique
- ⑥ Société NICOLS  
Location de bateaux
- ⑦ Pontons, mise à l'eau
- ⑧ Stationnement des  
camping-cars
- ⑨ Réserve foncière (PLU)  
Extension zone de  
loisirs

- Voies de desserte
- - - Chemins
- Zones de stationnement
- ★ Aire de service (camping cars)
- ★ Sanitaires publics
- ..... Limite zone inondable
- - - Limite site classé

Le parking du cimetière : un stationnement à organiser, un espace à valoriser



La rue du Mortier : une voie à requalifier

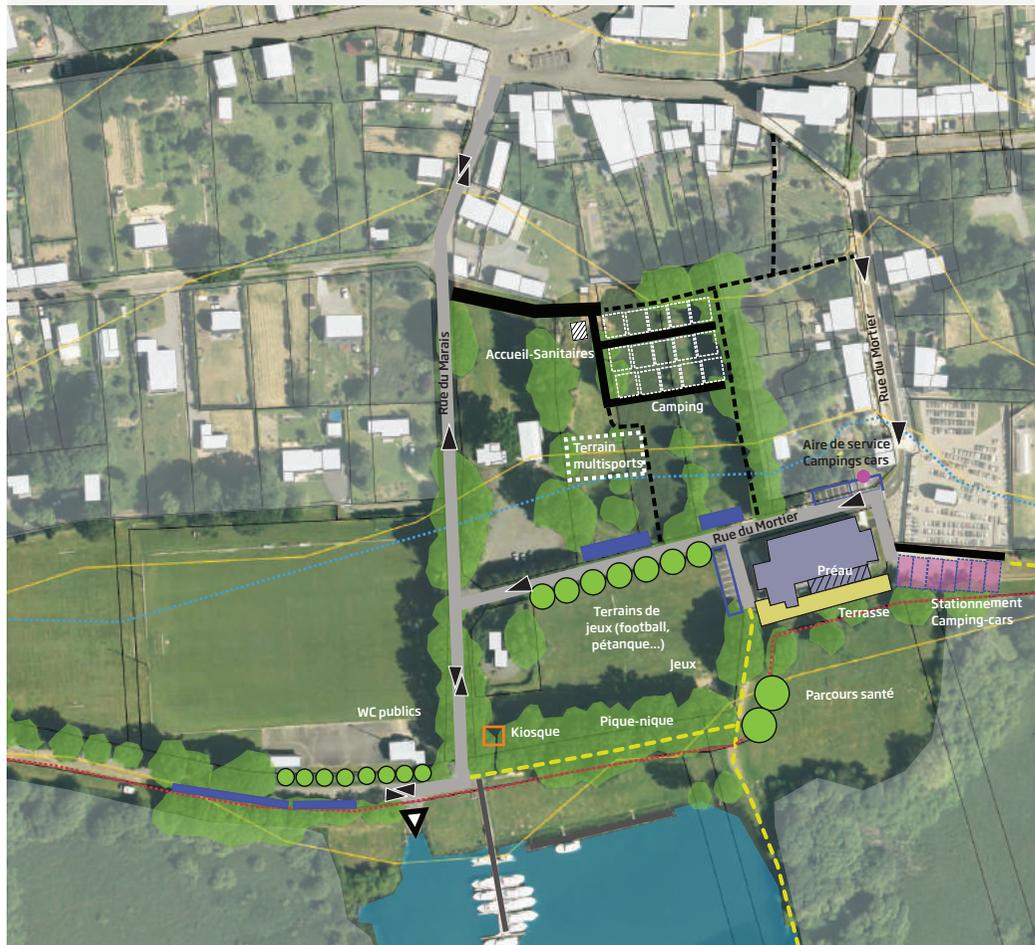


Haie occultant les vues sur le marais à supprimer.

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

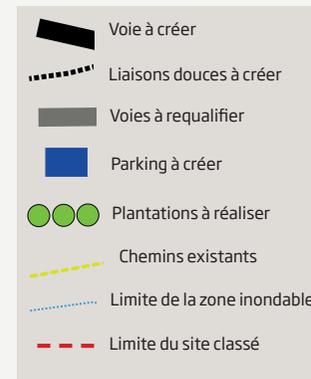
# GLÉNAC - Conseils pour l'aménagement de la zone de loisirs du Mortier

## Orientations d'aménagement



Les orientations d'aménagement reposent sur quelques idées directrices :

- préserver la qualité paysagère du site : les grandes étendues en prairie, les vues (un espace ouvert où les gens peuvent se promener),
- conserver et renforcer la trame bocagère,
- maintenir les équipements existants en les remettant à niveau : espaces de jeux, aire de pique-nique,
- planter les nouveaux équipements de manière préférentielle au sein de la zone AUI,
- réaménager les rues pour faciliter les déplacements doux et renforcer le maillage vers le centre-bourg.



- vers la prairie (suppression de la portion de voie ceinturant la salle),
- **traitement de l'enveloppe extérieure du bâtiment** pour une meilleure insertion dans le site (ravalement avec une peinture sombre : ton gris pour limiter l'impact visuel du bâtiment, bardage bois),
- installation d'un **kiosque de vente** (boissons et petite restauration).

### Axe 2 : Améliorer la circulation et le stationnement

- mise en place d'un **nouveau plan de circulation** avec sens unique rue du Mortier et rue du Marais,
- **réaménagement de la fin de la rue du Mortier et de la rue du Marais**
  - > recalibrage de la chaussée (3,5 m) et traitement des bas-côtés pour faciliter les cheminements piétons,
  - > traitement paysager : confortation des talus bocagers et plantations,
- **revoir les accès véhicules** : suppression de la voie ceinturant la salle de sport et limiter les accès véhicules aux bords de l'eau (allée piétonne entre la salle et les rives du marais),
- **réorganisation du stationnement** :
  - > créer quelques places sur la rue du Mortier,
  - > aménager le stationnement le long du stade,
  - > créer un parking spécifique camping cars,
- **améliorer la signalétique routière** (accès au site) et randonnée.

### Axe 3 : Valoriser les qualités paysagères du site

- préserver ou retrouver **les vues sur le marais** (suppression des haies opaques aux profits d'arbres d'alignement offrant de la transparence),
- renforcer **la trame végétale le long du stade**,
- traiter **les éléments inesthétiques** (points de collecte des déchets...),
- remplacer **le mobilier urbain vétuste** (table de pique-nique...).

### Axe 1 : Améliorer l'accueil touristique et de loisirs

- aménagement d'une **aire de stationnement des camping-cars** (6 ou 7 places),
- création d'un **petit camping** (env. 15 empl.),
- implantation d'un **terrain multisports** (hors de la zone inondable) env 500 m<sup>2</sup>,
- construction d'un **préau couvert** (jeux de boules, manifestations festives ...) adossé à la salle de sport et création d'une terrasse

Ce dossier a été présenté aux élus en octobre 2016 et devrait déboucher sur le lancement d'une consultation pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre chargée d'élaborer le projet de réaménagement du site. Pour le moment le dossier est resté sans suite car la commune s'est restructurée (fusion avec La Gacilly et la Chapelle Gaceline).

## GUÉGON - Réflexion pour l'aménagement d'une coulée verte dans le bourg, l'aménagement des abords de l'étang de Bisoizon et le développement de liaisons douces

Soucieuse de proposer aux habitants des espaces de loisirs et de détente, la municipalité de Guégon a sollicité les services du CAUE pour engager une réflexion sur l'aménagement d'un petit vallon au nord du bourg.

Depuis plusieurs années, le bourg de Guégon est raccordé à la station d'épuration des eaux usées de Josselin. La commune, propriétaire des anciens bassins de lagunage, envisage d'aménager cet espace afin de satisfaire le besoin général de nature des habitants et favoriser les rencontres et la convivialité dans le bourg. Le site est relié au bourg par un petit vallon parcouru par un cours d'eau. Un emplacement a été réservé au PLU pour créer l'espace de

loisirs et une liaison avec les quartiers d'habitation.

Au delà de contribuer à renforcer l'identité du bourg et la qualité du cadre de vie, l'aménagement du site devra impérativement prendre en compte la préservation de ces espaces agro-naturels ainsi que la biodiversité présente.

La commune est également propriétaire d'un étang au nord-ouest du bourg à Bisoizon. Cet étang est aussi un lieu de promenade pour les habitants et un site de pêche. Les élus ont sollicité le CAUE pour engager une réflexion sur la valorisation du plan d'eau et la création d'une liaison douce vers le bourg.



Approche écologique et paysagère du territoire communal : la trame verte et bleue

### Propositions d'aménagement

- **Conserver la prairie humide** : un espace à préserver pour son rôle écologique, hydraulique et ses qualités paysagères. Cet espace pourrait continuer à être entretenu par le pâturage des animaux.
- **Création d'un chemin** reliant le bourg au site des anciennes lagunes. Ce chemin serait créé en dehors de la zone humide et serait accompagné d'une confortation de la haie en bordure de la zone naturelle.
- **Création d'une aire de jeux** sur le secteur remblayé au sud, au contact de la zone urbaine. Cet espace d'environ 2 600 m<sup>2</sup> pourrait accueillir diverses installations : jeux pour les jeunes enfants, terrain multisports pour les adolescents, etc. Un traitement paysager devra permettre de redonner à ce secteur une ambiance plus végétale et assurer la continuité de la zone naturelle.
- **Aménagement du site des lagunes** :
  - > réaménager les cheminements autour des bassins,
  - > installer du mobilier urbain (bancs, tables de pique nique, poubelles...) pour créer un lieu de promenade et de détente agréable,
  - > traiter l'accès au site : insertion paysagère des éléments techniques (ex : claustra en bois ou haie végétale),
  - > prévoir une petite zone de stationnement des véhicules (environ 10 places) et des supports pour quelques vélos,
  - > mettre en valeur le lavoir : remplacement du bardage métallique par un bardage bois,
  - > aménager un secteur des bassins en pente douce et planter des roseaux ou massettes (zone de refuge pour la faune).



# GUÉGON - Réflexion pour l'aménagement d'une coulée verte dans le bourg, l'aménagement des abords de l'étang de Bisoizon et le développement de liaisons douces

## Aménagement de sentiers de promenade et randonnée

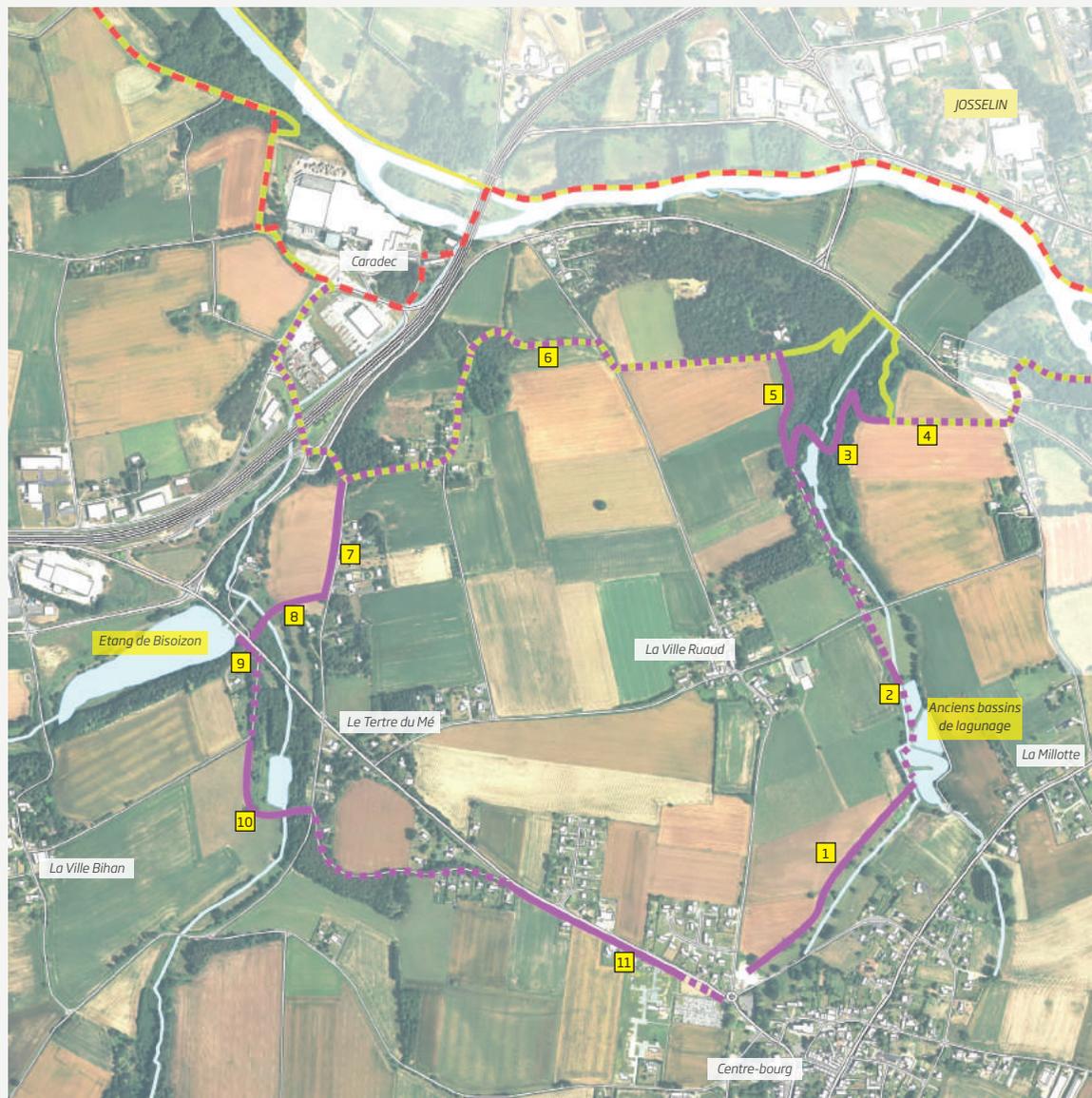
Les objectifs recherchés pour la réalisation de sentiers de randonnée au nord du bourg sont :

- la liaison piétonne entre le bourg et le canal de Nantes à Brest à travers le site des lagunes,
- la liaison piétonne entre le bourg et l'étang de Bisoizon,
- la réalisation d'un circuit de randonnée en boucle reliant le bourg, le site des lagunes et l'étang de Bisoizon.

## Principes d'aménagement retenus

1. Aménager une liaison piétonne entre la zone de dépôt et le site des lagunes.
2. Créer un accès au nord au site des lagunes.
3. Aménager une liaison piétonne à travers la zone humide et sur le versant boisé du coteau (réalisation d'un platelage).
4. Conforter le chemin communal par la plantation d'une haie bocagère.
5. Aménager un liaison piétonne vers le Haut de la Lande.
6. Réouvrir le sentier pédestre.
7. Aménager une liaison douce sur le terrain communal.
8. Aménager un chemin à travers la zone humide (platelage).
9. Aménager une liaison en bordure de la rue de Bisoizon.
10. Aménager un chemin sur terrain privé.
11. Aménager une liaison douce (piste mixte : piétons et vélos) le long de la rue de Bisoizon.

	Liaisons existantes (à restaurer sur certains secteurs)		Sentier Grande Randonnée
	Liaisons piétonnes à créer (acquisitions foncières ou servitudes de passage sur certains secteurs)		Sentier Promenade et Randonnée
			EquiBreizh



## PLUMERGAT - Réflexion sur l'aménagement des espaces publics

La commune de Plumergat a sollicité les conseils du CAUE à propos de la requalification des espaces publics dans le centre-bourg avec une problématique plutôt axée sur le stationnement jugé déficient.

Au delà des difficultés de stationnement en lien avec la fréquentation de certains commerces, plusieurs dysfonctionnements ont pu être mis en évidence lors d'une première visite :

- les difficultés liées aux déplacements des piétons : les problèmes d'accessibilité, de sécurisation des parcours piétonniers et notamment pour les scolaires, de rupture dans la chaîne de déplacement...
- le traitement inapproprié de certains espaces au regard de la qualité patrimoniale du bâti environnant et l'image d'un centre-bourg marqué par une ambiance très routière,
- la nécessaire prise en compte de l'urbanisation future de la ZAC et notamment les nouvelles connexions piétonnes ou automobiles avec le cœur de bourg.

Après un diagnostic général, le CAUE a effectué un état des lieux portant sur les espaces publics centraux d'un point de vue technique (typologie et profils de voirie, sens de circulation, etc.), urbain et paysager.

Cette réflexion a permis de repérer les secteurs à enjeu et d'esquisser quelques principes d'aménagement.

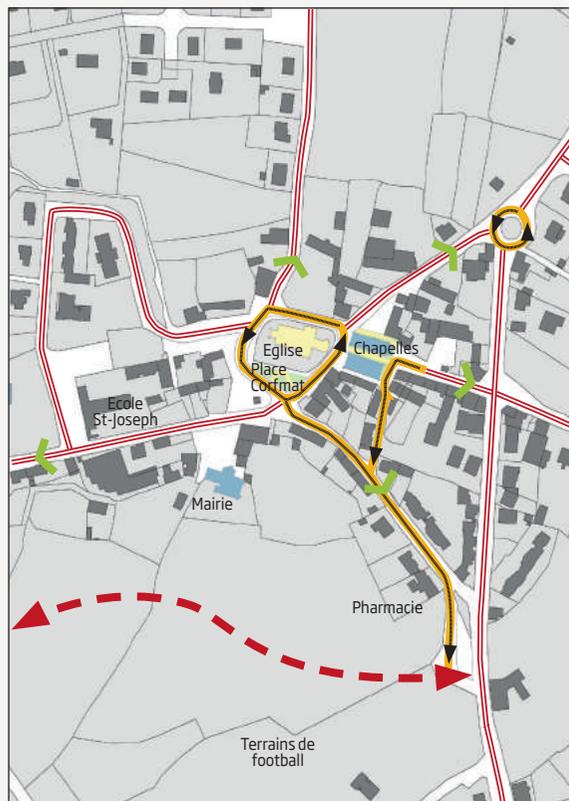


Carrefour dangereux entre la rue Anne de Bretagne et la rue Chaigneau : présence de jardinières limitant la visibilité, vitesse des automobilistes, carrefour surdimensionné

### Différents scénarii pour le plan de circulation dans le centre-bourg

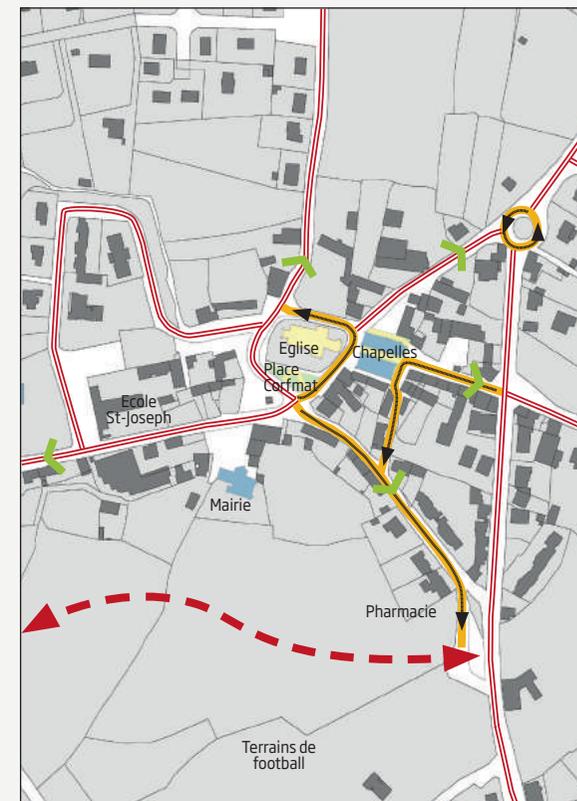
Avec pour objectifs de fluidifier la circulation automobile dans le centre-bourg, d'améliorer l'accessibilité à l'espace public pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, de renforcer les espaces de stationnement à proximité des commerces de la place Corfmat, différents scénarii de circulation automobile sont proposés.

#### Scénario 1



La circulation autour de l'église et la rue des Frères Buléon sont à sens unique permettant de créer des stationnements le long de la voirie. La rue René Donias est en sens unique à partir du parking. Le passage entre les deux chapelles est réservé aux circulations douces.

#### Scénario 2



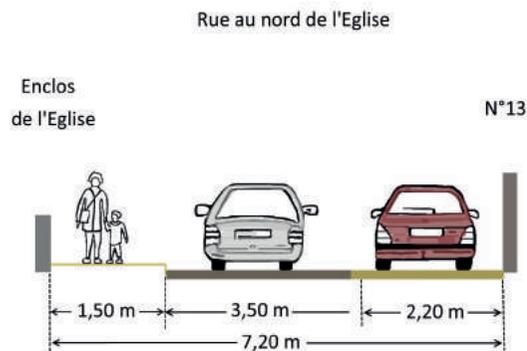
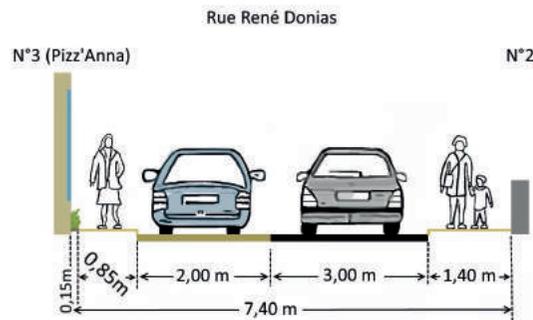
La circulation autour de l'église est en partie en sens unique permettant de créer des stationnements au nord de l'église et devant la boulangerie. La rue René Donias est en sens unique sur toute sa longueur et relie la rue des Frères Buléon en empruntant la rue des Sabotiers.

# PLUMERGAT - Réflexion sur l'aménagement des espaces publics

## Principes d'aménagement des espaces centraux

L'analyse des espaces publics, développée dans l'étude, a permis de souligner les dysfonctionnements et l'importance d'engager un traitement qualitatif de ceux-ci. A partir de ces éléments de diagnostic, le CAUE a fait un certain nombre de propositions pour la requalification des espaces centraux.

## Propositions d'aménagement



- Sens unique de circulation sur le pourtour de l'église permettant la réduction de la chaussée à 3,50 m.
- Réorganiser l'espace paysager autour de l'église en simplifiant et limitant les circulations.
- Création de places de parking (3 arrêts minutes au contact de la boulangerie, 4 places longitudinales au nord de l'église, 9 à 10 places en lieu et place de l'ancien hangar

- Interdire toute circulation automobile aux abords des chapelles.
- Création d'un socle commun par un aménagement de qualité.
- Relier les trois églises par un parvis / plateau.
- Dégager le stationnement au pied de la chapelle de la Trinité et aménager un parking paysager.

- Circulation à deux sens jusqu'au stationnement de la rue Donias.
- Chaussée de 4 m et stationnement longitudinal au sud.
- Rue des sabotiers à sens unique et accès limité aux riverains.

- Suppression de la cabine téléphonique au sein du kiosque.

- Création de 2 places de stationnement supplémentaires à l'arrière de la mairie.

- Mise à sens unique de la rue des frères Buléon et réduction de la chaussée à 3,50 m.

- Casser l'ambiance routière en proposant un traitement paysager de qualité.

- Restructurer le carrefour avec la rue Anne de Bretagne en atténuant la dimension routière (éviter l'aménagement d'un rond-point).

- Intégrer dans la continuité de cet aménagement la future desserte de la ZAC.



Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

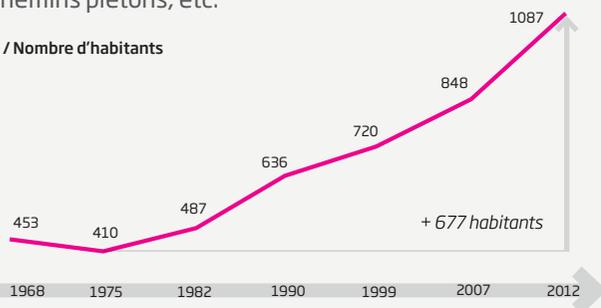
# CALAN - Réflexions sur l'aménagement du bourg

La commune de Calan, 1 087 habitants en 2012 avec une progression importante depuis 40 ans, s'interroge sur l'évolution récente du bourg et la qualité des espaces publics du centre-bourg qui ne répondent plus aux attentes de la population : absence de centralité cohérente, circulation et stationnement difficiles (entrée et traversée de bourg), pôle scolaire et sportif excentré et peu évolutif, répartition non homogène des quartiers d'habitat par rapport au coeur de bourg, etc.

Ce projet urbain va s'inscrire dans la continuité de projets récents réalisés par l'équipe municipale : création de la mairie dans l'ancien presbytère, nouveaux collectifs avec commerce au Rdc, déplacement de la médiathèque, installation d'un salon de coiffure et kiné dans l'ancienne mairie.

Les besoins en équipements communaux sont relativement modestes (petites salles de réunion, aire polyvalente pour des marchés, fêtes, stationnement), le projet consiste principalement à valoriser l'existant et redonner une cohérence et une qualité spatiale aux espaces publics du bourg : places, placettes, rues, chemins piétons, etc.

1 / Nombre d'habitants



2 / Évolution des solde naturels et migratoires entre 2007 et 2012



On note une première transformation de la place du bourg, excentrée par rapport à la route départementale devenue axe principal. Avec la démolition de la longère au Sud de l'église, l'îlot central perd son rôle structurant et la place agrandie favorise la fluidité de la circulation plus que la convivialité en coeur de bourg.

Le centre bourg a conservé une taille relativement réduite et sa forme originelle. L'urbanisation s'est faite dans un premier temps le long de l'axe Nord Sud puis sous forme de lotissements à partir des années 1960. De grands espaces non construits sont encore présents en 1991 : stade, grands jardins, terres agricoles. La construction de l'école en extension Est du bourg modifie l'équilibre urbain (transport, centralité).

Photo aérienne du bourg en 1991

■ Bâti ancien présent sur le plan de 1843    ■■■ Bâti ancien détruit (îlot central)



## Évolution du centre ancien

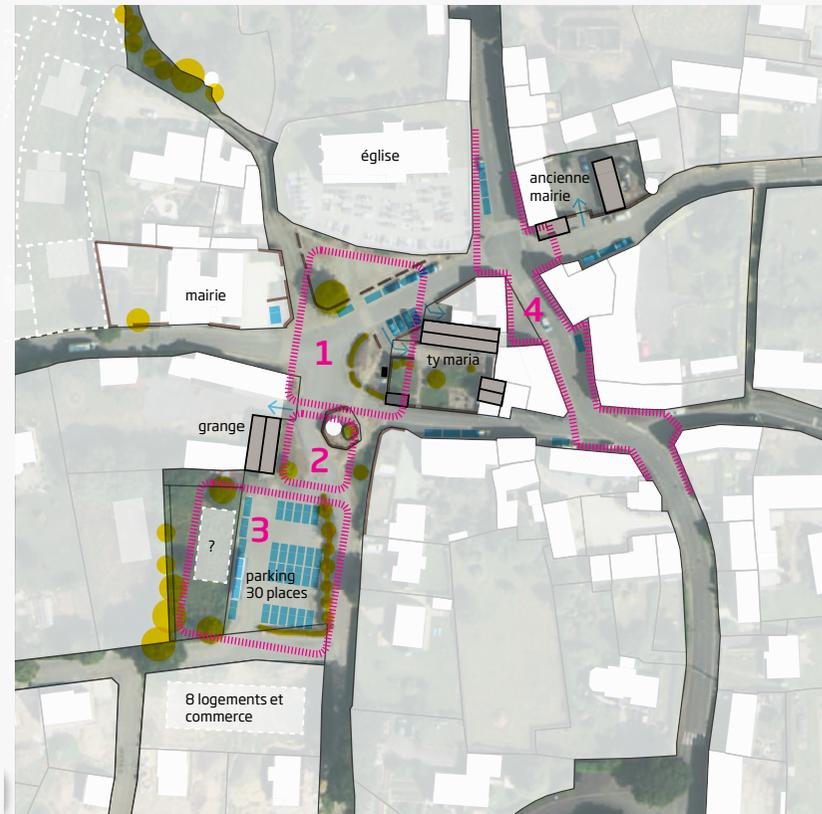
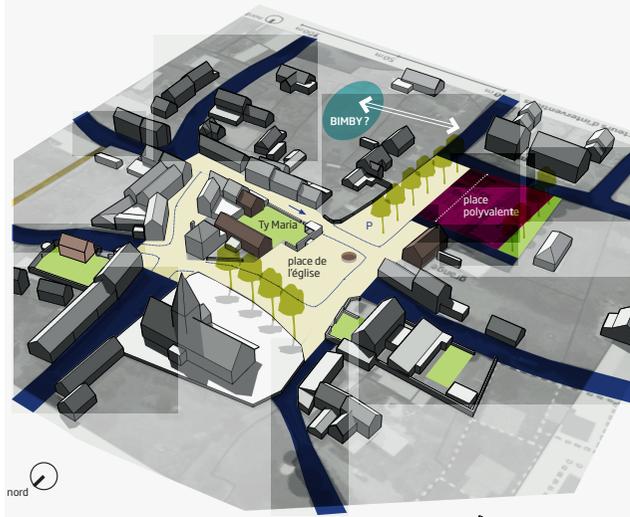


Vue depuis le four à pain : la place de l'Église «non matérialisée» apparaît peu structurée et très routière alors que la patrimoine bâti est relativement bien préservé dans ce secteur

# CALAN - Réflexions sur l'aménagement du bourg



Cette étude a pour objectif d'aider les élus dans leur prise de décision en amont du projet qui pourra ensuite être confié à un ou plusieurs professionnels (étude préalable d'urbanisme, puis maîtrise d'œuvre des espaces publics).



État existant : secteurs d'interventions 0 m 50 m 100 m nord

## Analyse des enjeux / Secteur du centre-bourg

L'espace public du bourg se développe le long d'un axe nord-sud piéton (mail, place) et relie les différentes séquences du centre bourg mises en perspective : espace polyvalent au Sud, grange réhabilitée, Ty-Maria et son jardin au centre, et l'église au Nord.



Pour recréer une centralité perçue comme un vrai lieu de vie dans la commune, la Place de l'Église doit retrouver ses dimensions spatiales et une convivialité aujourd'hui sacrifiée par la place croissante de la voiture en ville. Concilier circulation et qualité de l'espace public est possible comme le montrent de nombreux exemples (Quistinic, Bieuzy Les Eaux, Limerzel, Locmaria-Grand-Champ, etc.).

Ce projet urbain nécessite une vision globale qui permettra d'articuler des espaces et situations très différentes en terme d'usages, morphologies et d'histoire :

- 1** redéfinir la place de l'église en créant une zone mixte piétonne où la circulation et le stationnement se font plus discrets.
- 2** gérer l'articulation entre la place de l'église au Nord et la place Sud. Le tracé de la voie et la placette du four à pain peuvent être modifiés pour rendre plus lisibles les différentes places.
- 3** créer un espace polyvalent permettant de stationner, organiser des fêtes et des rassemblements (chapiteaux, construction démontables etc.)
- 4** requalifier et sécuriser la traversée de bourg et notamment la zone la plus centrale entre les deux carrefours (largeur trottoir, accotements, stationnement, accès commerces)

Enfin un des enjeux majeurs du projet est de poursuivre la mise en valeur du patrimoine de Calan (cf. mairie et église) en intégrant au projet urbain des bâtiments et terrains stratégiques (Grange, Ty Maria mais aussi parking et garages de l'ancienne Mairie).

Exemple d'intervention : réflexion urbaine et paysagère

# QUIBERON - Réaménagement de l'espace public du front de mer de Port-Maria

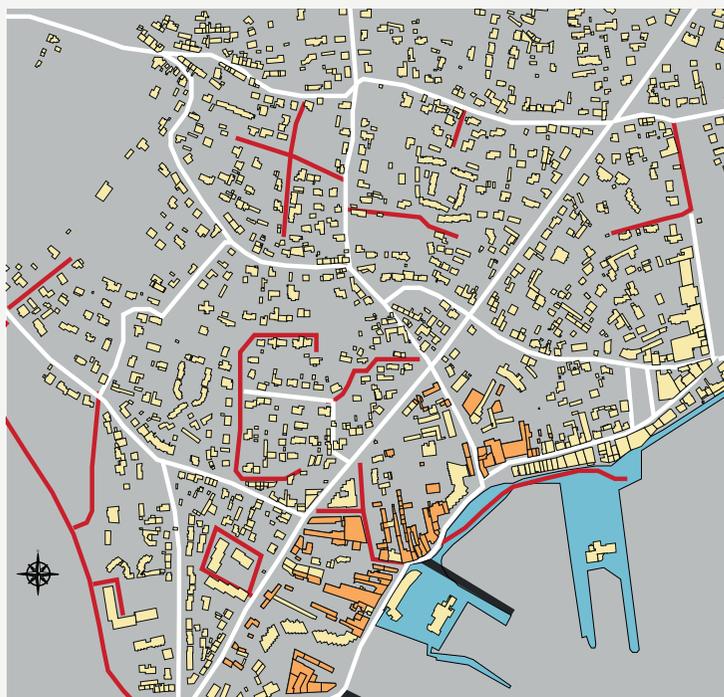
Exemple d'intervention : réflexions urbaines et paysagères

## Un espace singulier entre centre-ville et côte sauvage

Port-Maria est perçu à la fois comme un espace de transition entre la côte sauvage et le centre-ville et, comme un pôle d'activités commerciales et maritimes majeur (pêche et transport maritime).

Le port de pêche, un espace ouvert mais peu accessible au cœur du quartier de Port-Maria, symbolise l'ambiguïté et l'originalité de ce lieu : témoin de l'activité passée et actuelle, cet espace portuaire est attractif malgré des accès restreints, des aménagements sans qualité urbaine et, la rareté des bâtiments à valeur patrimoniale.

L'identité urbaine de Port-Maria est particulièrement complexe, sa caractéristique principale est probablement l'absence de limite figée (terre-plein gagné sur la mer, tissu urbain hybride, notion de passage, etc.), avec un espace moins codifié que dans d'autres secteurs balnéaires du front de mer.



Port-Maria : mutations urbaines

### Fortes restructurations urbaines sur les îlots des anciennes conserveries :

- maintien de certains éléments bâtis anciens,
- nouveau bâtiment avec une autre logique d'implantation (vues sur la mer),
- une desserte en cœur d'îlot essentiellement privée et en impasse.

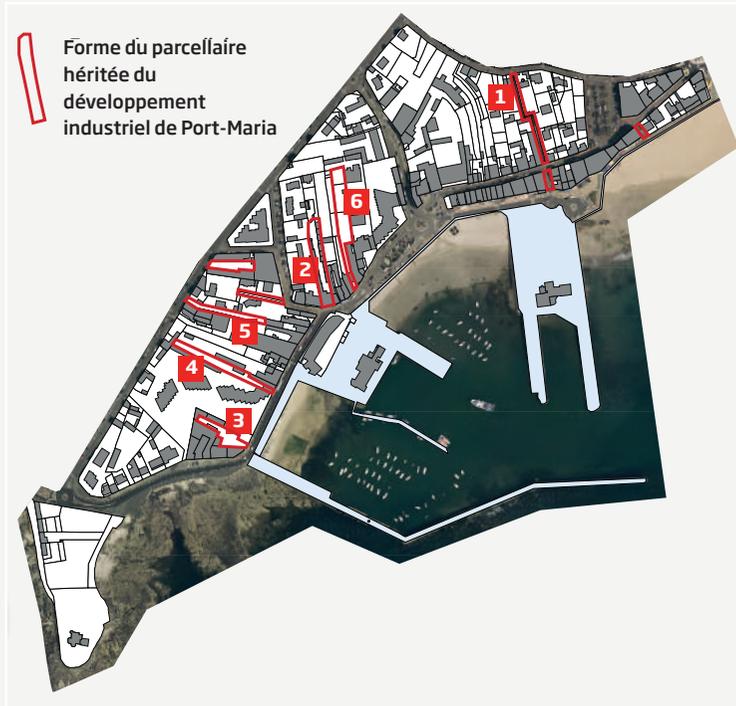
### Développement du réseau de voirie :

- une mutation majeure, la création d'une route littorale depuis Port Maria pour découvrir la côte sauvage,
- aménagement d'une nouvelle desserte en lien avec l'embarquement pour Belle-Ile (nouvelle logique de front de rue pour le bâti concerné),
- une logique de desserte en impasse pour les nouveaux secteurs d'habitation avec de nombreuses voies privées.

### Confortation de l'espace portuaire

- Développement des quais,
- aménagement de la criée,
- création de la gare maritime.

- Bâti
- Eléments bâtis de l'époque des conserveries encore en place aujourd'hui
- Voies déjà aménagées en 1950
- Voies aménagées depuis 1950
- Anciens quais
- Espace portuaire aménagé depuis 1950



Coopérative Maritime, hangars et ancien frigo

## QUIBERON - Réaménagement de l'espace public du front de mer de Port-Maria



### Patrimoine maritime

Les aménagements de protection et d'accès au front de mer sont des éléments importants du patrimoine de Port-Maria. Ils témoignent d'une évolution des usages et du fonctionnement du site. On peut observer plusieurs types d'équipements : le brise lame agrandi plusieurs fois et lieu de promenade majeur, la masse de béton patiné du mur de l'Atlantique qui rappelle par ses lignes irrégulières un mouvement géologique naturel, et enfin les accès à la mer secondaires moins utilisés (passage, cales etc.).



### Les ruelles et venelles en coeur d'îlot

Un réseau de venelles, ruelles et impasses privées donne au quartier de Port-Maria une « épaisseur ». Issues des anciens découpages parcellaires en lanière permettant de relier rapidement les usines au port de pêche, ces voies ont aujourd'hui différentes fonctions : voies desservant une ou plusieurs maisons, chemin piéton, aire de stationnement (des hôtels). Ces espaces sont malheureusement le plus souvent à usage privé et ne participent plus au maillage du quartier de Port-Maria.

La mutation de cet ancien tissu industriel est presque complète et peu d'éléments subsistent aujourd'hui. Le groupement de hangars de la Coopérative Maritime avec la venelle desservant les anciens frigos et l'Abri du Marin est un lieu qui se distingue dans ce contexte d'autant plus qu'il est situé dans le prolongement du brise lame. Ces lieux de mémoire sont le plus souvent peu visibles depuis la promenade du front de mer et nécessitent un accès aux intérieurs d'îlots.



## SAINT-LAURENT/OUST - Réflexion préalable à la densification d'un îlot en centre-bourg

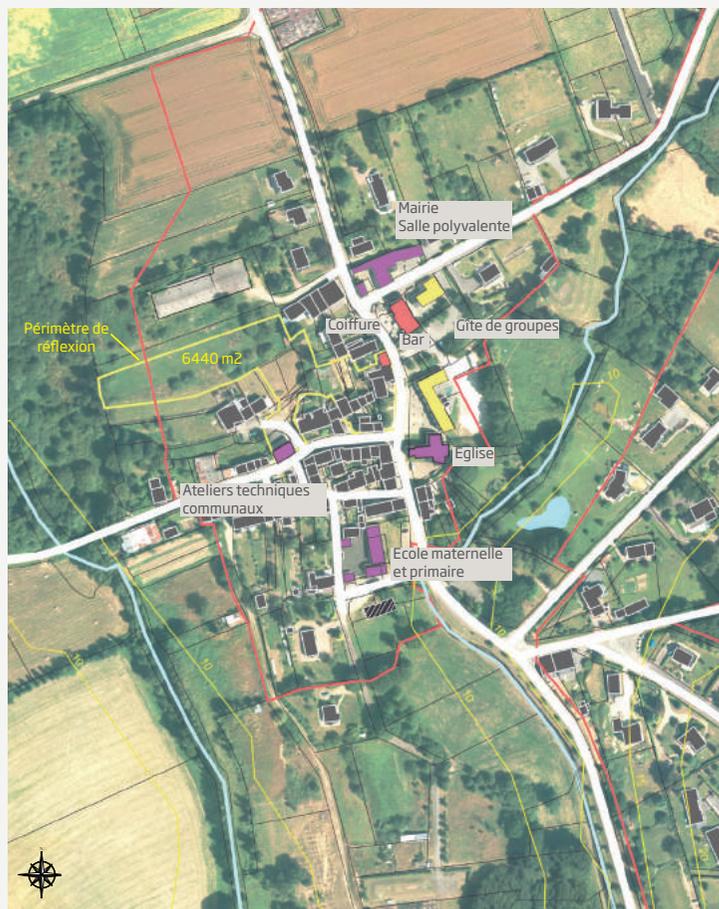
Exemple d'intervention : réflexions urbaines et paysagères

La communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux a sollicité les conseils du CAUE, pour accompagner la commune de Saint-Laurent/oust sur un projet de renouvellement urbain dans le centre-bourg. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre le CAUE et la CCVOL pour la mise en œuvre du nouveau PLH 2014-2019. D'autre part, la commune envisage de faire intervenir l'EPF pour acquérir certains biens. A cette occasion, l'intervention du CAUE a été suggérée pour mener une réflexion préalable sur l'aménagement à long terme d'un cœur d'îlot où se situent ces biens.

Saint-Laurent est une petite commune rurale située à environ 6 kms à l'Est de Malestroit. Depuis une dizaine d'années, la population s'accroît et est passée de 271 à 385 habitants. La commune mène une politique de dynamisation du bourg en favorisant l'installation de commerces et services (ex : salon de coiffure) et en proposant des logements locatifs. Elle a acquis un bien qu'elle souhaite réhabiliter pour créer un atelier d'artisan avec un logement attenant. Un autre bâtiment situé entre le salon de coiffure et le futur atelier d'artisan est également en vente. La commune souhaiterait l'acquérir pour le réhabiliter et créer un logement. Cette propriété, située à deux pas de l'église, constitue un espace stratégique car elle est implantée le long de la rue principale, proche des commerces.

Il est aujourd'hui opportun de mener une réflexion globale sur l'évolution de ce tissu urbain de centre bourg. Il s'agit d'étudier les possibilités de réhabilitation du bâti, mise en valeur du patrimoine et de renouvellement urbain (urbanisation du cœur d'îlot) en ayant une approche globale en terme de desserte, de restructuration du bâti, de redécoupage foncier... L'objectif est de définir un schéma global définissant les grands principes d'aménagement de ce secteur et d'avoir une vision prospective sur le long terme.

Le CAUE propose de mener une réflexion sur l'aménagement de ce secteur. Le travail du CAUE consiste à mener une réflexion préalable sur l'ensemble du bourg afin d'appréhender au mieux le contexte urbain, paysager, réglementaire... Ensuite la réflexion portera sur l'îlot afin d'analyser les potentialités, les contraintes d'aménagement et définir des orientations d'aménagement. Cette réflexion pourra servir d'aide à la décision pour la commune dans ses choix d'intervention et d'acquisition et permettra de définir un périmètre de veille foncière.



A l'arrière du front bâti, des terrains constructibles



### Etat des lieux

Le front bâti donnant sur l'espace public central

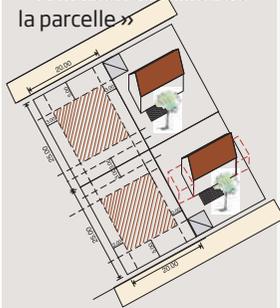


# SAINT-LAURENT/OUST - Réflexion préalable à la densification d'un îlot en centre-bourg

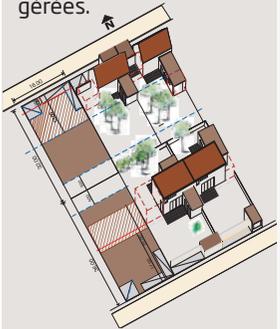
L'état des lieux a permis de montrer la nécessité d'élargir le périmètre de réflexion en intégrant l'ensemble des propriétés bâties ou non de cet îlot et également l'ancien bâtiment d'élevage hors sol désaffecté. Le périmètre vient également s'appuyer sur la limite constructible fixée dans la carte communale. Il s'étend au nord jusqu'à la limite de l'urbanisation actuelle. La réflexion porte donc sur une surface de près de 2 ha.

## Conseil d'implantation du bâti

**A éviter**  
« la maison au milieu de la parcelle »



**A privilégier**  
Des implantations gérées.



Bonne exposition,  
Réduction des vis à vis,  
Occupation du terrain optimisée.

Extrait de la plaquette Lotissement CAUE 56 - 2005.



## Références d'aménagement



## Orientations d'aménagement

### Les grands principes d'aménagement du secteur :

- urbaniser le coeur d'îlot ( surface d'environ 1 ha) en :
  - > assurant une desserte cohérente,
  - > urbanisant en plusieurs phases en fonction des disponibilités foncières,
- réorganiser le tissu existant pour offrir des terrains et jardins en lien avec les habitations,
- maintenir un accès direct pour les piétons vers le centre et les commerces, services,
- préserver et conforter l'écrin de verdure en périphérie.

Ce scénario d'aménagement propose d'urbaniser le coeur d'îlot en développant un tissu assez dense d'habitation, en prenant comme référence le tissu ancien limitrophe :

- réalisation de 15 constructions sur une surface d'environ 10 000 m<sup>2</sup>.
- des parcelles comprises entre 400 et 600 m<sup>2</sup>,
- des implantations maîtrisées (en bande avec des mitoyennetés, et des jardins au sud),
- des gabarits de constructions qui respectent le tissu ancien : hauteur, emprise au sol....
- de petites rues de desserte (faible gabarit) à l'image des venelles que l'on trouve dans le bourg,
- de petits espaces publics polyvalents : placettes qui servent à la fois au stationnement et peuvent aussi être des lieux de convivialité,
- un cadre naturel préserver : conserver et conforter les haies constituant des écrans facilitant l'insertion du bâti dans le paysage.

# QUESTEMBERT - Réflexion préalable à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat sur l'ancien site de l'Issat

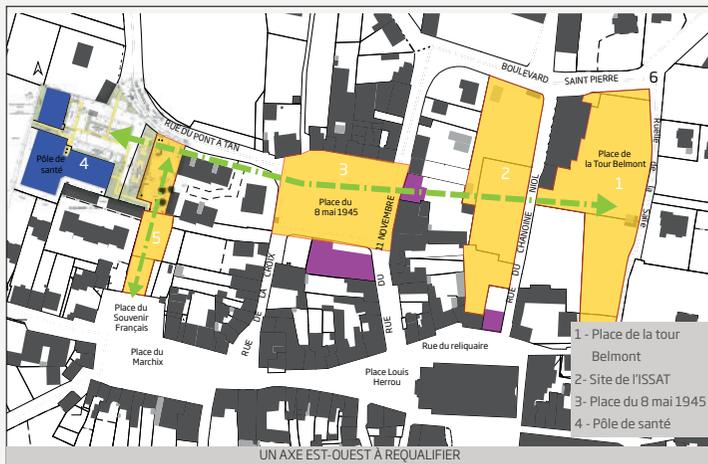
## Diagnostic urbain - état des lieux

Questembert, chef-lieu de la communauté de communes du pays de Questembert compte environ 7500 habitants et connaît une croissance démographique régulière. Questembert possède un patrimoine bâti remarquable et notamment le centre ville avec les anciennes halles.

La municipalité souhaite réaliser un quartier d'habitat en coeur de ville sur l'ancien site de l'ISSAT (centre de formation) à travers une opération de densification urbaine et créer un maillage piéton est-ouest reliant le site du pôle pluridisciplinaire de santé en cours de construction au secteur de l'ISSAT, futur secteur d'habitat intergénérationnel.

Le CAUE a été sollicité pour accompagner la commune dans ce projet et définir des premières orientations d'aménagement de ce futur quartier.

Le travail du CAUE a consisté à faire un état des lieux, dans un premier temps sur un périmètre élargi et ensuite sur l'axe Est Ouest. Ce diagnostic a permis de recenser les dysfonctionnements, de révéler les enjeux d'aménagement et de définir les principes d'aménagement (recomposition de l'îlot de l'ISSAT, requalification des espaces publics...).



Rue du Chanoine NIOL



Ancien site de l'ISSAT



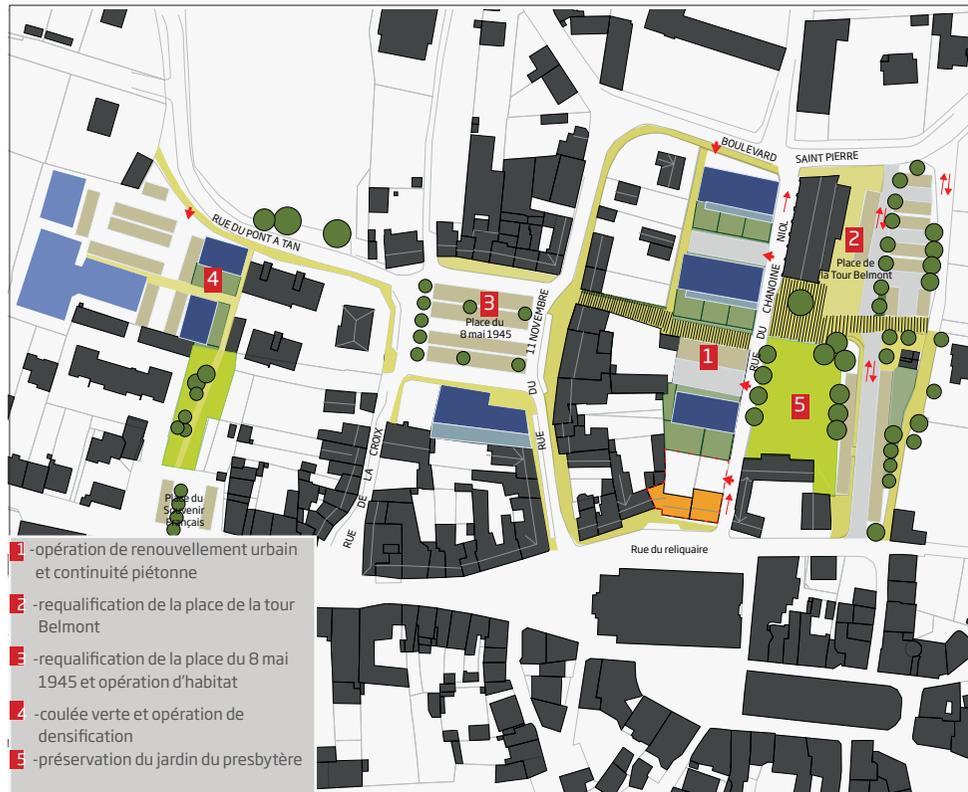
Accès piéton à la rue du Chanoine Niol

Garages à démolir

Place de la Tour Belmont

# QUESTEMBERT - Réflexion préalable à l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat sur l'ancien site de l'Issat

## Densification îlot ISSAT et traversée piétonne Est-ouest



Nota : ce croquis a pour but d'illustrer le propos pour permettre une approche de la faisabilité du projet.



### Développer des espaces privés de qualité

Pour une qualité d'usage, la relation du logement avec les espaces extérieurs sera un point important : jardins, loggias, patios, terrasses, balcons, afin de dégager de réels espaces privés extérieurs.

La création d'espaces tampons entre les logements et les espaces publics seront des gages de qualité dans une opération de densification.



### 6 Requalifier la place et développer ce pôle d'animation :

- construction d'un immeuble d'habitat avec commerces ou services en rez de chaussée, sur le site de la supérette,
- planter un alignement d'arbres de hautes tiges sur la limite Ouest pour structurer la place et masquer le bâtiment des années 60,
- création d'une percée vers l'est à travers l'îlot pour rejoindre la future opération d'habitat.

## RÉFÉRENCES

Au regard de la situation centrale et stratégique du site de l'ISSAT, une attention particulière devra être portée à la forme urbaine afin de créer un projet d'habitat en harmonie avec les caractéristiques du centre ville tels que des îlots d'habitat dense et un bâti implanté en ordre continu et en limite d'espace public.

La qualité de la forme urbaine dépendra de plusieurs composantes :

- la densité,
- la qualité des espaces publics,
- l'organisation des circulations piétonnes, cycles, véhicules,
- la continuité avec l'existant : bâti, liaisons piétonnes, etc.



Passage d'un chemin au sein d'un front bâti entre deux pignons. le traitement végétal permet d'accompagner l'aménagement de cette percée

Exemple d'intervention : conseils préalables au renouvellement urbain

## II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2016 (13)

a) par nature

- 6 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 7 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

### Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Arzal	Réflexion préalable à l'extension et restructuration de la mairie.
Meucon	Etude sur l'aménagement d'un ancien garage et de son habitation.
Noyal-Pontivy	Etude de faisabilité sur le devenir de la maison de retraite et la destination de l'îlot concerné. Définition d'un premier état des lieux sommaire et approche participative avec un groupe de travail composé d'élus.
Pleugriffet	Conseils sur l'évolution de la mairie, restructuration, extension ou construction.
Saint-Armel	Accompagnement des élus dans une réflexion sur les possibilités de restructuration, de réhabilitation des bâtiments actuels de la mairie et la construction d'une salle polyvalente. Réflexion préalable du contexte urbain, préprogrammation et différentes hypothèses d'aménagement.

### Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

CC Presqu'île de Rhuys - Le Tour du Parc	Réflexion sur le réaménagement du site de Pencadenic.
--	---

Damgan	Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts.
Guéhenno	Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Sedon.
Neulliac	Réflexion sur la requalification des espaces publics dans le bourg.
Ploemeur	Requalification des espaces publics entre le site de sports et loisirs et le pôle scolaire.
Plougoumelen	Conseils pour l'aménagement des espaces publics dans le bourg.
Plouhinec	Conseils pour l'aménagement du site du Poulpry.

## II.2.5 - SUIVI DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE (7)

Guiscriff	Participation au comité de pilotage chargé de suivre le projet d'aménagement.
La Trinité-Porhoët	Aménagement des espaces publics du bourg. Suivi du projet (participation à des réunions de travail avec les élus et le bureau d'études).
Plouhinec	Suivi de la mission de maîtrise d'oeuvre via la participation au comité de pilotage pour le projet Bellevue.
Quiberon	Suivi de la mission de maîtrise d'oeuvre via la participation au comité de pilotage de Port-Maria.
Saint-Gorgon	Suivi de la mission de maîtrise d'oeuvre via la participation au comité de pilotage.
Sainte-Hélène	Accompagnement technique pour la création d'une école en économie circulaire.

Saint-Laurent-sur-Oust	Réflexion préalable à l'aménagement d'un îlot en centre-bourg.
------------------------	--

DREAL	Jury régional sur éco-quartiers.
DREAL	Réunion du comité régional « trame verte et bleue » à Loudéac.
GéoBretagne	Assemblée générale au conseil régional de Bretagne.
Parc Naturel Régional	Participation au COPIL Elaboration d'un plan de paysage pour l'entité paysagère « Campagne de transition ».
Région Bretagne	Participation au COPIL, demande des écomatériaux en région Bretagne.
Région Bretagne	Colloque sur démarches participatives pour les conseils de développement.
Région Bretagne	Comité régional Trame verte et bleue.
Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan	Participation à la première réunion du groupe de travail « Stratégies littorales ».

## II-3- PARTICIPATION DU CAUE À DES COMITÉS DE PILOTAGE, DES ATELIERS ET AUTRES RÉUNIONS

### Sur demande des collectivités (communes, EPCI, Département, Conseil régional)

Cdc Presqu'île de Rhuys	Etude développement touristique et ostréiculture.
Pays de Ploërmel	Comité de pilotage Plateforme Energétique.
Pays de Pontivy	Participation au jury chargé de sélectionner les projets d'aménagement communaux éligibles à l'appel à projet leader.
Pontivy Communauté	Participation à l'atelier Energie/formes urbaines. Présentation des études urbaines récentes du CAUE réalisées sur le territoire au service d'urbanisme de Pontivy Communauté et au bureau d'études chargé d'élaborer le PLUi.
Questembert	Comité de pilotage. Aménagement ancien site de l'Issat

### En développement de projets

CAUE	Préparation du colloque du 2 février « Démarches participatives - Risques ou valeur ajoutée ? » et de la formation du 3 février 2017 sur les procédures des marchés publics.
Département	Contrats d'attractivité touristique.
Pays de Pontivy	Appel à projet sur revitalisation centre-bourg.

### Sur demande des partenaires institutionnels

DDTM 56	Groupe de travail sur « L'habitat de demain ».
DRAC	Acteurs de valorisation de l'architecture et journées nationales 2016 de l'architecture.

## II-4- AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS MORBIHANNaises

### 1/ Sur demande du conseil départemental

Le CAUE a apporté son expertise dans la conduite de deux opérations pilotées par le département :

- « Embellissement du Morbihan », opération copilotée par Morbihan Tourisme et le Cabinet du département en 2016 pour les concours départementaux des villes et villages fleuris dans le département avec pour le CAUE, une implication à hauteur de 23.5 jours sur l'année 2016.
- « Morbihan Acti'Parc » pour la requalification et l'extension des parcs d'activités avec l'octroi de 35 K€ en contrepartie d'un mi-temps investi sur ce dispositif en soutien aux services du département.

#### • Embellissement du Morbihan

En 2016, le CAUE a accompagné Morbihan Tourisme dans la mission d'embellissement des collectivités à travers le concours des villes et villages fleuris. Dans ce cadre, les collectivités peuvent demander l'organisation d'une visite-conseil sur leur commune afin de les aider dans l'aménagement et la gestion de leurs espaces verts. Ce travail permet notamment d'engager les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère de leur territoire en s'appuyant sur certains principes comme la gestion de leurs espaces verts, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la conception et l'entretien des aménagements paysagers sans produit phytosanitaire, le développement des liaisons douces...

Les communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil en 2016 sont :

- Arzal (la commune a obtenu sa première fleur en novembre 2016),
- Guéhenno,
- Saint-Jean-la-Poterie.

Le CAUE, membre du jury départemental du concours des villes et villages fleuris (CVVF) a également participé à différents événements :

- la journée d'information des communes CVVF organisée à Grand-Champ (avril),
- la journée d'information des jurys CVVF organisée à Vannes (juin),

- le jury départemental CVVF (juillet),
- la remise des prix CVVF organisée à Vannes (novembre),
- aux comités de pilotage de la mission Embellissement.

#### • Accompagnements Morbihan Acti' Parc pour les E.P.C.I. :

- > CC du Loch : P.A. de Lann Guinet à Grand-Champ. Phase études.
- > CC Presqu'île de Rhuys : Requalification du P.A. de Kerollaire à Sarzeau, phase maîtrise d'œuvre.
- > CC Presqu'île de Rhuys : Création d'un village d'artisans à Sarzeau, P.A. de Kerollaire, phase études
- > CC Presqu'île de Rhuys : Etude d'un village d'activités à Saint-Gildas, phase études
- > Vannes Agglo : P.A. du Poteau nord à St-Avé, phase études.
- > CC du Porhoët : Requalification du P.A. de Saint-Marc à Mohon, phase études.
- > Baud communauté : Requalification du P.A. du Dresseve à Baud, phase études.
- > Ploërmel Communauté : Requalification du P.A. des deux Moulins à Ploërmel, phase études.
- > Josselin Communauté : Requalification du P.A. des Rochettes à Guégon, lancement de la maîtrise d'œuvre.
- > Josselin Communauté : Requalification du P.A. de Belle Alouette à Josselin, phase études.
- > Arc Sud Bretagne : Extension des P.A. de l'Estuaire à Arzal et Espace Littoral à Muzillac, lancement des études pré-opérationnelles.

#### Dossiers à implication forte en 2016 :

**CC Presqu'île de Rhuys** : Création d'un village d'artisans à Sarzeau, P.A. de Kerollaire :

Fin 2015, une étude de réflexion du CAUE confortait le souhait de la collectivité de créer un village artisanal sur le parc d'activités de Kerollaire, et sur la base de différents scénarios, orientait le choix du site sur une parcelle à l'état de friche située en plein cœur du P.A. Il s'agit de créer une offre pour les petits artisans du bâtiment, souvent disséminés sur le territoire et mal identifiés, en fédérant un nouveau pôle vecteur de dynamisme urbain et économique au sein d'un quartier d'image délabrée. Dans un ensemble bâti dense, structuré et

aménagé des cellules de 50 à 150 m<sup>2</sup> et des services mutualisés seront proposés en fonction des besoins.

Début 2016, un groupement de prestataires est retenu pour une mission de faisabilité approfondie. Le CAUE poursuit son accompagnement et participe à faire émerger deux enjeux principaux :

- élargir le périmètre d'étude du village d'artisans au-delà de la parcelle initialement ciblée,
- faire émerger une thématique forte pour conférer une attractivité et une spécificité particulières à ce futur pôle.

### **CC Presqu'île de Rhuys :** Etude d'un village d'activités à Saint-Gildas

La CCPR s'interroge également sur l'opportunité de créer un village d'activités à Saint-Gildas-de-Rhuys. Un groupement est missionné pour une étude de positionnement et d'analyse économique. Il s'agit de créer un outil économique adaptable et ancré dans son territoire, un lieu de passage animé qui mettrait en valeur le paysage naturel et culturel de la CCPR. Saint-Gildas accueille une communauté d'artistes qui peut être un point de valorisation du territoire. L'idée est de proposer un espace de travail aux formes typologiques variées, pouvant accueillir de multiples compétences et métiers en alliant attrait touristique, fonctionnalité et adaptabilité.

De grande qualité environnementale, architecturale et paysagère, en s'appuyant sur l'ambiance champêtre du lieu, ce pôle d'activités qualifierait l'entrée de ville, constituerait un point de départ de découverte du territoire, tout en offrant des activités complémentaires à celles du centre bourg.

### **Baud communauté :** Requalification du P.A. du Dresseve à Baud

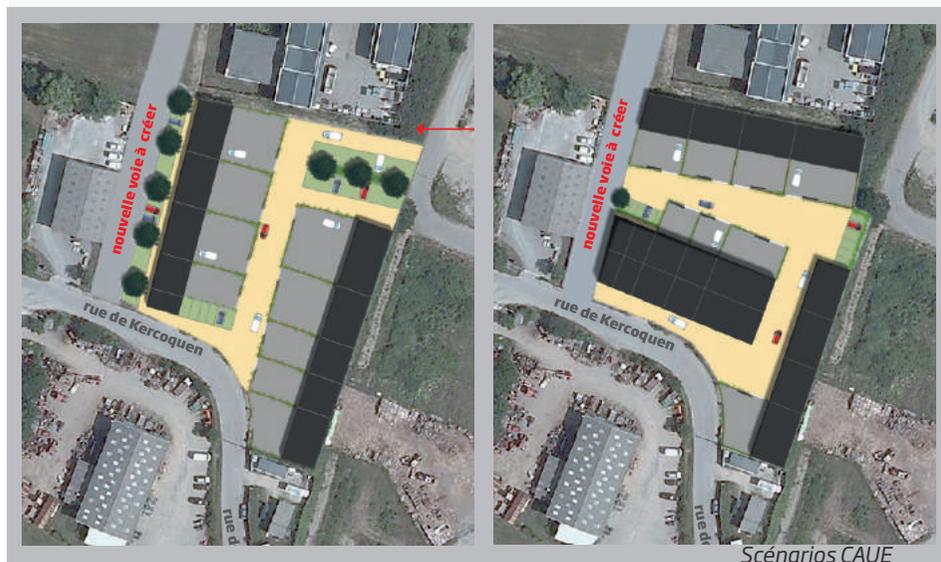
En face du parc d'activités de Ty Er Douar labellisé Bretagne Qualiparc, le P.A. du Dresseve est implanté le long de la RN 24 (axe Lorient-Ploërmel) sur la commune de Baud. Il est également bordé par la DR 768 qui relie Baud à Pontivy. Fort de sa situation stratégique, à proximité immédiate des axes de desserte, il accueille une quinzaine d'entreprises dont la société Jean Floch, l'une des plus grosses usines de conserverie du territoire. La communauté de communes a engagé un projet de requalification de P.A. en vue d'améliorer le fonctionnement et la lisibilité du parc qui présente un tracé de voies en impasses avec circulation de poids lourds et un manque d'aménagement de l'espace public; et d'apporter une réponse aux besoins d'agrandissement de l'entreprise Jean Floch.

### **CC du Loch :** Requalification et extension du P.A. de Lann Guinet à Grand-Champ

Le P.A. de Lann Guinet implanté en bord de RD 779 (route de Vannes), marque l'entrée de ville dans un cadre encore très champêtre. Aujourd'hui occupé par quelques entreprises, ce P.A. est amené à se développer pour devenir un véritable quartier d'activités à l'articulation de la future voie de contournement du bourg et des quartiers d'habitats sud-est.

Tout en confortant le développement des activités existantes, il s'agit d'anticiper le potentiel de mutations et le développement futur de l'ensemble du secteur en définissant les connexions routières, en rationalisant la trame viaire à créer, en apaisant et sécurisant les circulations au sein du périmètre d'étude (parkings mutualisés, arrêts de bus, développement d'un parcours de liaisons douces continues jusqu'au cœur de bourg).

Outre la redéfinition de l'entrée de ville et la mise en scène du parc d'activités (en s'appuyant sur les atouts paysagers pour traiter les transitions activités/habitat et valoriser les parcelles), l'opération est donc envisagée dans sa globalité, pour des usages compatibles et une cohérence de fonctionnement entre les différents points stratégiques (équipements - P.A. - Centre ville- pourtour résidentiel).



## Un renouvellement urbain en cœur de zone :

Fin 2015, une étude de réflexion du CAUE confortait le souhait de la collectivité de créer un village artisanal sur le parc d'activités de Kerollaire, et sur la base de différents scénarios, orientait le choix du site sur une parcelle à l'état de friche située en plein cœur du P.A. Ce parc d'activités à vocation multiple (commerciale, artisanale, nautique, tertiaire), souffrait de lourds dysfonctionnements et fait l'objet d'une première tranche de travaux de requalification, suite à des études menées depuis 2013 en partenariat avec le CAUE et le département dans le cadre des dispositifs Bretagne Qualiparc puis Morbihan Acti'Parc.

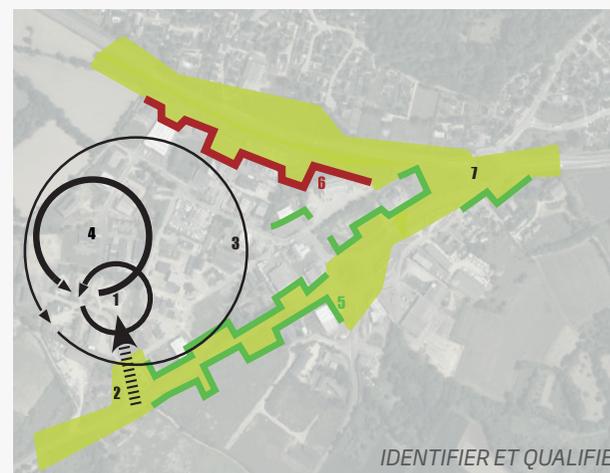


## De nouveaux enjeux :

Début 2016, un groupement de prestataires est retenu pour travailler sur la faisabilité de l'opération. Deux enjeux principaux découlent des échanges :

- élargir le périmètre d'étude du village d'artisans au delà de la parcelle initialement ciblée,
- faire émerger une thématique forte pour conférer une attractivité et une spécificité particulières à ce futur pôle.

Documents graphiques :  
Source Cittanova & Sinopia



**AXE 1** Constituer un village d'artisan, pôle d'activités de l'éco-construction, des filières bois et énergie.

**AXE 2** Créer une porte d'entrée mettant en scène/identifiant le village d'artisans et ses métiers

**AXE 3** Densifier le Parc en privilégiant les activités de la construction et de la filière bois, en préférant les entreprises du bâtiment / du paysage inscrites dans des démarches écologiques. "Naturalisation" générale du parc.

**AXE 4** Constituer un pôle de représentation, de services et de formation sur le thème du village d'artisans. Ce site au cœur du Parc composé des locaux de la CCRP, de l'Espace Emploi et du bâtiment de la SCI L'PASO doit être réinvesti, offrir des espaces extérieurs de partage et de rencontre, pour valoriser notamment l'implantation de bureaux en offrant une véritable vitrine au public et une véritable qualité de travail.

**AXE 5** Composition d'une vitrine sur le thème de l'alimentaire de qualité, locale et biologique.

**AXE 6** Composition d'une vitrine sur le thème du commerce (grandes enseignes).

**AXE 7** Composition d'un paysage unique de part et d'autres des RD, favorisant la pratique piétonne et la mise en scène des commerces.

## VERS LA DÉFINITION D'UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION ET D'ACTION..... ET DE PREMIÈRES INTENTIONS PROGRAMMATIQUES



- 1.** Vers la composition d'un village d'artisans intégrant l'extension de Wall2time et la rue nouvelle. UNE CONCEPTION UNIQUE RUE NOUVELLE / VILLAGE / WALL2TIME
- 2.** Travailler l'entrée de parc et l'image du village d'artisans.
- 3.** Étudier avec l'entreprise de motoculture et le maçon la valorisation de leurs façades pour qualifier le village (et valoriser la filière bois).
- 4.** Renforcer la polarité du parc sur le thème de l'éco-construction/des filières bois et énergie en diversifiant l'offre immobilière et en réhabilitant les locaux disponibles.
- 5.** Valoriser le bâtiment vacant et créer un espace à vocation mixte. Offrir un espace public de rassemblement/ d'exposition.
- 6.** Valoriser le bâtiment de stockage des services techniques et les deux parcelles à l'Est et Nord Est de la CCPR. Créer du lien et de la cohérence sur ce pôle nouveau. Prévoir l'extension de la surface de Arbo Rhuys et la possibilité de recevoir des artisans n'ayant pu intégrer le village.

### Un périmètre de réflexion élargi :

Les parcelles voisines du site retenu sont potentiellement porteuses de projets : délocalisations à prévoir, bâti désaffecté, parcelle en cours d'acquisition, besoins spécifiques à prendre en compte... Autant d'opportunités pour mener une réflexion élargie au quartier et étendre les limites du village artisanal au delà de la parcelle d'origine d'une surface de 4 535 m<sup>2</sup>.

### Un pôle d'activités de l'éco-construction et de la filière bois :

Au regard des dynamiques économiques en cours, des activités présentes au sein du P.A. (élagage, scierie, ossature bois, énergie, exploitation forestière...), et des constructions bois récentes, le parc d'activités montre un véritable potentiel de développement des métiers de l'éco-construction, des filières bois et énergies. C'est une thématique autour de laquelle pourrait se constituer le nouveau pôle d'artisans, pour fédérer et rassembler les professionnels locaux, acteurs de ces filières.

Documents graphiques :  
Source Cittanova & Sinopia

## Deux scénarios de développement :

Un premier scénario développe le projet de village artisanal sur l'emprise maîtrisée, en proposant 2 000 m<sup>2</sup> de cellules d'activités, des espaces de stockage, des places de stationnement et des espaces naturels. Le deuxième scénario présente un programme de renouvellement pensé à long terme, qui nécessite de mettre en place des outils de maîtrise du foncier et une forte stratégie économique.

### SCÉNARIO 1 - LE VILLAGE D'ARTISANS



### SCÉNARIO 2 - LE PARC RECOMPOSE





# FOYER D'ARMOR - Pré-étude d'un secteur d'extension urbaine à Languidic



## Localisation

Le terrain se situe en entrée Sud du bourg à environ 900 m du centre. La commune compte 7562 habitants en 2013.

## Superficie

La surface d'étude (en pointillé) est d'environ 74 000 m<sup>2</sup>. En retirant la surface de la voie de contournement qui traversera le terrain la surface totale peut être estimée à 70 000 m<sup>2</sup>. La partie Nord-Ouest du terrain est réservée pour des équipements sportifs (9 000 m<sup>2</sup> environ). La surface disponible pour l'opération de logements est donc arrondie à 61 000 m<sup>2</sup> soit 6,1 ha.

## Dénivelé

La pente est assez marquée sur le terrain, dans le sens Nord-Sud avec un dénivelé moyen de 8 à 10 %.

## Desserte

Deux axes importants bordent le terrain, au Sud-Ouest la D 102 vers Plugigner (à 13 km) et au Nord-Est la D189 vers Camors (14 km). Un giratoire a été aménagé pour desservir le terrain depuis la D 102.

## Tissu urbain

De type lotissement à l'exception de quelques maisons isolées (diffus). Les lotissements sont desservis par des voies en impasse depuis les routes départementales. Au Nord du terrain se trouve le pôle d'équipements sportif et scolaire de Languidic.

## Paysage

Nombreuses séquences de haies bocagères, zones boisées et de talus plantés en limite de routes départementales. Le terrain est aujourd'hui cultivé et ne présente en revanche pas d'éléments paysagers remarquables.

## Lotissement communal et Gendarmerie

Le lotissement communal à l'Ouest du terrain et la Gendarmerie forment un ensemble intéressant : échelle, organisation dans la pente, qualité des espaces publics et du bâti.



## DESSERTE

La desserte centrale envisagée correspond à une liaison inter-quartier qui tend à diviser le futur aménagement. Nous conseillons une liaison moins directe entre les D 102 et D 189 pour réduire la vitesse et éviter toute idée de monumentalité.

La situation du terrain en limite d'une zone naturelle humide et en entrée d'agglomération pose la question de l'intégration dans le paysage.

## DENSITÉ

Une densité répartie sur le terrain plutôt qu'en continu le long de la voie principale. Les petits collectifs seront intégrés aux corridors paysagers plus qu'à la voie de contournement.

## CORRIDOR PAYSAGER

Renforcement des espaces de transition et corridors paysagés (entre la D102 et la D189) pour créer des petits îlots habités offrant des perspectives et des espaces d'agrément communs. Recherche d'une ambiance de hameau dense plutôt que de centre-bourg.



8 LOTISSEMENT COMMUNAL, LES ESPACES PUBLICS (NOUES, CHAUSSÉES ÉTROITES, AIRES STATIONNEMENT PRIVÉES HOMOGENES, ESPACES JEUX ET RENCONTRES)

### 3/ Partenariat avec Pontivy Communauté

Le partenariat conclu entre le CAUE du Morbihan et Pontivy Communauté a pour objet de renforcer le service ADS dans son fonctionnement et la qualité du service public offert aux particuliers, candidats à la construction.

Le CAUE a mené deux actions complémentaires dans l'objectif partagé et recherché d'une **qualité du service public donné à tout candidat à la construction, tout au long de son parcours**, avec :

- la mise à disposition d'un architecte urbaniste auprès du service ADS,
- le pilotage et l'animation d'un processus de cohésion et d'implication de tous les acteurs locaux.

#### • Mise à disposition d'un architecte urbaniste

A compter de mars 2016, le CAUE a travaillé à la demande du service, à raison de 2 demi-journées par mois, selon les dossiers à traiter en soutien des instructrices ou dans un rôle de médiation entre le service, le maire et le pétitionnaire. En dehors du travail accompli sur place, au service ADS de Pontivy Communauté, des temps de travail dans l'examen et le suivi des dossiers ont eu aussi lieu au CAUE.

#### • Pilotage et animation d'un processus de cohésion et d'implication de tous les acteurs locaux

Conformément aux termes de la convention, le CAUE a rencontré 17 référents communaux en urbanisme sur les 18 communes adhérant au service ADS en 2016 et une majorité des maires des communes interviewées.

L'analyse et la synthèse des éléments recueillis ont fait l'objet d'une première présentation et discussion au sein du service ADS en juillet 2016, puis d'un atelier de restitution fin septembre 2016 à l'ensemble des référents communaux en urbanisme invités. Lors de cet atelier, un certain nombre de points ont pu être immédiatement éclaircis dans la relation entre les référents communaux et le service ADS et plusieurs axes de travail interne au service ont été déterminés.

A l'issue de cet atelier, il a été convenu que le CAUE s'attacherait à produire une notice pédagogique sur les DP et PC en réponse aux besoins des pétitionnaires et référents communaux, cette action s'avérant prioritaire pour faciliter leur travail. Un second atelier présentant le projet de notice au service ADS de Pontivy Communauté et aux référents communaux volontaires s'est déroulé en décembre avec le souhait de disposer de deux fiches particulières, l'une sur les abris jardin et la seconde sur l'édification de clôtures.

**A noter que le partenariat avec Pontivy Communauté, avec la mise à disposition**

**d'un architecte deux fois, une demi-journée par mois est reconduit en 2017.**



**NOTICE EXPLICATIVE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE**

Toute nouvelle construction et travaux réalisés en lien avec une construction existante nécessitent une autorisation d'urbanisme délivrée par le maire. Le propriétaire doit déposer une demande d'autorisation à la mairie de la commune concernée :

⇒ **En remplissant le formulaire approprié, un permis de construire, un PC (cerfa N° 13406) ou une déclaration préalable, une DP (cerfa N° 13404), selon la nature et les surfaces de la construction projetée. Les formulaires (téléchargeables sur [www.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa](http://www.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa) 13404 ou cerfa 13406) doivent être remplis avec :**

- des renseignements généraux liés à la demande d'autorisation d'urbanisme (modalités de dépôt et d'instruction),
- vos coordonnées et l'adresse de l'emplacement du terrain, le recours ou non à un architecte,
- une courte description du projet et des précisions comme le nombre de pièces, une résidence principale ou secondaire, un prêt pour le financement etc...
- la déclaration des surfaces de plancher existantes et créées,
- la surface taxable et autres éléments soumis à la taxe d'aménagement.

⇒ **En fournissant un certain nombre de pièces qui permettent à l'instructeur de comprendre le projet et de délivrer ou non l'autorisation d'urbanisme. Sont présentés :**

- le plan de situation du terrain - pièce PCMI 1 pour un PC ou DP 1 pour une DP,
- le plan de masse des constructions à édifier ou modifier - PCMI 2 ou DP 2,
- le plan en coupe du terrain et de la construction - PCMI 3 ou DP 3,
- la notice décrivant le terrain et présentant le projet - PCMI 4 ou DP 4,
- le plan des façades et des toitures - PCMI 5 ou DP 5,
- le document graphique ou photographie permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement - PCMI 6 ou DP 6,
- la photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche - PCMI 7 ou DP 7,
- la photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain - PCMI 8 ou DP 8.

**Un dossier complet facilitera l'instruction de votre projet.**

**Cette notice va vous aider à constituer le bon dossier selon la nature de votre projet, (formulaire et ensemble des pièces nécessaires), accomplir le plus sereinement possible cette démarche obligatoire préalable à tous travaux afin d'obtenir une autorisation dans les meilleurs délais possibles.**

Bréhan  
Cléguérec  
Crédin  
Croixanvec  
Guelcuc

Guern  
Kerfourn  
Kergrist  
Le Sourn  
Malguénac

Neulliac  
Noyal-Pontivy  
Pleufriffet  
Pontivy  
Radenac

Réguiny  
Rohan  
Saint-Aignan  
Saint-Connec  
Saint-Gérard

Saint-Gonnyer  
Saint-Thuriau  
Sainte-Brigitte  
Séglien  
Silliac



## Dossier de Déclaration Préalable pour un abri de jardin

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m<sup>2</sup>

Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>

DÉCLARATION PRÉALABLE  
Cerfa n° 13404



Pas de formalité, respect du document d'urbanisme en vigueur (PLU, carte communale)

ex : abri de jardin inférieur à 5 m<sup>2</sup>

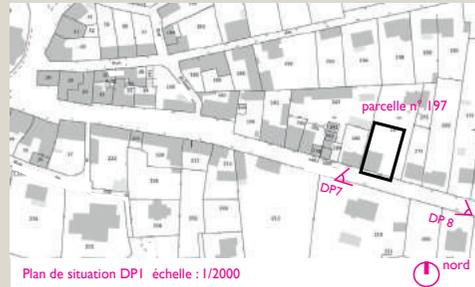


ex : garage ou carport, surface comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>

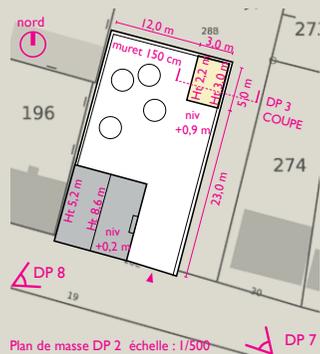
### DP 1 Plan de situation

- Localisation précise du terrain dans la commune.
- En ville, un plan de cadastre au 1/2000 ou du 1/5000 peut être utilisé.
- En dehors des secteurs urbains, un deuxième plan au 1/10000 peut être nécessaire pour situer le secteur ou hameau dans la commune.

Indiquez l'échelle, le nord et le repère de prise de vue des photos DP 7 et 8.



Plan de situation DPI échelle : 1/2000



Plan de masse DP 2 échelle : 1/500

### DP 2 Plan de masse du projet

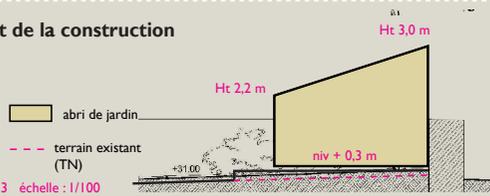
- Indiquer les dimensions en plan et en hauteur des bâtiments existants sur le terrain et de l'abri de jardin à construire.
- Représenter les aménagements extérieurs : talus, mur de soutènement, clôture, végétation (existante et créée), les accès et le stationnement.

L'abri de jardin, même de petite dimension, a un rôle structurant sur la parcelle, il participe à la qualité paysagère des intérieurs d'îlot. Son implantation, si possible en mitoyenneté, ne doit pas bouleverser la hiérarchie entre le « construit » et les espaces libres du jardin. La forme et la volumétrie de l'abri doivent être pensées par rapport au contexte : toit monopente ou à deux pentes, volume simple souvent rectangulaire.

### DP 3 Plan en coupe du terrain et de la construction

- Le plan en coupe n'est à fournir que si le profil du terrain est modifié par les travaux projetés (remblai ou déblai pour installer l'abri de jardin).

Coupe DP 3 échelle : 1/100



- |            |           |               |              |                 |
|------------|-----------|---------------|--------------|-----------------|
| Bréhan     | Guern     | Neulliac      | Régigny      | Saint-Gonnyer   |
| Cléguérec  | Kerfourn  | Noyal-Pontivy | Rohan        | Saint-Thuriau   |
| Crédin     | Kergrist  | Pleufriffet   | Saint-Aignan | Sainte-Brigitte |
| Croixanvec | Le Sourn  | Pontivy       | Saint-Connec | Séglien         |
| Gueltas    | Malguénac | Radenac       | Saint-Gérand | Silfac          |

### DP 4 Plan des façades et des toitures

Les plans de façades et toitures doivent faire apparaître :

- la composition d'ensemble, les matériaux, les portes, les fenêtres, volets, soubassement, couverture, gouttière et faîtage etc.



Façades projet échelle : 1/100

L'abri de jardin est une « petite architecture » qui nécessite autant d'attention que le bâtiment principal : choix des matériaux (simple et en rapport avec le contexte urbain ou rural), la composition générale des façades (harmonieuse), les détails soignés (menuiseries, gouttières, rives). La recherche de discrétion et de qualité est liée à la fonction « utilitaire » de l'abri de jardin et à sa présence qui peut paraître incongrue dans un environnement très végétal et organique.



Bardage bois Douglas naturel



Couverture en zinc à joint de bout, finition préparée

### DP 5 Représentation de l'aspect extérieur

- Ce document permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction, en complément des façades (DP 4).

### DP 6 Document graphique d'insertion

Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages. Plusieurs modes de représentation sont possibles :

- un photomontage avec le croquis ou une vue 3D du projet intégrée sur une photo prise depuis l'espace public,
- une perspective ou axonométrie.



DP 7

### Deux photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7) et lointain (DP 8)

La photographie n° 7, rapprochée, montre le terrain d'implantation du projet et les terrains qui le jouxtent immédiatement.



DP 8

La photographie n° 8 offre un plan large et montre le terrain d'implantation du projet et les terrains avoisinants.

Conception et réalisation de cette fiche : CAUE du Morbihan





## Dossier de Déclaration Préalable pour édifier une clôture

Edifier une clôture, c'est assurer la transition et matérialiser la limite entre le domaine public et la propriété privée ou entre deux propriétés. Son traitement soigné est un gage de qualité pour le cadre de vie de ses habitants : elle participe à la mise en valeur de la maison et du paysage de la rue. Une attention particulière devra être portée à la nature des matériaux et végétaux employés, afin de réaliser un ensemble cohérent et qualitatif.

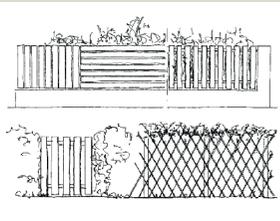


### La réglementation

- Vérifier le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la zone où sera édifiée la clôture (art.11)
- ou.....
- le règlement, le cahier des charges du lotissement. Le règlement du PLU s'applique si celui du lotissement est caduque.

Cette réglementation régit les dispositions relatives à l'édification de clôtures sur le domaine public et entre deux propriétés :

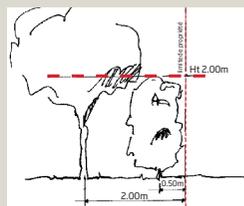
- hauteur autorisée, aspect extérieur, nature des haies, matériaux, couleur, etc.



Exemple de règlement de lotissement

### Distance de plantation et hauteur des végétaux près des limites de propriétés (extrait code civil - art.670)

- Un arbre de plus de 2 m doit être planté à plus de 2 m de la limite séparative.
- Une haie de moins de 2 m de hauteur peut être plantée à partir de 0,50 m de la limite séparative.



Distance de plantation

### Conjuguer la clôture avec son contexte

- L'environnement bâti : centre bourg, lotissement, zone agricole.
- Harmoniser la clôture avec la maison : matériaux, couleur.
- Tenir compte des clôtures adjacentes : hauteur, couleur.
- Rechercher la simplicité des formes et des matériaux.
- Intégrer les coffrets techniques (EDF, gaz), boîtes aux lettres.
- Privilégier les essences locales, la haie champêtre à feuilles caduques, persistantes.



### A éviter

- La multiplicité des matériaux, les brandes, les bâches, la pierre reconstituée, etc.
- Les grillages non doublés d'une haie.
- Les haies monospécifiques à feuillage persistant.
- Tout élément interdit au document d'urbanisme en vigueur.



Bréhan  
Cléguérec  
Crédin  
Croixazec  
Gueltas

Guern  
Kerfour  
Kergrist  
Le Sourn  
Malguénac

Neulliac  
Noyal-Pontivy  
Pleufriffet  
Pontivy  
Radenac

Réguiny  
Rohan  
Saint-Aignan  
Saint-Connec  
Saint-Gerand

Saint-Gonnery  
Saint-Thuriau  
Sainte-Brigitte  
Séglien  
Silfiac

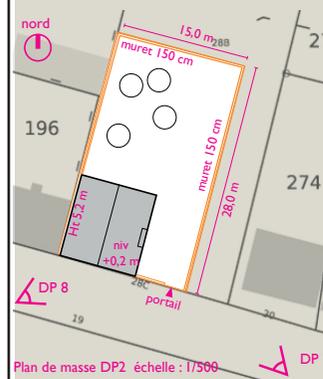
## Les pièces à joindre à la déclaration préalable

### DP 1 Plan de situation

- Localisation précise du terrain dans la commune.
- En ville, un plan de cadastre au 1/2000 ou du 1/5000 peut être utilisé.
- En dehors des secteurs urbains, un deuxième plan au 1/10000 peut être nécessaire pour situer le secteur ou hameau dans la commune.
- Cadastre téléchargeable sur cadastre.gouv.fr



Indiquez l'échelle, le nord et le repère de prise de vue des photos DP 7 et 8.



Plan de masse DP2 échelle : 1/500

### DP 2 Plan de masse du projet

- Indiquer les dimensions en plan et en hauteur des clôtures à édifier sur le terrain, le positionnement des portails.

Indiquez l'échelle, le nord, le repère du plan de coupe (DP 3) et le repère de prise de vue des photos (DP 7 et DP 8).

### DP 4 Elévation de la clôture

L'élévation ou le croquis doit faire apparaître :

- la composition d'ensemble, les matériaux, les portails, les piliers, hauteur, etc.
- la composition de la haie, l'essence des végétaux.



Clôture bois



Mur enduit blanc, couronnement brique, portail bois



Ganivelle

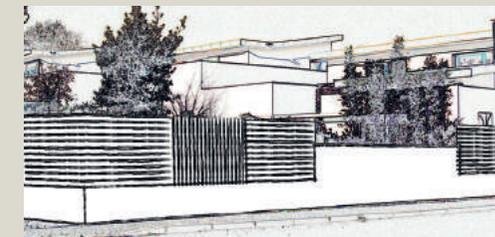


DP 7

### Deux photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP 7) et lointain (DP 8)



DP 8



Conception et réalisation de cette fiche : CAUE du Morbihan



## II.5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

«... Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2

### II.5.1 - VISITES ORGANISÉES

- **Escapades urbaines à Saint-Nazaire et Pont-Château** : Dans le cadre de sa mission de formation et de sensibilisation, le CAUE a organisé le 28 juin 2016 une journée de visites d'opérations urbaines en partenariat avec les Villes de Saint-Nazaire et Pont-Château. Ce parcours était proposé en priorité aux élus morbihannais mais était également ouvert aux professionnels de l'aménagement (architectes, paysagistes, etc.). Au total, 37 personnes (8 élus et 29 professionnels) ont suivi cette journée.

Le programme de cette visite était le suivant :

#### Saint-Nazaire :

- Présentation par les élus et services de la ville de la politique et de la stratégie urbaine nazairienne.
- Découverte de l'opération énergétique engagée sur les immeubles de la reconstruction en centre-ville.
- Visite de la ZAC du Courtil (9,5 ha) à Saint-Marc-sur-Mer en compagnie de la maîtrise d'ouvrage (SEM Sonadev), de l'urbaniste chargé du plan d'ensemble (IN Situ) et d'un architecte concepteur d'une opération d'habitat sur un îlot (Agence Garo-Boixel).

#### Pont-Château :

- Présentation par les élus, le responsable des services techniques et le maître d'œuvre (Forma 6) de l'opération de requalification du centre-ville avec réouverture de la rivière et création d'une nouvelle entrée de ville.

- Visite au sein du centre-ville et le long de la rivière du Brivet des différents secteurs requalifiés.

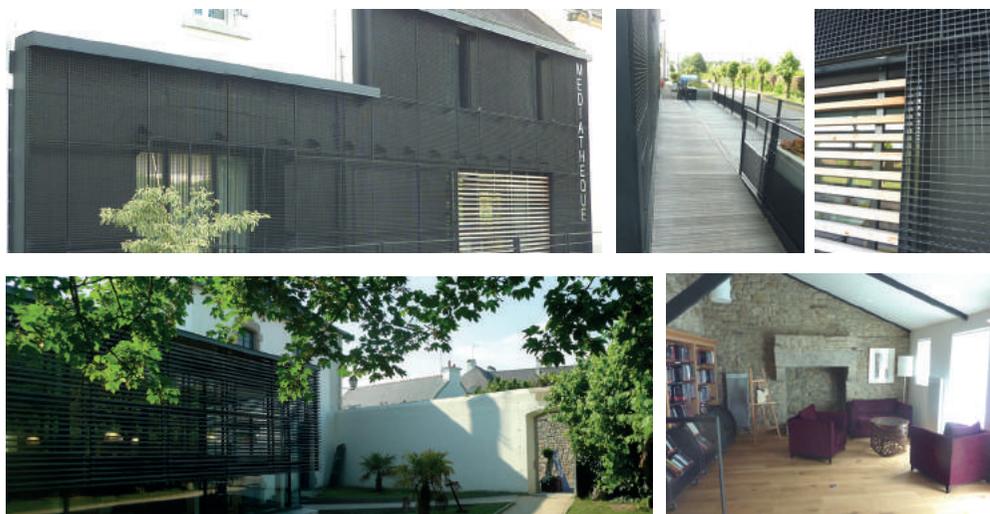


- **Visite de la commune de Locmariaquer sur le thème de la gestion écologique des espaces communaux** (juin) (36 participants).



- Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes, le CAUE a organisé des visites d'équipements publics :

**Pour la commune de Lauzach** : dans le cadre de son projet de reconversion de l'ancienne mairie en espace culturel de type « 3<sup>ème</sup> lieu », visite des élus de Lauzach des médiathèques de Guiscriff, Gestel et Port-Louis - Mai 2016 - (Consultation de maîtrise d'oeuvre en décembre 2016).



**Pour la commune de Monterblanc** : dans le cadre de son projet de réhabilitation et d'extension de son groupe scolaire suivant une démarche participative, visite des élus de Monterblanc du pôle ECOBATYS en Pays de Fougères, de l'école de Saint-Erblon et échanges avec les élus de Saint-Erblon (Consultation d'une AMO PCI en juillet 2016).



**Pour la commune de Saint-Dolay** : dans le cadre de son projet de réhabilitation des salles de sport et la création d'un dojo, visite des salles de sport de Sulniac et de Muzillac - Mars 2016 - (Consultation de maîtrise d'oeuvre en avril 2017).



## II.5.2 - FORMATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT SUR MORBIHAN ACT'PARC

Organisation, préparation et animation d'une journée de formation à l'attention des élus, techniciens de collectivités et maîtres d'œuvre qui s'est déroulée le 10 novembre 2016 à Malestroit, « Du parc au quartier d'activités, un territoire économique en transition ».

Avec le constat que la plupart des parcs d'activités continue de ressembler à des zones inesthétiques et dysfonctionnelles, et l'objectif d'apporter aux élus et techniciens des collectivités la vision globale nécessaire à un développement économique durable, le CAUE a souhaité montrer comment faire du parc d'activités un véritable quartier offrant une image urbaine et un cadre de vie de qualité. Le parc d'activités constitue un espace stratégique sur lequel les élus doivent porter des projets ambitieux sur un plan urbain et environnemental, pour le rendre attractif et renforcer durablement le développement économique de leur territoire dans sa globalité.

Le programme de la journée, animé par des experts et suivi par une quarantaine de participants, s'est décliné entre quatre grandes thématiques : l'approche stratégique, la politique de gestion animation, la démarche de projet durable et la transition écologique.

Après un état des lieux introductif, l'approche stratégique a concerné la planification territoriale, économique et foncière, complétée par la stratégie de gestion et d'animation du quartier d'activités. La démarche de projet, conception et gestion, a été déclinée à la fois sur les espaces publics et privés. La journée s'est terminée avec une introduction à l'économie des ressources et des exemples concrets de mise en œuvre de transition écologique au sein de parcs d'activités.



## II.5.3 - SENSIBILISATION A L'ARCHITECTURE ET A L'URBANISME DURABLE

*Sensibiliser et développer la connaissance de l'architecture pour le grand public est l'un des axes de la Stratégie nationale de l'architecture présentée en octobre 2015 par Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication avec notamment le commentaire suivant : « Il n'y a rien de plus culturel que de donner du sens à l'espace dans lequel nous vivons ».*

### EN MILIEU SCOLAIRE

**Dans son action de sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme durable, le CAUE du Morbihan a globalement sur l'année 2016 touché de manière directe, 1 354 élèves et 18 enseignants.**

#### 1. Education artistique et culturelle dans sa composante « culture architecturale »

L'année 2016 correspond à une année où les actions dans le domaine de la sensibilisation à la culture architecturale en direction du public scolaire ont été, de façon générale, plus diversifiées que les années précédentes. En plus des séances scolaires, nous avons enrichi notre offre d'ateliers, de visites et d'expositions sur l'architecture du XX<sup>ème</sup>. Les interventions ont été multiples, variées et complémentaires.

- Le dispositif de sensibilisation à la culture architecturale en milieu scolaire a été particulièrement dense avec toujours un nombre important de séances à destination des collégiens de la classe de 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.
- La mise en place de séances avec des classes de primaire a été l'occasion de travailler avec le cycle 3 permettant de développer le travail réalisé avec l'animation pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.
- Une double présentation de l'exposition « La chapelle de Kervalh » à la médiathèque de Brec'h et à l'Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture de Bretagne ainsi que les contributions dans le domaine du patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle sont venues enrichir et compléter la mission de sensibilisation du CAUE 56 dans le domaine de la connaissance de l'architecture contemporaine.

→ 35 séances au total en direction des collégiens organisées dans 9 collèges dont 2 privés pour 1 075 élèves

24 séances « Fondamentaux de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle » (Histoire des

Arts, Parcours culture)

- Collège Romain Rolland, Pontivy : une séance en 3<sup>ème</sup>. Janvier 2016
- Collège Jules Simon, Vannes : une séance en 5<sup>ème</sup>. Janvier 2016
- Collège Jean Moulin, Locminé : une séance en 3<sup>ème</sup> pour 2 classes : Janvier 2016
- Collège Jules Simon, Vannes : huit séances en 3<sup>ème</sup>. Mars 2016
- Collège Gilles Gahinet, Arradon : huit séances en 3<sup>ème</sup>. Avril 2016
- Collège Saint-Hilaire, Allaire : deux séances en 3<sup>ème</sup>, 4 classes. Mars 2016
- Collège Anne Franck, Plescop : deux séances en 3<sup>ème</sup>. Mars et Avril 2016
- Collège Jules Simon, Vannes : une séance 5<sup>ème</sup>. Juin 2016



11 séances « Collège type » : Découverte de l'architecture de son collège



- Collège Saint-Joseph, La Roche Bernard : cinq séances en 3<sup>ème</sup>. Avril 2016
- Collège Saint-Félix de Kerlois, Hennebont : six séances en 3<sup>ème</sup>. Mai 2016

→ [Une création pédagogique intitulée « Le module en architecture », qui a touché 8 enseignants et 27 collégiens »](#)

Le module en architecture, c'est quoi ?

Tout d'abord une unité de mesure, une unité de composition, une unité de

communication et une unité de construction.

Du plan des maisons japonaises calculé suivant la taille standard des tatamis jusqu'aux éléments de constructions préfabriqués, le module est présent dans l'architecture de la conception à la construction. C'est ainsi qu'il permet à la fois de concevoir des espaces et de résoudre des questions d'assemblages. C'est un moyen de construire de manière rationalisé et simplifié : c'est une unité de standardisation. C'est aussi un système de mesure et il est un « gabarit ». Cette animation pédagogique et ludique permet aux enseignants d'explorer les jeux de constructions tout en abordant quelques notions et références fondamentales de l'architecture.

Cette création pédagogique renouvelle l'action de sensibilisation à la culture architecturale et les deux premières animations pédagogiques ont été effectuées en 2016.

- Une animation pédagogique en partenariat avec le DSDEN a permis l'accompagnement pédagogique de huit enseignants du 1<sup>er</sup> degré dans le domaine de la culture architecturale dans la circonscription de Lorient. ( mars 2016)



- Une animation pédagogique auprès de vingt-sept collégiens de 5<sup>ème</sup> de Jules Simon, Vannes. Les élèves explorent ainsi des notions abstraites comme les rapports de proportions et des notions de compositions d'espace. Des systèmes de mesures sont également abordés. Enfin, ils découvrent un principe constructif modulaire tout en s'inspirant de modèles d'édifices existants.



→ Trois demi-journées visites-ateliers sur l'architecture du XX<sup>ème</sup> et une participation de 180 élèves

Ateliers visites et dessins d'observation de la chapelle de Kervalh

- Deux classes primaire de la commune de Brec'h avec 2 classes de l'école primaire de Kerstran (CE2, CM1 et CM2) à l'occasion de l'inauguration de l'exposition sur la chapelle de Kervalh à la médiathèque de Brec'h. Atelier « ardoise et pierre » avec l'AFPA.



Atelier d'architecture dans l'école primaire Brizeux à Vannes :

- Deux classes de l'école Brizeux à Vannes : 3 niveaux : CE2-CM1, CM1-CM2, en juin 2016 avec 47 élèves. En juin, atelier de dessins d'observation, jeu de piste et l'histoire de la construction de l'école.
- Deux classes CM1 et CM2 , en octobre 2016. Travail avec la maquette de l'école : notion d'implantation, d'orientation de l'édifice par rapport au soleil, la rue...

La seconde animation a été inscrite dans le programme des Journées Nationales de l'architecture.



2. Education au Développement Durable dans le cadre du dispositif du conseil départemental

Le CAUE du Morbihan poursuit ses actions de sensibilisation à destination des collèges dans le cadre du dispositif départemental d'Education au Développement Durable 2015-2016.

Dans ce cadre, le CAUE propose 4 modules de sensibilisation sur l'architecture et l'urbanisme. Ces ateliers sont développés en co-construction avec les enseignants et les architectes intervenants sur l'atelier choisi.

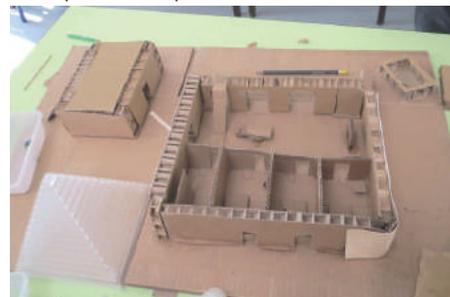
L'objectif est de donner aux élèves l'envie et les moyens de changer leur regard sur leur environnement bâti et paysager à travers la lecture et l'analyse des lieux, les évolutions historiques, la création architecturale :

- lire et comprendre la morphologie d'un quartier, d'une architecture à travers des outils d'analyse spatiale, apprendre à se repérer,
- intéresser les élèves à leur cadre de vie et aux spécificités des composantes du tissu urbain,
- faire prendre conscience que leur environnement se transforme, évolue,
- utiliser un vocabulaire architectural approprié,
- développer le sens de l'observation,
- aborder les principes constructifs d'un bâtiment.

Sur la période 2015-2016, 14 séances ont été retenues par 5 collèges du Morbihan : Locminé, Lorient, Ploërmel, Pluvigner, Pontivy.

Les séances animées par des architectes volontaires et bénévoles ont permis de sensibiliser 140 collégiens en 2016.

Exemples de maquettes réalisées - Atelier « Une maison qui me ressemble ».



#### II.5.4 - ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU XX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

La contribution dans le champ de la culture architecturale contemporaine s'est exprimée à plusieurs niveaux et à travers :

- **Une exposition sur l'histoire de la construction de la chapelle de Kervalh**

La récente labélisation « Patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle » de la chapelle de Kervalh est le résultat du travail réalisé par le CAUE 56 depuis plus de 12 ans sur l'œuvre bâtie de l'architecte Yves Guillou. L'exposition « Autour de la chapelle de Kervalh » a permis de valoriser le travail réalisé par Yves Guillou. Elle a été présentée :

- à la médiathèque de Brec'h du 28 avril au 21 mai 2016 au grand public. Durant cette période, l'AFPA d'Auray a profité de cette exposition pour illustrer les métiers de la construction à 46 élèves de primaire de l'école de Kerstran (taille de l'ardoise et de la pierre).
- à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, l'exposition a permis l'inauguration des premières journées nationales de l'architecture du 10 octobre au 2 novembre 2016.



Exposition à la médiathèque de Brec'h



Exposition à l'ENSAB

- **Visite « patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle » du quartier de Cliscouët à Vannes :**

En partenariat avec le service du patrimoine la ville de Vannes, le CAUE a animé cette visite ouverte au grand public pour faire découvrir l'architecture de la fin des années 70 de Bernard Guillouët en sa présence, en nov. 2016.



- **Contribution documentaire et iconographique à la liste des édifices « patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle dans le département du Morbihan » pour la DRAC/ENSAB**

- Durant 8 mois, de mars à octobre 2016, à la demande du GRIEF (Groupe de Recherche en Histoire de l'Architecture) et dans le cadre d'une étude Patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle copilotée par la DRAC de Bretagne et l'ENSAB. Cette collaboration se situe dans la continuité d'un travail régulier effectué depuis plusieurs années avec les étudiants de l'ENSAB/GRIEF, et de UBO géo architecture.
- En participant à l'iconographie de l'exposition « Une identité Bretonne ? », réalisée par MAeB (La Maison de l'Architecture et des Espace de Bretagne). Utilisation de certaines photographies de Stéphane Le Bourhis, propriétés du CAUE 56 acquises en 2003.

- **Petit patrimoine : Croix et calvaires**

L'inventaire du petit patrimoine, effectué par le caue 56 sur plusieurs communes au cours des années 2003-2008, a été partagé sur le site « croix et calvaires de Bretagne » en mentionnant la source CAUE 56.

<http://www.croixbretagne.fr>

#### II.5.5 - AUTRES ACTIONS MENÉES EN 2016

- **Suivi du chantier pilote d'une réhabilitation à Josselin et communication sur l'opération et sa demande**

Chantier pilote de la rue Beaumanoir dont l'objectif est d'expérimenter la réhabilitation d'un logement en centre-bourg pouvant servir de référence dans le cadre de la démarche expérimentale de revitalisation des centres-bourgs. Visites de chantier.



- **Intervention d'un groupe d'étudiants de l'ENSAB à Grand-Champ initié par le CAUE**

Ateliers d'architecture - Présentation et échanges avec les élus - Exposition de maquettes et planches.

Le CAUE 56 est investi depuis 2011 en tant que partenaire de la démarche expérimentale engagée par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne sur la question de la revitalisation des centres-bourgs.

Le travail réalisé en 2015 sur la ville de Josselin par les étudiants en architecture, Master 1 et 2 de L'ENSAB à Rennes dans le cadre d'une convention quadripartite notamment avec le CAUE, a suscité des envies auprès d'autres communes.

Suite à l'étude du CAUE sur la requalification des espaces centraux et les équipements associés, les élus de Grand-champ souhaitaient associer les étudiants de l'école d'architecture de Rennes dans cette démarche.

Ce fut un contexte de travail concret pour les étudiants avec les différents partenaires. Les travaux ont permis de montrer aux élus que l'architecture contemporaine est moteur de la revitalisation en concevant avec le patrimoine. (Comprendre l'histoire du lieu pour mieux anticiper l'avenir).

Ces nouvelles idées ont lancé une dynamique de concertation au sein du conseil municipal.



- **Appui à la commune de Sainte-Hélène dans la mise en oeuvre de son projet en économie circulaire**

Après la réalisation d'une étude de faisabilité réalisée par le CAUE, la commune de Sainte-Hélène souhaite créer un pôle scolaire et périscolaire répondant à l'ensemble des besoins sur un terrain situé au cœur du bourg pour :

- le groupe scolaire (maternelle et cours élémentaires),
- la restauration collective (scolaire et éventuellement portage de repas à domicile pour les anciens),
- l'accueil périscolaire et de loisirs.

Lauréate de l'appel à projet en économie circulaire de la région Bretagne pour la première école construite selon la démarche cradle-to-cradle (C2C) en France, la commune a sollicité le CAUE pour l'aider à faire un voyage d'apprenants aux Pays-Bas sur la démarche « Cradle-to-Cradle ».

Le projet consistait à faire découvrir et partager des initiatives, réalisations d'équipements publics et des entreprises du bâtiment en économie circulaire à impact positif pour clarifier de manière cohérente les modes de faire pour la mise en oeuvre d'un projet d'intérêt général à Sainte-Hélène et l'ensemble des actions et outils à mettre en oeuvre pour réussir un projet fédérateur et exemplaire dans le contexte local.

Le CAUE a aidé la commune à candidater à la Fondation de France pour l'octroi d'une subvention pour effectuer ce voyage, puis au travers d'une communication pour rechercher les 36 participants souhaités.

**« APPLICATIONS CONCRETES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE A IMPACT POSITIF DANS LE BÂTIMENT »**

**Voyage apprenant aux Pays-Bas proposé aux décideurs des collectivités (techniciens et élus) et aux professionnels**

**Du mardi 22 au vendredi 25 novembre 2016 au matin**

La commune de Sainte-Hélène et le CAUE vous invitent à participer à un voyage d'étude sur l'économie circulaire appliquée aux bâtiments aux Pays-Bas.

Lauréate de l'Appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire en Bretagne et de l'appel à projet « 2016 projets pour le climat », le projet de bâtiment scolaire et périscolaire de Sainte-Hélène vise la labellisation « Cradle to Cradle » (C2C). Ce bâtiment aura donc un impact positif sur l'environnement, la santé et le bien-être des occupants. Tous les matériaux devront être non toxiques et réutilisables, issus du bâtiment une véritable banque de matériaux, les bâtiments se gèreront donc plus de déchets même en cas de déconstruction.

Pour garantir le succès de ce projet, la commune et l'équipe de maîtrise d'ouvrage souhaitent s'appuyer sur nos voisins hollandais, pionniers dans ce type de réalisations. C'est le but de ce voyage apprenant qui permettra de découvrir des exemples et des solutions concrètes.

La commune de Sainte-Hélène et le CAUE du Morbihan, en soutien du projet de bâtiment en économie circulaire, impliquent à des administrateurs, aux élus et techniciens des collectivités locales, à des professionnels, acteurs de l'habitat et aux professionnels de l'économie circulaire à impact positif (C2C) appliquée aux territoires, aux bâtiments et dans différents secteurs d'activités.

Ce voyage compte une trentaine de participants. La contribution financière au voyage sollicitée est de 290 € par personne. Elle comprend le coût de location d'un bus (avec grand confort) pour la nuit, la location d'une salle et quelques visites. A charge en direct des participants, une nuit d'hôtel à 110 € (sans déjeuner compris) pour une personne ou une chambre pour deux personnes à 184 € et les frais de restauration.

Mieux de plus : gratuitement votre inscription à l'adresse du bulletin joint, accompagné du règlement de la contribution demandée, avant le 4 novembre 2016.

Financé par :  
Mairie de Sainte-Hélène  
Mairie de Grand-Champ

**Votre co-organisateur :**

**CAUE**  
Morbihan

Contact CAUE 56  
Tél : 02 97 54 17 35  
Mail : contact@caue56.fr

Contact Sainte-Hélène  
Hélène Marie Le Goff  
Tél : 02 98 64 65 93  
Mail : helene.marie.le.goff@stehelene-pb.fr

**« APPLICATIONS CONCRETES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE A IMPACT POSITIF DANS LE BÂTIMENT »**

**Voyage apprenant aux Pays-Bas proposé aux décideurs des collectivités (techniciens et élus) et aux professionnels**

**Du mardi 22 au soir au vendredi 25 novembre 2016 au matin**

**PROGRAMME**

Départ en bus grand confort le 22 novembre entre 23h00 et 23h30 de Sainte-Hélène.

**mercredi 23 novembre**

8 h 30 - 10 h 00 : Visite de l'usine **Bevo à Waalwijk** : Entreprise pionnière en économie circulaire. Dessin concept et fabrication des éléments de sol pour les particuliers et les professionnels. Comment une entreprise applique les principes de **Cradle to Cradle** dans son processus de production?

10 h 00 - 12 h 15 : Déplacement en bus de Waalwijk à Venlo.

12 h 30 - 17 h 00 : Visite de la ville de Venlo, exemplaire en matière de **Cradle to Cradle**.

- déjeuner à la mairie,
- visite de l'hôtel de ville et de l'école,
- tous deux bâtiments certifiés C2C respect,
- participation en groupe sur la première journée écoulée.

Nuit au **Bilberg Hotel De Bovenste Masten** à Venlo (ville d'art et d'histoire).

**jeudi 24 novembre**

10 h 00 - 13 h 00 : Visite du Parc 2020, park d'activités emblématique du district C2C. Rencontre avec des entreprises engagées en économie circulaire (Mosa, etc.).

14 h 30 - 15 h 30 : Economie de la fonctionnalité. L'exemple de l'écologie de l'entreprise **Phip** à l'aéroport de Schiphol.

15 h 30 : Retour en France en bus.

## II-6 VERS UNE UNION REGIONALE DES CAUE

La région Bretagne est aujourd'hui couverte au ¾ par les CAUE. Le CAUE du Finistère a été en effet réactivé par décision du Conseil départemental depuis 2014. Seul le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas de CAUE. Un service intégré au Département, le CAU assure une partie des missions dévolues aux CAUE en centrant son action au service des collectivités.

Depuis la refondation du CAUE du Finistère, les CAUE bretons ont pris l'habitude d'échanger, soit au travers de temps forts associant l'ensemble des équipes (Fouesnant en 2014, Ile-d'Arz en 2015), soit par des échanges techniques réguliers entre les directeurs soit encore à l'initiative de la DRAC dont une des missions est de coordonner les acteurs de la sensibilisation architecturale.

Les CAUE sont représentés, en ordre dispersé, auprès des instances régionales :

- Etat en région : DRAC (CRPS), DREAL (Eco-quartiers),
- Conseil régional,
- Ecole d'architecture de Bretagne,
- BRUDED,
- EPF.

### Des besoins identifiés

- En interne, les personnels des CAUE sont demandeurs d'un partage des expériences et des savoir-faire.
- Certains sujets gagneraient à être appréhendés à une échelle supra-départementale (Scot, bassins versants ...).
- Des moyens d'action pourraient être rationalisés voire amplifiés par mutualisation (publications, formations, colloques, médiatisation ...).
- Les représentations auprès des partenaires régionaux gagneraient à être plus lisibles, priorisées, étendues, avant de mieux faire porter la voix des CAUE et leurs particularités.
- L'offre de formation à destination des professionnels, techniciens et des élus d'un département gagnerait en qualité à s'enrichir du témoignage des expériences voisines (ex BRUDED).

### Objectifs

- Pour fédérer la voix des CAUE auprès des partenaires et instances régionales (répartition des représentations).

- Pour contribuer à la définition des politiques régionales en faveur du cadre de vie.
- Pour faire reconnaître l'expertise des CAUE et leur connaissance du terrain.
- Pour développer l'offre de formation à destination des professionnels.

En juin 2016, les Présidents et directeurs des trois CAUE bretons se sont rencontrés, approuvant ce projet d'union régionale et ont décidé de créer une association pour donner une existence légale à la structure, projet validé au sein de chaque conseil d'administration puis soumis et approuvé par l'assemblée générale de chaque CAUE.

Durant le dernier quadrimestre de l'année 2016, les CAUE ont saisi une première opportunité d'un partenariat partagé avec TÉBÉO pour la production mensuelle d'une émission « **Archi à l'ouest** ». De septembre à décembre 2016, quatre émissions ont été produites et largement diffusées sur les antennes et restent accessibles pendant un an, en replay.

#### • Emission du 28 septembre 2016

Pour la rentrée, « Archi à l'ouest » retourne à l'école ! Comment les bâtiments d'enseignement ont-ils évolué ? Explications avec Nicolas Duverger du CAUE 29 et puis visite de la toute nouvelle école Per Jakez Hélias à Pouldreuzic en compagnie du maire, Philippe Ronarc'h, de l'architecte Xavier Stocq et de la directrice de l'école Isabelle Szlachta.

<http://www.tebeo.bzh/replay/176-archi-a-louest-septembre-2016/9129215>

#### • Emission du 26 octobre 2016

Dans Archi à l'ouest, découverte de la commune de Trémargat dans les Côtes d'Armor. Les habitants ont pris en main l'aménagement du bourg et ont réalisé eux-mêmes les travaux. Au sommaire également, la commune de Saint-Thélo qui a redécouvert son patrimoine bâti pour en faire un atout touristique et Langouët en Ille-et-Vilaine où le développement durable est la priorité depuis plus de 15 ans.

<http://www.tebeo.bzh/replay/176-archi-a-louest-octobre-2016/9220073>

#### • Emission du 23 novembre 2016

Découvrez un numéro consacré à l'auto-construction dans le cadre d'un projet participatif à Saint-Germain-sur-Ille (35).

<http://www.tebeo.bzh/replay/176-archi-a-louest>

- **Emission du 21 décembre 2016**

Faire de la zone ou du parc, un quartier d'activités, c'est créer ou recréer un lieu de vie agréable et attrayant pour les entrepreneurs, salariés et autres usagers puis renforcer durablement le développement économique des territoires. Espace de vie, le quartier d'activités s'inscrit comme tout quartier d'habitat dans le projet global de territoire. Emission réalisée à GUER avec le CAUE du Morbihan. <http://www.tebeo.bzh/replay/176-archi-a-louest-decembre-2016/9406950>

En parallèle, les statuts de l'association « LES CAUE BRETONS » ont été élaborés durant cette fin d'année 2016. Du souhait d'intégrer dans cette association des personnalités issues des services de l'État, des organismes partenaires du cadre de vie, et représentant.e.s de la société civile sur proposition des conseils d'administrations de CAUE, la création de l'association, nécessitant plusieurs démarches, sera effective en 2017.

- **Photos émission du 21 décembre 2016 dans le Morbihan**



## II-7 COMMUNICATION ET INFORMATION

### II.7.1 - SITE INTERNET ET PRÉSENCE DU CAUE EN LIGNE

#### • Site Internet

Le site du CAUE voit sa fréquentation en 2016 légèrement diminuée par rapport à 2015. Parmi les 10 341 utilisateurs, 118 de l'année précédente sont revenus sur notre site quand 10 223 sont venus pour la première fois.

#### Quelques chiffres comparatifs :

- 35 212 pages vues en 2016, contre 39 192 pages vues en 2015,
- 10 341 utilisateurs en 2016, contre 10 712 en 2015,
- 10 223 nouveaux utilisateurs en 2016, contre 10 550 en 2015.

Le nouveau site est par ailleurs plus accessible sur ordinateurs, mobiles et portables, 12 408 sessions ouvertes en 2016, contre 12 627 en 2015 via un ordinateur, 1 123 sessions par téléphone mobile en 2016, contre 1 003 en 2015 et 953 par tablette en 2016, contre 974 en 2015.

La durée moyenne des sessions en 2016 est de 1 minute 55, contre 2 minutes 20 en 2015.

Pour 2016, le taux de rebond (personne ayant lu qu'une seule page et est repartie) est de 65 %, contre 50,60 % en 2015.

#### • Les pages les plus vues sont :

- la page d'accueil : 11 041 en 2016, contre 8 960 en 2015,
- la page « mode d'emploi pour une consultation » conseil architectural pour les particuliers : 3 121 en 2016, contre 2 617 en 2015,
- la page de « l'équipe du CAUE » : 1 978 en 2016, contre 2 454 en 2015,
- la page « qui sommes-nous ? » : 1 565 en 2016, contre 1 751 en 2015,
- la page de « présentation des maisons référencées 2014 » : 1 310 en 2016, contre 2 548 en 2015,
- la page « Prix 2012 des maisons du Morbihan » : 698 en 2016, contre 1 099 en 2015.

#### • Les documents les plus téléchargés en 2016 sont présentés de manière décroissante :

- la plaquette « Les jardins collectifs - Un projet à cultiver pour un espace à partager » (165),
- l'aménagement durable en questions : comment favoriser la mixité sociale et urbaine (125),
- les archives modernes d'architecture de Bretagne - Bulletin de liaison n°12 juin 2014 (107),
- la plaquette « Le bon arbre au bon endroit » (75),
- le plan de développement communal ou plan de référence (71),
- la plaquette « Les zones humides - Vers une meilleure intégration dans le projet urbain » (66),
- la plaquette « La trame verte et bleue - Une opportunité pour les collectivités de parfaire leur projet de territoire » (50),
- la circulaire « applications concrètes de l'économie circulaire a impact positif dans le bâtiment »,
- le voyage apprenant aux Pays-Bas proposé aux décideurs des collectivités (techniciens et élus) et aux professionnels (45),
- la bibliographie thématique « architecture à l'école » (43),
- la valise pédagogique à destination des écoles primaires cycle 3 - Sensibilisation à l'architecture (40),
- le rapport annuel 2014 (25),
- la plaquette « L'aménagement durable en questions » - Comment améliorer la qualité des espaces publics ? (25),
- le rapport annuel 2015 (22),
- Kercado - Aménagement d'un nouveau quartier (18).

Concernant la tranche d'âge, arrive en premier les 35-44 ans, ensuite les 25- 34 ans, les 45-54 ans, les 55-64 ans, puis les 18-24 ans et pour finir les plus de 65 ans.

Le site internet est fréquenté par plus de femmes 58 % que d'hommes 42 % .

Les sites référents sont google, facebook, fncaue, cndp, newsletter.

#### • Facebook

Le Facebook «Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne, CAUE 56 » compte à ce jour 1 897 j'aime, environ 190 abonnés du Morbihan avec un total de 1 831 abonnés français et 32 d'autres pays.

## • Deux vidéos à l'honneur en 2016 :

- la vidéo « Promenons-nous à la Chapelle des Marais : une médiathèque et des espaces publics mis en valeur ». Visionnée durant 189 mn, 394 vues de la vidéo et 352 lecteurs uniques.
- la vidéo « Saint-Marc-sur-Mer : un nouveau quartier particulièrement réussi », visionnée durant 133 mn, 240 vues de la vidéo et 207 lecteurs uniques.

## • Statistiques 2016 des vidéos sur Vimeo

Pour l'année 2016, il y a eu 760 lectures dont 720 en France et 317 en Bretagne, le reste de l'étranger.

678 visionnées sur Desktop. 52 visionnées sur téléphone et 27 sur tablettes

Le plus de lectures par source URL :

361 lectures sur Vimeo, 253 sur caue56.fr, 44 sur facebook, 44 sur le site du Golfe du Morbihan, 35 via gestel.fr.

- La mairie d'Ambon : 120 lectures
- Longues vues, de mer en rivière : paysages et activités perçus depuis la mer, 110 lectures et 5 téléchargements
- La médiathèque de Gestel, 69 lectures et 2 téléchargements
- La mairie de Lauzach, 55 lectures et 1 téléchargement
- L'aménagement du centre-bourg de Noyal-Muzillac, 51 lectures
- Conférence - Assemblée Générale 2015 du CAUE du Morbihan, 47 lectures
- Cœur de Pouffanc, 33 lectures
- Atelier d'Architecture à Josselin - Les partenaires et la démarche, 29 lectures
- Assemblée Générale 2014, 29 lectures et 2 téléchargements
- Itinéraires pédagogique en Pays nazairien 1, 28 lectures et 2 téléchargements
- Atelier d'Architecture ENSAB à Josselin, 22 lectures
- Le Plan de développement de Saint-Jean 2020, 21 lectures

## • Newsletter

A ce jour, nous comptons 2 079 abonnés.

## II.7.2 - PRESSE 2016

### • Magazine

30 avril 2016 - Bulletin municipal de Brec'h



## LA CHAPELLE DE Kervalh : UNE OEUVRE EMBLÉMATIQUE DU TRAVAIL D'YVES GUILLOU, ARCHITECTE DE LA MODERNISATION EN BRETAGNE

L'exposition « Autour de la Chapelle de Kervalh » a été présentée à la médiathèque du 28 avril au 21 mai. Cette exposition réalisée en partenariat avec le CAUE 56\* et la Ville de Brec'h visait à mettre en avant le patrimoine de la Ville tout en sensibilisant les Brechtois au travail de l'architecte Yves Guillou ; travail très représentatif de l'architecture en Bretagne dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

1963, la Chapelle de Kervalh s'élève dans la commune de Brec'h. Avant-dernière chapelle construite dans le Morbihan, cet édifice construit par l'architecte Yves Guillou revêt des formes audacieuses et novatrices pour l'époque. Une architecture résolument contemporaine qui emprunte une forme très en vogue dans cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la structure dite en « tente ».

À la tête de l'une des plus importantes agences d'architecture de la région Bretagne, Yves Guillou s'illustre dans le courant des années '60 par ses constructions novatrices dont fait partie la chapelle de Kervalh.

Son travail très représentatif de l'architecture en Bretagne pourrait se résumer en trois phases clés : la phase de reconstruction au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, qui concerne plus particulièrement la région de Lorient ; la phase d'architecture d'urgence pour les logements collectifs, les équipements communaux et les éta-

blissements scolaires. La dernière phase apparaît dans le courant des années '60 avec une architecture en harmonie avec l'environnement par les matériaux utilisés (ardoise, granite) ainsi que par ses formes très audacieuses, la signature en quelque sorte de l'architecte. Ainsi, la chapelle de

*Yves Guillou, dans un entretien au CAUE 56 réalisé à l'été 2003, confiait - au sujet de la forme de la chapelle - que : « Une silhouette triangulaire me plaisait bien et puis à Pierre La Gallo qui travaillait beaucoup avec moi [...] sur cette affaire-là. Un jour il m'a présenté une petite maquette. La maquette de la chapelle, mais à l'époque elle était symétrique. Et en présentant la maquette, il l'a laissé tomber si bien que ce coin ici s'est retourné. J'ai dit qu'à cela ne tiens ». Ce serait ainsi que la chapelle a trouvé sa forme si singulière.*

Kervalh illustre très clairement cette dernière phase. Avec sa forme triangulaire si reconnaissable, ses matériaux notamment le granite et l'ardoise (matériau de prédilection d'Yves Guillou), la chapelle de Kervalh est emblématique du travail de l'architecte.

L'exposition présentée du 28 avril au 21 mai à la médiathèque retraçait l'histoire si singulière de la construction de la chapelle de Kervalh. En parallèle, des actions de médiation culturelle autour de l'architecture de l'édifice ont été proposées par la Ville. L'occasion d'appréhender différemment

l'exposition mais également de sensibiliser, d'éveiller les Brechtois à l'architecture tout en se réappropriant leur patrimoine. Ainsi, deux temps forts ont ponctué cette exposition. Le premier d'entre eux s'est déroulé le 28 avril avec 46 élèves de l'école de Kerstran qui se sont rendus sur place pour découvrir l'architecture du lieu au travers d'ateliers ludiques comme l'initiation à la taille de pierre et d'ardoise par les formateurs de l'AFFA de Brec'h. L'objectif de cette action était d'apprendre à observer l'architecture d'un bâtiment tout en décryptant les intentions de l'architecte et d'appréhender les méthodes de construction. La seconde action de médiation, ouverte à tous les habitants de Brec'h, s'est déroulée le 18 mai. Il s'agissait d'une balade dessinée animée par l'illustratrice Emma Burr. Cette balade singulière, autour de la chapelle de Kervalh, avait une vocation : apprendre à observer l'architecture. Une dizaine de personnes ont participé à cette seconde action.

\* CAUE 56 : conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Morbihan

### La chapelle aux cinq noms

D'aucuns ont entendu parler de la chapelle Notre-Dame du Rosaire, de Notre-Dame de la Route, de Mané-Salut, Saint Pierre - Saint Paul ou encore de Kervalh... Tous ces noms (pour ce seul édifice) sont encore utilisés aujourd'hui.

## • Quotidiens

BREC'H

Samedi 30 avril 2016 - **Le Télégramme**

### EXPO. Autour de la Chapelle N.-D. de la Route



L'exposition sur la chapelle Notre-Dame de la Route, construite en 1963 à Kervalh par l'architecte Yves Guillou, est visible à la médiathèque.

L'exposition « Autour de la chapelle de Kervalh », en place à la médiathèque, a été inaugurée jeudi soir en présence des élus, d'Hélène Status Muller, de Ronan Loas, président du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement 56, des filles de l'architecte Yves Guillou, du père Guillevic et des représentants du comité de chapelle. La chapelle N.-D. de la Route, construite en 1963, est un édifice peu connu et pourtant dans la veine de ce que furent l'architecture d'après-guerre et cette volonté de moderniser la Bretagne rurale tout en lui gardant son âme avec un travail autour de la pierre, du bois et de l'ardoise. Emblématique du travail d'Yves Guillou, très intéressante du point de vue constructif, patrimonial et architectural, la chapelle mérite d'être mieux connue. Elle a fait l'objet d'un travail avec les scolaires. Si elle est excentrée, elle intègre parfaitement le paysage par son originalité, et sa nouveauté. « Dans sa dimension humaine, elle rassemble bien le quartier et lui donne une âme avec un comité dynamique », indique le père Guillevic. Ronan Loas, invite à observer la maquette en glaise sur les photographies, la pointe tombée de la terre lui donne sa forme définitive d'aujourd'hui. La toiture qui descend apporte une lumière très particulière. À travers ces clichés l'on peut reconstituer l'histoire du lieu, et la naissance d'une chapelle en 1963 en cet endroit. Cette exposition offre à la fois un vrai parcours de découverte de l'architecture, celle d'un architecte et d'une riche histoire locale et patrimoniale à diffuser.

### Un attachement particulier

Yves Guillou, architecte, a été à la tête de l'une des agences les plus importantes de la région à l'origine de nombreuses réalisations : écoles, hôpitaux, équipements publics, maisons individuelles, hôtels... Malgré cette profusion de créations, il a toujours gardé un attachement particulier à cette chapelle qui reprend les signes distinctifs de son oeuvre : formes géométriques, utilisation de l'ardoise et de matériaux nobles.

VANNES

Lundi 4 avril 2016 - **Le Télégramme**

### Une séance d'architecture au collège Jules Simon



Les élèves du collège Jules-Simon présentant leur travail en cours de construction de modèles architecturaux réduits.

La classe de 5e B du collège Jules-Simon devait initialement faire un voyage sur le thème de l'architecture, à Paris. Celui-ci étant annulé en raison de l'état d'urgence, les élèves ont finalement bénéficié de séances sur le thème de l'architecture contemporaine avec le Conseil d'architecture, urbanisme et environnement (CAUE) du Morbihan.

Pendant deux heures, vendredi, les élèves ont expérimenté en classe la notion de module de construction avec l'aide d'éléments de jeux de construction, en manipulant des briques de bois, des planchettes en bois et des briques de terre cuite miniature. Ils ont ainsi exploré des notions abstraites comme les rapports de proportions et des notions de compositions d'espace. Des systèmes de mesures ont été également abordés. Enfin, les 5e ont découvert un principe constructif modulaire tout en s'inspirant de modèles d'édifices existants.

Catherine Bougeard, professeur d'arts plastiques au collège, a fait appel au CAUE du Morbihan pour l'organisation de ces séances sur la culture architecturale dans ses classes pour la 3e année consécutive.

## Projet d'école. Des idées en Loire-Atlantique



Les Hélénois et les autres participants devant l'école de Bouvron, reçus par Laurent Bissery, adjoint.

Dans le cadre du projet d'école à économie circulaire de Sainte-Hélène, une visite de deux établissements de Loire-Atlantique a été organisée samedi dernier : le groupe scolaire L'écol'eau à La Chevallerais et un Pôle enfance à Bouvron. 24 personnes y ont participé : des élus, dont Pierric Le Fur, maire, Sylvie Fillon, adjointe en charge des affaires scolaires, et Héléne Danel, adjointe chargée du projet en économie circulaire, ainsi que des Hélénois, les enseignants de l'école Georges-Morin, des architectes du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), des parents d'élèves.

### Des pistes de réflexion

Les deux communes concernées font partie du réseau Bruded (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable). De nombreux points ont particulièrement suscité l'intérêt des participants et peuvent être une source d'inspiration ou de réflexion : le recours à des matériaux disponibles localement et écologiques (bois, briques de terre), la limitation des déchets générés, le confort acoustique et les isolations performantes, les économies en énergie (puits de lumière, panneaux solaires, chaudières à bois déchiqueté), la gestion des eaux pluviales, l'intégration dans l'environnement, les aménagements confortables pour tous et très apaisants pour les enfants, la mutualisation des espaces. La maîtrise des coûts a été soulignée : 1.070 EUR/m<sup>2</sup> pour Bouvron.

### Des démarches participatives

Se rapprochant de l'esprit souhaité à Sainte-Hélène, les projets de ces établissements ont été menés sur la base d'une participation active des usagers et des acteurs. Le fonctionnement de la cantine scolaire a également suscité un certain enthousiasme : cuisine sur place avec des produits locaux, voire bio, maîtrise des déchets alimentaires. La gestion de cette cantine scolaire par les parents permet un coût de revient moyen de 5,20 EUR. Un premier « debriefing » rapide, après les visites, a permis de relever les points négatifs et positifs des éléments recueillis et préfigure la suite des débats en ateliers, afin de consolider le projet d'école hélénois.

## BRETAGNE

## Construction et urbanisme. Le CAUE56 attaché à ses missions



Ronan Loas (à droite), président du CAUE du Morbihan, Mau Gilloury-Nancel, directrice et Yves Bleunven, maire de Grand-Champ, où le CAUE tenait son assemblée générale.

Confronté à une situation difficile à la suite de la crise économique, le CAUE 56 cherche, aujourd'hui, à stabiliser sa situation après avoir dû supprimer trois emplois l'an passé. Mercredi, à Grand-Champ, les élus ont marqué leur souhait de pouvoir continuer à bénéficier de ce service de conseil en architecture, urbanisme et environnement à l'occasion de son assemblée générale. L'histoire de ces CAUE est désormais longue, puisqu'ils ont été créés en 1977 avec pour objectifs de promouvoir la qualité architecturale ainsi que le conseil aux particuliers et aux collectivités.

Des conseils gratuits

Celui du Morbihan, basé à Vannes, réalise 10 % de son activité auprès des particuliers, 60 % auprès des communes et le reste en missions d'information, notamment dans les collèges en histoire des arts. Tous les candidats à la construction peuvent ainsi obtenir des conseils gratuits au moment de la réalisation de leurs projets. En 2015, 600 conseils ont été délivrés, dont 60 % pour la réhabilitation extension. Pour les 125 communes, et notamment les plus petites, leur adhésion au CAUE leur permet d'avoir une aide à la décision. « Nous avons un rôle de service public », souligne son président, Ronan Loas. « Sans cela, nous serions obligés de trouver des conseils ailleurs », précise Yves Bleunven, dont la commune de Grand-Champ a recours à cet accompagnement depuis de nombreuses années.

Augmenter les recettes

Mais la diminution du nombre de permis de construire a fragilisé le CAUE qui trouve principalement son financement dans la taxe d'équipement et les cotisations des communes, à raison de 0,33 EUR par habitant. « Notre objectif est d'augmenter nos recettes », indique la directrice, Mau Guilloury-Nancel. La facturation auprès de partenaires tels le Foyer d'Armor, Pontivy Communauté, la Compagnie des Ports va permettre de trouver de nouveaux subsides. Le CAUE compte aussi sur la reprise de la construction. Son budget est de 1,050 million d'euros.

**LA VRAIE-CROIX****Conseil municipal. Le préprojet de la salle multifonctions présenté**

Le conseil municipal, réuni lundi, a validé le rapport sur l'actualisation de l'inventaire des cours d'eau, après l'accord de la commission locale de l'eau du Sage Vilaine de l'inventaire des cours d'eau. Il sera ensuite intégré dans l'inventaire du Plan local d'urbanisme. Lors de la séance, la société Lieux Équations a présenté au conseil un premier préprojet pour la salle multifonctions. Un comité de pilotage a été constitué. Il est prévu de regrouper les activités « enfance » sur un même site autour de la salle polyvalente en vue de faire des économies d'énergie, d'entretien, de maintenance, tout en facilitant les échanges entre professionnels de la petite enfance, y compris le restaurant scolaire. Pour répondre à la demande des associations et des familles, une salle complémentaire pourrait être aménagée. Le cabinet Lieux Équations a déjà interrogé les utilisateurs. À partir de là, un préprojet a été établi en lien avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

En bref

Plu. Le conseil a donné un avis favorable à la modification du Plan local d'urbanisme avant le lancement de l'enquête publique par Questembert communauté. Contrat Sacpa. Suite à une semaine particulière mouvementée au sujet de la divagation de chats et de chiens et devant la négligence de certains propriétaires, le conseil a proposé de passer un contrat avec une société spécialisée moyennant financement de la commune de 0,77 € HT par habitant et par an. Adopté.

**SAINTE-HELENE****Architecture. Signature d'une convention**

Ronan Loas, président de la CAUE 56, Hélène Danel, adjointe, et Pierric Le Fur, maire, pour la signature de la convention concernant l'organisation du voyage d'étude aux Pays-Bas.

La commune a signé, vendredi dernier, une convention avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Morbihan (CAUE 56) pour l'organisation d'un voyage d'étude aux Pays-Bas, dans le cadre de la construction de la future école. La CAUE 56 a accompagné la commune dès le départ du projet par ses conseils, son étude de faisabilité, son appui devant le jury de l'appel d'offres, ce qui correspond à une partie de ses missions, tant pour les collectivités que pour les particuliers. Ronan Loas, son président, rappelle la gratuité de ces services pour les communes adhérentes. Par ailleurs, les 189 communes adhérentes partagent leurs savoirs dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme.

**Visite d'une usine et d'une école**

Ce sont environ 35 personnes, parmi lesquels des architectes, des candidats non retenus, des élus d'autres communes et départements bretons, qui vont donc participer à ce voyage. Aux Pays-Bas, précurseurs en économie circulaire, les participants visiteront, du 22 novembre au 25 novembre, une usine de matériaux de construction, une mairie, une école, une zone d'activité et l'aéroport d'Amsterdam, en présence d'un interprète bénévole.

**Un projet financé par la Région**

La diffusion de cette expérience fait partie de l'engagement souscrit avec la Région qui finance cette démarche. Penser à long terme, changer de paradigme, recevoir de l'expérience des autres et diffuser ce modèle d'architecture, où les matériaux sont non toxiques et recyclables à l'infini, tels sont les maîtres mots de Pierric Le Fur, maire, et d'Hélène Danel, adjointe.

# III - RAPPORT FINANCIER 2016

## COMPTES ANNUELS 2016

Le total des charges pour l'année 2016 s'élève à 1 160 888 € et représente 65 % du réalisé 2015 et 100 % du budget validé en assemblée générale.

**Le réalisé 2016, présenté en équilibre, intègre un prélèvement de 81 243 € sur le fonds de réserve contre 119 865 € de prélèvement budgétisé, validé par l'assemblée générale en février 2016 avec un montant de 800 K€ de ressources allouées par le Conseil départemental sur la taxe d'aménagement.**

### Les charges réalisées en 2016

#### Comptabilité générale

- **La masse salariale** s'élève à 894 K€ en 2016 et représente 84 % du réalisé 2015 (1 069.5 K€) et 98 % du budget validé en assemblée générale.
- **Les autres frais de personnel** budgétisés à 13 K€ correspondent principalement aux chèques de table. Cette part employeur se situe dans le plafond légal pour les exonérations.
- **Le poste Formation et colloques** s'élève à 25 K€. Ce budget tient compte des 1.05% de versement obligatoire abondant principalement le compte de branche et des formations effectuées sur l'année 2016, en grande partie prises en charge par le compte de branche et qui font l'objet de remboursements.
- **Les frais de déplacements, des véhicules de service et de réception** s'élèvent à 23 K€ contre 19 K€ budgétisés. Plusieurs formations éloignées ont généré des frais annexes (transport et restauration) pris en charge par Uniformation. D'autre part, les frais de restauration des participants à la visite en pays nazairien (36) et à la formation du « Parc au quartier d'activités » (38) augmentent ce poste tout en augmentant les produits.
- **Le poste honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes et avocats** s'élève à 26 K€ et concerne uniquement la mission classique de commissariat aux comptes, de l'accès au logiciel de paie du cabinet

comptable et des frais d'avocat, la provision 2015 ayant été sous-estimée. Les frais d'avocat mis à part, ce poste est en diminution de 65 % par rapport à 2015, et de 32 % par rapport à 2014, diminution due à l'internalisation de 100 % de la comptabilité, et une partie du social.

- **Le poste honoraires sur mission AUE** concerne l'intervention d'un confrencier lors de l'assemblée générale ainsi que les intervenants en collège (3 K€) dans le cadre du dispositif Education au Développement Durable du Département. Ces indemnités versées correspondent à celles attribuées par le Département.
- **Le poste « Travaux d'impression, communication** s'élève à 6 K€ soit 99 % du budget validé. Ce poste concerne l'édition du rapport annuel 2015 et 1/3 du coût des 4 émissions « archi à l'ouest » produites et diffusées sur Tébéo en 2016.
- **Les postes location de bureaux et charges locatives afférentes aux locaux** représentent un montant de 80.5 K€ (contre 101 K€ en 2015). Ce poste est en diminution de 21 % par rapport à 2015, du fait du déménagement fin septembre 2016 dans des nouveaux locaux moins coûteux (24 060€/an de loyer annuel).
- **Le poste photocopieur** s'élève à 7 K€ au lieu de 9 K€ en 2015 soit une diminution de 13 % due au renouvellement du matériel avec un nouveau prestataire et un coût copie renégocié à la baisse.
- **La maintenance informatique** intègre la sous-traitance pour notre réseau informatique, l'hébergement de notre site internet, les redevances de logiciels. Elle s'élève à 12.5 K€ et représente 110 % du réalisé 2015 soit une augmentation de 10 % due à des réparations ponctuelles sur le parc informatique et 89 % du budget validé soit une diminution de 11 % des prévisions.
- **Le poste documentation** a diminué par rapport à 2015 avec un montant s'élevant à 2 K€ soit une baisse de 27 %. Ce poste est en diminution constante par rapport aux années précédentes (-36 % par rapport à 2014) due au non renouvellement de certaines revues et d'achat d'ouvrages dans un souci d'économie.
- **Le poste téléphone, internet et réseau informatique** s'élève à 14 K€ et a légèrement augmenté par rapport à 2015 (+9%).

- **Les frais postaux** s'élèvent à 3 322 € (-6 % par rapport à 2015 et -31 % par rapport à 2014). La baisse par rapport à 2014 est principalement due à l'utilisation au maximum de l'envoi des courriers en lettre verte et à l'absence d'actions événementielles en 2016.
- **Les cotisations** concernent uniquement les 840€ de cotisations à l'ordre des architectes pour permettre aux architectes DPLG d'assurer les jurys de concours, à la demande. Ainsi que la cotisation paritarisme pour 1 340 €. A noter, la non adhésion à la FNCAUE et à l'ADIL par souci d'économies.
- **La dotation aux amortissements** estimée à 29,5 K€ comprend :
  - 5.5 K€ de valeur comptable liée à la sortie d'immobilisation (le mobilier de la salle de réunion, le matériel vidéo de JP Le Prado et l'enlèvement des bâches des anciens bureaux au PIBS),
  - 21 K€ de dotation sur l'ensemble des investissements réalisés antérieurement à cet exercice,
  - 3 K€ d'amortissements sur les investissements 2016.
- Enfin, **les frais de déménagement** s'élèvent à 10.5 K€ au lieu des 9 K€ budgétisés. Ces frais comprennent la prestation de la société de déménagement, l'installation de la fibre optique dans les nouveaux locaux, le déménagement du serveur et la réinstallation de tous les postes informatiques ainsi que la remise en état des locaux du PIBS.

### Comptabilité analytique (deuxième tableau)

La direction et les huit chargés de missions ont travaillé **8 541 heures** directement pour la conduite des missions statutaires en 2016 contre 13 030 heures en 2015. Ces 8 541 heures représentent 46 % du temps de la totalité des heures travaillées en 2016 pour l'ensemble des salariés. Les charges directes des missions menées s'élèvent à 415 K€ et comprennent essentiellement des rémunérations, l'activité se caractérisant par une prestation intellectuelle.

Au regard des nouvelles modalités définies sur les contributions financières aux collectivités, en dehors des conventions de partenariat signées, les temps de déplacements liés au conseil aux collectivités ont tout d'abord été comptabilisés à part dans un souci d'équité envers toutes les communes quelle que soit leur situation géographique vis-à-vis de Vannes et le coût correspondant ventilé sur les heures travaillées en conseil aux collectivités. Les frais généraux liés à l'activité qui constituent des charges indirectes sont ventilés sur les

8 541heures.

Le coût journée moyen sur mission s'élève à **794 € en 2016** contre 711 € en 2015.

Quant aux charges non imputables, elles correspondent principalement aux charges liées aux licenciements, au récent déménagement du CAUE 56 et autres charges diverses (impôts sur les produits financiers, valeur comptable des éléments cédés).

### Les produits réalisés

- **Cotisations des membres** : réévaluées en 2016 à 0.33 € par habitant, les cotisations se sont élevées sur cette nouvelle base à **157 235 € en 2016 soit une augmentation de 17 % par rapport à 2015** ce qui représente 108 % des cotisations budgétisées. 197 communes adhèrent en 2016 contre 189 en 2015.

### Les nouvelles communes adhérentes

Arzal	Billio	Brignac
Hoëdic	La Gacilly	La Trinité-sur-Mer
Lanvenegen	Larré	Locmalo
Locoal-Mendon	Mauron	Ploemeur
Plumelin	Quelneuc	Questembert
Saint-Pierre-Quiberon	Saint-Philibert	Sauzon
Théhorenteuc	Tréal	

### Les nouvelles structures adhérentes

ATES	CAPEB	SOLIHA
Centre Hospitalier Port-Louis_Riantec		

- **L'application des nouvelles modalités de contribution financière des communes au 1<sup>er</sup> septembre 2016 a généré 2 500 €, dans la commande de 5 études de plus de cinq jours (forfait de 500 € à la commande).**
- **Le Conseil départemental a alloué par convention signée 800 K€ au titre de l'exercice 2016, sur le produit de la taxe d'aménagement.**
- **Des partenariats ont été signés pour un montant de 52 K€, notamment avec :**
  - le Conseil départemental sur Morbihan Acti' Parc avec un mi-temps d'architecte mis à disposition,
  - EADM-SPL : jury,
  - le Foyer d'Armor,
  - Pontivy Communauté pour son service ADS.

La négociation d'un partenariat avec la Compagnie des Ports budgétisé à hauteur de 12 K€ confirmé début 2016, ne s'est pas concrétisée durant l'année qui explique l'écart de 14 % par rapport au budget.

- **Les produits financiers s'élèvent à 28 K€ pour 2016, en baisse de 26 % par rapport à 2015, due au déblocage partiel des comptes à terme pour les besoins de la trésorerie.**
- **Les remboursements formation produits financiers s'élèvent à 22 K€ soit plus du double du montant budgétisé (10 K€) pour 2016. Ces montants correspondent aux prises en charge des coûts pédagogiques et des frais annexes (déplacements, hébergements et restauration) par le compte de branche des CAUE.**
- **Autres produits :** ce poste comprend :
  - 5.8 K€ de remboursement divers (EDD, remboursement de frais exploitation), de vente de plaquettes et de contributions à la journée Nazairienne, et à la formation sur les parcs d'activités.
  - 9 K€ de ventes d'immobilisations (véhicules POLO et MODUS, mobilier salle de réunion).

# CAUE DU MORBIHAN

## SITUATION COMPTABLE 2016

### COMPARATIF REALISE 2016/ BUDGET 2016

CHARGES	REALISE 2016 (Clôture Comptes Certifiés)	BUDGET 2016 (validé AG 02/2016)	ECART	%
Rémunérations, charges sociales & taxe sur salaires	894 303	914 975	-20 672	98%
Charges exceptionnelles sur masse salariale	0	0	0	
Autres Frais de personnel (ticket restaurants, M du travail...)	13 200	12 905	295	102%
<b>(a) SOUS TOTAL REMUNERATION</b>	<b>907 503</b>	<b>927 880</b>	<b>-20 377</b>	<b>98%</b>
Formation continue des salariés, Colloques	24 993	27 813	-2 820	90%
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	23 323	19 350	3 973	121%
Comptable, CAC, avocat	25 998	7 340	18 658	354%
Honoraires sur missions AUE	2 935	3 020	-85	97%
Fournitures de bureau & informatique	3 293	4 300	-1 007	77%
Travaux d'impression - Communication	5 916	6 000	-84	99%
Location bureaux , charges locatives et maintenance	80 477	81 513	-1 036	99%
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	7 122	6 500	622	110%
Sous-traitance informatique et autres maintenances	12 339	13 845	-1 506	89%
Assurances locaux	2 012	2 327	-314	86%
Documentation	1 939	2 500	-561	78%
Téléphone- Internet - Réseaux	14 091	13 158	933	107%
Frais postaux	3 322	3 600	-278	92%
Charges Financières	3 103	3 050	53	102%
Cotisations FNCAUE & ordre des architectes	2 180	2 439	-259	89%
Dotation aux amortissements & Valeur comptable des éléments cédés	29 698	25 500	4 198	116%
Divers (déménagement)	10 644	9 000	1 644	118%
<b>(b) SOUS TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>253 384</b>	<b>231 255</b>	<b>22 130</b>	<b>110%</b>
<b>(I) TOTAL CHARGES (a) + (b)</b>	<b>1 160 888</b>	<b>1 159 135</b>	<b>1 753</b>	<b>100%</b>

POUR RAPPEL			
REALISE 2016	REALISE 2015	ECART	%
894 303	1 069 415	-175 112	84%
0	399 345	-399 345	0%
13 200	15 156	-1 955	87%
<b>907 503</b>	<b>1 483 916</b>	<b>-576 413</b>	<b>61%</b>
24 993	26 525	-1 532	94%
23 323	18 623	4 700	125%
25 998	25 107	891	104%
2 935	2 451	484	120%
3 293	5 672	-2 380	58%
5 916	14 556	-8 641	41%
80 477	101 264	-20 787	79%
7 122	9 231	-2 109	77%
12 339	11 245	1 094	110%
2 012	2 281	-269	88%
1 939	2 638	-700	73%
14 091	12 982	1 109	109%
3 322	3 523	-200	94%
3 103	4 361	-1 258	71%
2 180	19 041	-16 861	11%
29 698	35 956	-6 258	83%
10 644	15	10 629	70538%
<b>253 384</b>	<b>295 472</b>	<b>-42 088</b>	<b>86%</b>
<b>1 160 888</b>	<b>1 779 388</b>	<b>-618 500</b>	<b>65%</b>

PRODUITS	REALISE 2016 (Clôture Comptes Certifiés)	BUDGET 2016 (validé AG 02/2016)	ECART	%
COTISATIONS DES MEMBRES	157 235	145 000	12 235	108%
TAXE D'AMENAGEMENT	800 000	800 000	0	100%
AUTRES SUBVENTIONS RECUES	0	0	0	
CONTRIBUTIONS SUR ETUDES COLLECTIVITES	2 500	0	2 500	
PARTENARIATS (ACTI PARC, Foyer d'armor, PONTIVY Communauté)	51 944	60 650	-8 706	86%
AUTRES PRODUITS (remboursements, indemnités jury ...)	5 846	800	5 046	731%
AUTRES PRODUITS (produits de cessions ...)	8 937	2 820	6 117	317%
PRODUITS FINANCIERS	27 743	20 000	7 743	139%
INDEMNITES SS & PREVOYANCE	3 383	0	3 383	
REMBOURSEMENT FORMATION	22 056	10 000	12 056	221%
REPRISE DE PROVISION	0	0	0	
<b>(II) TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 079 644</b>	<b>1 039 270</b>	<b>40 374</b>	<b>104%</b>

REALISE 2016	REALISE 2015	ECART	%
157 235	134 145	23 091	117%
800 000	900 000	-100 000	89%
0	5 000	-5 000	0%
2 500	0	2 500	
51 944	0	51 944	
5 846	11 417	-5 571	51%
8 937	0	8 937	
27 743	37 449	-9 707	74%
3 383	19 399	-16 016	17%
22 056	10 344	11 712	213%
0	18 297	-18 297	0%
<b>1 079 644</b>	<b>1 136 051</b>	<b>-56 407</b>	<b>95%</b>

Situation et prélèvement sur Fonds de réserve (II) - (I)	-81 243	-119 865	38 621	68%
--	---------	----------	--------	-----

-81 243	-643 337
---------	----------

	2016	2015
FONDS de RESERVE au 31/12/2016	182 524 €	263 767 €

**COMPTABILITE ANALYTIQUE**  
**COUTS PAR ACTIVITES SUR REALISE 2016**

ACTIVITES	REMUNERATIONS	TOTAL CHARGES INDIRECTES (II)+(III) = 544 859				COUTS TOTAUX CENTRES	RECETTES SPECIFIQUES SUR ACTIONS
		CHARGES DIRECTES	TOTAL FRAIS DIRECTS	HEURES base ventilation	TOTAL CHARGES INDIRECTES IMPUTABLES		
1.A- Conseils particuliers sur projet d'habitat	18 722		18 722	397	23 995	42 717	
1.B- Conseils particuliers sur projet bâtiments d'activités	243		243	6	333	576	
1.C-Avis sur autorisation d'urbanisme	2 224		2 224	49	2 979	5 203	
1.D-Développement, suivi et gestion conseil particuliers	1 963		1 963	27	1 633	3 596	
<b>(a) Sous total conseil aux particuliers</b>	<b>23 153</b>	<b>-</b>	<b>23 153</b>	<b>479</b>	<b>28 939</b>	<b>52 092</b>	<b>5,43%</b>
2.A-Nouvelle demande/1ère visite/CR/Proposition	23 380		23 380	501	33 038	56 417	
2.B- Conseil ponctuel< à 3 jours	11 918		11 918	238	15 670	27 589	
2.C-Plan de développement/PLU/carte communale	3 792		3 792	86	5 652	9 444	
2.D- Études pré-opérationnelles aménagement urbain	57 195		57 195	1 171	77 198	134 393	
2.E - Études pré-opérationnelles équipement public	68 976		68 976	1 452	95 702	164 678	
2.F - Études pré-opérationnelles espaces publics	42 710		42 710	926	61 050	103 760	
2.G - Accompagnement technique des projets	34 936		34 936	737	48 560	83 496	
2.1 - Développement de projet (MG)	975		975	12	758	1 733	
2.J SERVICE ADS	11 467		11 467	185	11 189	22 655	11 367
2.K CAHIER DES CHARGES	4 172		4 172	92	6 064	10 236	
<b>(b) Sous total conseil aux collectivités</b>	<b>259 522</b>	<b>-</b>	<b>259 522</b>	<b>5 400</b>	<b>354 879</b>	<b>614 401</b>	<b>64,02%</b>
3.B - Démarche 56 Acti/Parc	21 802		21 802	496	29 998	51 800	
3.C - Participation actions pilotées autres partenaires	7 322		7 322	137	8 286	15 607	
3D SCOT, PLU, PLH, autres	4 680		4 680	99	5 972	10 652	
3E- JURY de concours	1 179		1 179	27	1 618	2 797	1 469
3F-Réunions Institutionnelles	6 862		6 862	93	5 594	12 457	
3G- Embellissement du Morbihan	6 407		6 407	165	9 949	16 356	
6A- RESEAU CAUE	3 180		3 180	38	2 268	5 448	
<b>(c) Sous total actions menées avec autres partenaires</b>	<b>51 432</b>	<b>-</b>	<b>51 432</b>	<b>1 053</b>	<b>63 685</b>	<b>115 117</b>	<b>11,99%</b>
4.A - Visites d'opérations	13 344		13 344	265	16 027	29 371	1 247
4.B - Organisation de conférences et d'ateliers	4 078		4 078	53	3 205	7 283	
4.C - Production de supports de sensibilisation	11 077		11 077	251	15 150	26 227	
4.D - Formation des élus & AG	2 345	1 349	3 694	43	2 616	6 309	29
4.E - Ateliers EDD	815	2 520	3 335	17	1 028	4 363	2 520
4.F - Histoire des Arts	12 523		12 523	301	18 204	30 727	
4.G - Formation des enseignants	2 226		2 226	54	3 236	5 461	
4.H - Prix des Maisons du Morbihan	466		466	6	333	799	
4.I - Réunions d'information collective aux particuliers	170		170	2	121	291	
4.J - Site internet- Facebook-newsletters	3 041		3 041	72	4 355	7 395	
4.K - Autres actions de communication	12 950		12 950	269	16 284	29 234	
4.L - Centre de documentation	10 272	969	11 241	275	16 647	27 888	
4.TEBEO	212	2 400	2 612	3	151	2 763	
<b>(d) Sous total sensibilisation, formation et information</b>	<b>73 517</b>	<b>7 238</b>	<b>80 755</b>	<b>1 610</b>	<b>97 356</b>	<b>178 112</b>	<b>18,56%</b>
<b>(A) TOTAL MISSIONS (a+b+c+d)</b>	<b>407 624</b>	<b>7 238</b>	<b>414 862</b>	<b>8 541</b>	<b>544 859</b>	<b>959 721</b>	<b>51 632</b>
<b>(B) TOTAL TEMPS DE DEPLACEMENTS HORS CONVENTIONS SUR COLLECTIVITES</b>	<b>28 322</b>	<b>-</b>	<b>28 322</b>	<b>502</b>			
<b>(I) TOTAL MISSIONS (DEPLACEMENTS COMPRIS) (A) + (B)</b>	<b>435 946</b>	<b>7 238</b>	<b>443 184</b>	<b>9 043</b>			
<b>(II) TOTAL ADMINISTRATION</b>	<b>426 156</b>	<b>90 382</b>	<b>516 538</b>	<b>9 498</b>			
<b>(1) TOTAL CHARGES IMPUTABLES (I+II)</b>	<b>862 102</b>	<b>97 620</b>	<b>959 721</b>	<b>18 039</b>		<b>959 721</b>	
<b>(2) TOTAL CHARGES NON IMPUTABLES</b>	<b>45 401</b>	<b>155 765</b>	<b>201 166</b>	<b>548</b>		<b>201 166</b>	
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	<b>907 503</b>	<b>253 385</b>	<b>1 160 888</b>	<b>18 587</b>		<b>1 160 888</b>	
<b>COUT JOURNEE MISSIONS COLLECTIVITE 2016</b>	<b>794</b>						
<b>RAPPEL 2015</b>	<b>711</b>						





8, avenue Edgar Degas 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52  
[conseil@caue56.fr](mailto:conseil@caue56.fr)

 Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne

[www.caue56.fr](http://www.caue56.fr)